

BULLETIN
DES
"AMIS DE SCEAUX"

11^E ANNÉE. — 1935



SOCIÉTÉ
DES
AMIS DE SCEAUX



1936

LE PUY-EN-VELAY

IMPRIMERIE " LA HAUTE-LOIRE "

28, BOULEVARD CARNOT, 28

BUREAU ET COMITÉ

Président : M. H. LEMAÎTRE.

Président honoraire : M. E. CHOUTEAU.

Président adjoint : M. P. HAINGLAISE.

Vice-présidents : MM. { J. AURICOSTE.
P. MARICHAL

Secrétaire général : M. A. PANTHIER.

Archiviste : M. G. FOURCADE-CANCELLÉ.

Trésorier : M. P. DUBOS.

Comité : M^{lles} J. FOURCADE-CANCELLÉ ; MM. CAPET, HORDÉ, JACQUEMOT, LOISEAU, J. MOREL, REIGE, SALZE, TOURNEUR-AUMONT, VEILLON, WEBER.

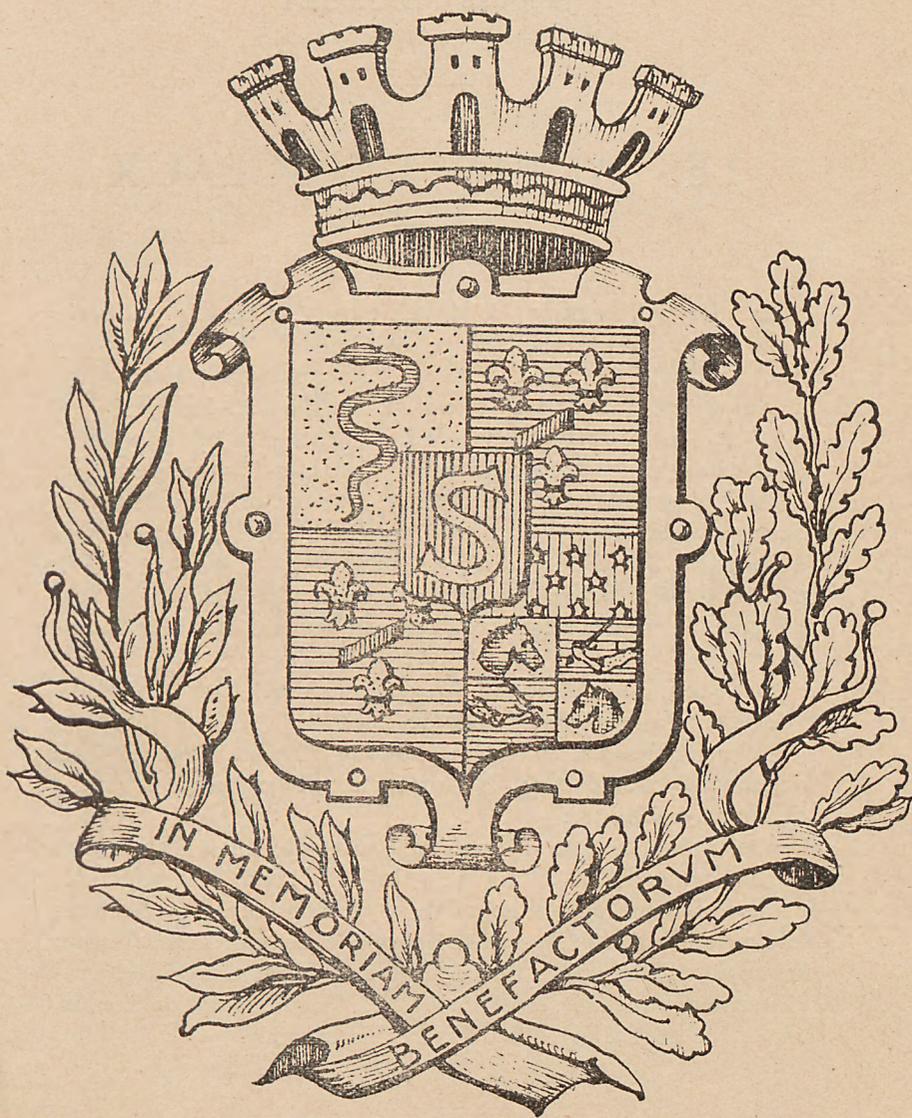
AVIS

La cotisation annuelle, de 10 francs, peut être versée par chèque postal au compte 1864-62 — Paris : Les « Amis de Sceaux », Mairie de Sceaux (Seine).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Jacques MEURGEY : les Armes de Sceaux.....	1
Abbé CAUVIN : Sceaux-Penthièvre. — Programmes 9-11.	3
Jean MOREL : André Theuriet, homme de lettres et fonctionnaire (1868-1871).....	23
René BARBIER : Les Vilmorin et les progrès de l'agriculture scientifique.....	35
Albert MAUGARNY : Le Glossaire de la banlieue Sud de Paris	59
ANNALES DE SCEAUX.	123

(Illustrations de
M^{lle} J. Fourcade-Cancellé, M. H. Lavoué et M. A. Maugarny).



JACQUES MEURGEY

Archiviste aux Archives Nationales

LES ARMES DE SCEAUX

La ville de Sceaux porte, écartelé : au 1^{er}, d'or, à la couleuvre d'azur ondoyante en pal, qui est de Colbert ;

au 2^e, d'azur, à trois fleurs de lis d'or, posées 2, 1, au bâton de gueules péri en barre, qui est de Bourbon-du-Maine ;

au 3^e, d'azur, à trois fleurs de lis d'or, posées 2, 1, au bâton de gueules péri en barre, qui est de Bourbon-Penthièvre ;

au 4^e, contre-écartelé ; au 1^{er} et au 4^e, d'or au buste de cheval de sable, celui du 1^{er} contourné ; au 2^e, d'azur, au dextrochère d'or, armé d'une épée d'argent, mouvant de sénestre ; au 3^e d'azur, au dextrochère de même, mouvant de dextre ; au chef de gueules semé d'étoiles d'argent, qui est de Mortier de Trévisé ;

sur le tout de gueules, à l'S majuscule d'or.

Devise : *In Memoriam Benefactorum.*

L'écu, posé sur un cartouche, sommé d'une couronne murale de cinq créneaux et entouré de branches de laurier, à dextre, et de chêne, à sénestre.

En adoptant ces armoiries qu'explique la devise : « En mémoire des bienfaiteurs », la commune a voulu rappeler le souvenir des principaux possesseurs de la terre et du château de Sceaux ; les Potier de Gesvres, seuls, ont été exceptés ; l'autorisation d'emprunter les armes de la famille de Trévisé avait été gracieusement concédée, en 1865, à M. C. Guyon, maire de Sceaux, par le duc de Trévisé, fils du maréchal Mortier.

9° PROGRAMME

RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES

Nous renverrons, pour les documents relatifs à ce Programme, aux divers programmes précédents ou suivant, dans lesquels les mêmes points auraient été traités en détail, afin d'éviter les répétitions.

Établissement d'une Paroisse antérieur à 1203.

Comme on l'a vu au Progr. 1^{er}, l'établissement d'une Paroisse à Sceaux est antérieur à 1203, puisqu'à cette date on trouve dans le Pastoral de Paris, une lettre de Eudes, Evêque de Paris, qui déclare que les droits du Prévost de Chastenay et du Chapitre sont les mêmes sur l'Église de *Ceaux* que sur celle de *Chastenay*, dont elle a été séparée. (Voir la lettre transcr. au Progr. 1^{er}.)

L'Église reconstruite en 1471.

L'Église, qui n'était sans doute qu'une simple chapelle, proportionnellement au petit nombre des Paroissiens, fut reconstruite en 1471, sous Louis XI, par Jean Baillet, seigneur de Sceaux.

S^t Jean-Baptiste Patron de Sceaux dès 1467.

Mais déjà, comme nous l'avons dit (Progr. 1^{er}), elle se trouvait sous l'invocation de S^t Jean-Baptiste, puisque dans un vieux titre de rente, conservé dans les Archiv' de la Fabriq', et qui date de 1457, 1^{er} avril, on lit : bail à rente de 5 sous parisis pour une Messe, par *Jehanne Martray*, V^{ve} de *Nicolas Faucher*, au profit de l'Église paroissiale de S^t Jehan-Baptiste (cotte 11 n° 3).

Aucun titre ancien ne désigne S^t Mammès comme patron.

On voit le même Patron S^t *Jehan-Baptiste* dans un grand nombre de titres du 15^e et 16^e siècle; aucun ne fait mention de S^t Mammès.

Cette remarque se trouve confirmée par un titre sur parchemin conservé aux Archiv' de la Fabriq', relatif à l'érection de la *Confrérie du S^t-Rosaire* en l'Église, est-il dit, de S^t *Jean-Baptiste* de *Sceaux*; ce titre est de 1628 et signé de M^r de *Gondy*, 1^{er} Archev' de Paris.

Les reliques
de S^t Mam-
mès
envoyées de
Langres en
1726. Voir
Progr. 20.

De plus, le Procès-verbal de l'authentique de la reliq' de S^t Mammès cité au Progr. 20^e fait foi que les reliques de ce saint furent accordées à Sceaux, sur la demande du Duc du Maine, seulement en 1726, ce qui laisse tout lieu de croire que Sceaux n'avait eu aucune relique de S^t Mammès antérieurement à cette époque, et probablement n'eut pas ce saint pour premier Patron.

Nouvelles
réparations
et agrandis-
sements de
l'Église 1669,
1721 à 1726.

L'Église, devenue trop petite pour la population qui allait toujours croissant, subit des agrandissements notables et grandes réparations sous MM^{rs} de Tresmes et Colbert en 1669 et 70 ; enfin, sous M^r G. L. Baudouin, Curé, qui entre 1721 et 1726 fit refaire les bas côtés de la Nef, en sorte qu'il ne reste, comme nous l'avons dit, que la Nef du milieu de l'ancienne Église. (Voir tous les détails au 2^e Progr.)

Consécration
en 1738.

Tous ces travaux terminés, la consécration eut lieu en 1738, sous M^r Baudouin ; on trouve à l'un des piliers de la Nef l'acte de cette cérémonie relatée. Voir au Progr. 2 une relation transcrite.

La Paroisse avait anciennement deux Vicaires ; un acte conservé aux Archiv' de la Fabriq', relatif à la translation du cœur de Son A. S. le Duc du Maine, à la réquisition de M^r le Duc de Penthièvre, 7 x^{bre} 1790 porte :

Il y avait à
Sceaux
deux
Vicaires.

Nous Jean-Bapt^e de Fraissy, Prêtre, Curé de la Paroisse S^t Jean-Bapt^e de Sceaux, nous sommes trouvé assisté de MM^{rs} Franc. Dominiq' de l'Espine, et B. L. F. Vincent Villars, vicaires de la dite Paroisse.

Et dans l'assemblée de Fabriq' du 2 juin 1791, le s^r Gibard, Marg. en charge, expose : que le logement de M^r le second vicaire est dénué de meubles et effets de 1^{re} nécessité, et que ceux qui y sont ont besoin d'être réparés. (Reg. des Délib. pag. 25).

Par acte du 10 avril 1786 (Archiv. de la Fabriq' cote 2) le s^r Hollande vend à la Fabriq' une maison désignée dans l'acte pour former *un logement aux Vicaires*.

Il y avait de
plus un
Chapelain.

Il y avait aussi à Sceaux un Chapelain, pour le service de la Chapelle du marché ; voir au Progr. 2^e, où il est parlé de M^r Louis Brault, dernier Chapelain, qui demandait à exercer son Ministère sans être astreint à prêter le serment.

Honoraire
de M^r le Curé
pour les
Fondations
en 1738 et
1747.

En 1738 l'honoraire de M^r le Curé pour toutes les Fondations était ainsi réglé (voir le tableau des Fondations conservé aux Arch. de la Fabriq').

Pour toutes les anciennes et nouvelles Fondations jusqu'au 20 sep^{bre} de la présente année 1738..... 408^h 10^s
plus, en 1747, pour le salut du jour S^{te} Anne... 2

	Celui de M ^r le Vicaire, même année.....	379 ^h 10 ^s
	en 1746.....	385
	pr 13 Messes basses et 1 Salut, en 1750.....	10
	Un compte de 1785 donne :	
	à M ^r de l'Espine, 1 ^{er} vicaire.....	334 ^h 10 ^s
	à M ^r Gallée, 2 ^e vicaire.....	334 — 10
	à M ^r le Chapelain.....	271
	et pour le Salut du jour de S ^{te} Anne.....	1
	Au Maître d'école 50 ^h d'une part, 10 ^h de feu M ^{me} Danger,	
	10 ^s pour le Salut de S ^{te} Anne, et 100 ^h de M ^{gr} le Duc de Cade-	
	rouce, sous condition qu'il enseigna huit enfants de chœur.	
	Et en 1786, dans le compte rendu (Reg. pag. 395) il est porté	
	une somme de 514 ^h 10 ^s payé à M ^r de Fraissy, Curé, pour les	
	honoraires, vin de Messes, nourriture et logement du Prédi-	
	cateur,	
	et à chacun des deux Vicaires.....	334 ^h 10 ^s
Honoraire des deux Vicaires en 1784. Id. de M ^r le Chapelain.		
Au Maître d'Ecole.		
Honoraires pour les Fondations en 1786.		
Honor. pour les 2 vicaires.		

REVENU FIXE DES CURÉS DE SCEAUX, ANCIENNEMENT.

La pièce suivante, que j'ai transcrite aux Archives du Royaume, est tirée du Registre des Délibérations du Chapitre de Notre Dame de Paris. (Reg. 97, pag. 471).

Lunae 20 dec^{br}.

Revenus du
Gros fixés
par le
Chapitre
*Curatus
Grossum*
1717.

Oui M^r Payen, Chambrier, sur les propositions de M^r Guy, Louis, Baudouin, Prêtre, *Vicaire perpétuel de Sceaux*, tendante à MM^{rs} pour éviter à l'avenir toutes difficultés et contestations sur les appréciations de *son Gros* en grain et en vin, MM^{rs} ont approuvé et confirmé la proposition du dit S^r Vicaire perpétuel de Sceaux, et en conséquence voulant le traiter favorablement, et lui donner des marques de considération, ont arrêté qu'à commencer pour l'année qui lui est dûe de *son Gros*, échue au jour de S^t Martin d'hyver dernier, il lui sera payé, et à l'avenir par chaque année, par le Receveur du Chapitre, la somme de cent quatre vingt livres pour tout son Gros consistant en :

évalué à 180^h
par an par
le Chapitre
en 1717.

8 septiers de bled
2 septiers d'orge
2 septiers d'avoine
2 muids de vin.

Facta est potestas M^{tro} Le Roy Notario Capituli parissis actum compositionis, Capitulum inter et M^{trum} G. L. Baudouin Vicar. perp. de Sceaux, pro suo Grosso annuali, juxtā articulum suprā scriptum, in formā conficiendi.

même acte
pour
M^r de Fraissy
1750.

La même transaction existe et se renouvelle en faveur de M^r de Fraissy, success^r de M^r Baudouin,

Lunae 23 febr. 1750.

Il y eut aussi en 1731 une transaction passée entre le Chapitre et M^r le Duc du Maine pour l'indemnité de la Dixme des terres nouvellement acquises pour le Duc.

Le Chapitre députa quelques-uns de ses membres auprès du Duc pour lui présenter des propositions à ce sujet :

Ven. 31 aug.

Députation
du Chap.
auprès du
duc du Maine
en 1731.

*Commissi sunt D. Di Canonci Paris^{ses} qui adeant D. D. Ducem
Caenomanensem*

Reg. 107 pag. 214

Lunae 3 sept... Reg. 107 pag. 217

Transaction
relative à la
Dixme.

M^r le Doyen a dit qu'il s'est transporté à Sceaux vendr. avec MM^{rs} les Députés nommés par le Chapitre par élection de ce même jour, qu'ils y ont salué M^r le Duc du Maine, et l'ont informé de la remise que le Chapitre a faite à sa considération de tous les arérages du passé pour l'indemnité de la Dixme à cause des héritages renfermés dans son parc de Sceaux; et que mon dit S^{gr} le Duc du Maine a reçu avec beaucoup de politesse et de bonté cette marque de considération de la part de la compagnie, pour laquelle il a promis qu'il aurait toujours toutes sortes d'égard et d'attentions.

Le Prince consentait à une rente annuelle de deux cents livres, foncière, non rachetable.

(Archiv. du Royaume)

Réparations
de l'Église
aux frais du
Chapitre
1746 à 1758.

1746-1757-1758. Trois actes en latin sur une seule feuille intitulée : *Ecclesiae reparationes*.

Solvat Receptor Capituli... (Archiv. du Royaume).

Le Procureur du Chapitre est autorisé dans ces actes à payer différents mémoires de dépenses pour l'Église :

Vitreux 104^h. Couverture 144^h 12^s. Pour la serrurerie dans le chœur 38^h 6^s.

Et en 1755 pour réparation du presbitère, il est dit :

Undecim libellarum cum quinque solidis pro quotâ parte ad quam tenetur Capitulum, uti bona possidens in territorio dicti Pagi.

1751. Sur une autre feuille, intitulée : Decimae :

Ven. 12 novemb.

Traditio titulo locationis Decimarum Saliciorum, gallice Sceaux, continuata est ad novem annos festo S^{ti} Martini hyemalis 1752 incipientes, M^o Jⁱ. Courtois ejusque uxori in solidum, mediante summa 200^h sing^{lis} annis.

(Transcrit aux Arch. du Royaume.)

REVENUS DE LA CHARITÉ.

La Charité
avant 1790.

La Charité avait pour premier Administrateur et Distribu-

teur de ses revenus le Curé de la Paroisse, jusqu'en 1790, époque à laquelle M^r de Fraissy rendit ses comptes et cessa d'être le Distributeur des aumônes.

Ce compte rendu conservé dans les Archives de la Fabriq' fait connaître en détail les revenus dont la Charité pouvait disposer, et les augmentations successives qui étaient survenues sous l'administration de ce digne Curé. (Voir Reg. 18).

D'après tous les détails fournis au Progr. 18, il résulte que :

Augmenta-
tions
successives
du revenu
depuis 1775.

Jusqu'en 1775 le revenu de la Charité ne consistait qu'en plusieurs parties de rentes sur le Roi et sur plusieurs particuliers, formant un total de..... 377^h 9^s

Augmentations

Fondation de M ^r le Comte d'Eu, de.....	400	—
en 1781, fondation de M ^r Louvencourt.....	1674	4
chaque année, don de M ^r le Duc de Penthièvre.	400	—
id — — charités manuelles, évaluées à.....	400	—
Total des revenus annuels.....	3251 ^h 13 ^s	

Revenus de la Fabricq' avant 89

Revenus de
la Fabriq'
avant 89.

L'on a vu au Progr. 5, que d'après le compte rendu du corps municipal (an 2 de la Républ.) (Arch. de la Fabr. cote 5) les revenus de la Fabriq' à cette époque s'élevaient :

en loyers à.....	1.817 ^h 2 ^s 3 ^d
en rentes à.....	2.700 14 3
en casuel à environ.....	994
en chaises à environ.....	1.000
	<u>6.511^h</u>

C'était donc un revenu d'environ six mille cinq cent livres, sauf les variations du casuel et chaises.

Particularité sur les recettes en rentes

On lit au registre des comptes, folio 109 au verso :

Reçu de S. A. S. Monseigneur le Duc du Maine, par les mains de M^r Daugere, trois cents livres pour les fondations d'une Messe solennelle à perpétuité, le six février, en action de grâce de ce que Nos seigneurs les Princes ont été délivrés d'un danger évident cy..... 300^h

Ce compte se trouve inscrit à l'année mil sept cent trente.

REVENUS ACTUELS (1846).

Revenus en
1846.

D'après les détails fournis (Progr. 5^e), les revenus actuels de la Fabriq' consistent :

En biens fonds

Biens fonds.

Deux petits terrains, donation de M^{me} A. L. Lochmann V^{ve} Lefebvre, loués..... 55^h

La maison du Presbytère, donnée en 1837 par
M^r Ph^{pe} Mercier.....

En rentes sur l'état

Rentes annuelles.	Une inscription de cinq cents francs de rente perpétuelle, donation de M ^{me} de Larochefoucault (1 ^{er} avril 1829).....	500 ^h
	Inscription de 50 ^h de rente provenant du remboursement des capitaux de rente dûs par les représentants Bayeux et le S ^r Roger (22 sept. 1825).....	50
	Inscription de 82 ^h de rente, remboursement effectué par M ^r de France (15 sept. 1836).....	82
	Inscription de 60 ^h de rente, rembourse ^t effectué par M ^r Hyard (11 mai 1838).....	60
	En recettes éventuelles	
Revenus éventuels.	De la location des chaises : environ.....	1.300
	Des Quêtes et oblations.....	1.200
	Des droits d'inhumations.....	1.000
	De la cire provenant des serv. funèbres.....	300
		<hr/> 4.547 ^h

C'est un revenu d'environ quatre mille cinq cents francs, avec les variations que peuvent subir les revenus éventuels.

Bas-chœur

Bas-chœur. Le Bas-chœur, comme il est dit (au Progr. 12^e), tout incomplet et peu nombreux qu'il est maintenant, coûte néanmoins à la Fabrique environ douze cents francs.

Confrérie

Confrérie. L'on trouvera (au Progr. 15^e) tous les détails relatifs à l'Érection de la Confrérie de la S^{te} Vierge, en 1628, ses revenus, l'emploi de ses fonds, quelques réflexions sur l'état actuel.

Nomination à la Cure

Les Curés de
Sceaux
nommés par
le Chapitre
jusqu'en
1748. La Cure relevant, comme nous l'avons dit plus haut, du Chapitre de Notre Dame, chaque chanoine nommait *ad turnum* et présentait le sujet désigné à l'Archidiacre de *Josas*, sous la juridiction duquel était cette partie du Diocèse; le Curé était désigné le plus souvent dans l'acte de nomination sous le titre de *Vicaire perpétuel*.

Le Curé sous
la juridiction
de l'Archid.
de Josas. L'on voit la signature de l'Archidiacre de *Josas* de temps à autre sur les Registres de comptes de la Fabrique, notamment à la fin du compte relatif aux grandes réparations faites sous M^r Baudouin — 26 oct. 1732 —, de même en 1782 — et 1786-1787.

en 1722, 26 oct^{bre}, folio 79 au verso,

en 1730, 27 mai, folio 110 au verso,

en 1744, 9 sept^{bre}, folio 101 au bas,
 en 1780, 22 sept^{bre}, folio 351,
 en 1782, 21 sept^{bre}, folio 364,
 en 1784, 26 juin, folio 368 verso,
 en 1786, 21 sept^{bre}, folio 383,
 en 1787, 21 juill., folio 388 au verso.

L'on a vu plus haut des actes de transaction, soit entre le Duc du Maine et le Chapitre (3 sept^{bre} 1731), soit entre les Curés de Sceaux (20 x^{bre} 1717); ces actes étaient la conséquence de la dépendance de la Cure par rapport au Chapitre.

C'est d'après de semblables droits, en usage à cette époque, que la Fabriq' payait une redevance à l'Abesse de Montmartre.

Redevances
de la Fabriq'
envers
l'Abesse de
Montmartre
1750.

Reg. des comptes de la Fabriq' pag. 231 verso, on lit. Payé à M^{me} l'Abesse de Montmartre pour cense et droits seigneuriaux pour les héritages que l'Église de Sceaux possède sur le territoire du Bourg-la-Reine, la somme de 17 livres 16 sous pour seize années suivant sa quittance faite du 22 nov^{bre} 1753.

ACTES DE NOMINATIONS DES CURÉS DE SCEAUX

Extraits des Registres du Chapitre de Notre Dame, conservés aux Archives du Royaume (L) section historique.

Extrait des
Archiv' du
Royaume
Section his-
toriq'
L

Cette collection des Registres capitulaires comprend 79 registres, la plupart sur parchemin, et de plus un gros volume in-fol^o *Index chronologicus* : c'est un relevé des Registres capitulaires par ordre de matières, par Sarrazin, Chanoine, Archiviste du Chapitre; il va jusqu'en 1755 (on le trouve aux Arch. du Royaume, vol. 62 R. S. L 623).

De Praesentatis per Capit. ad Ecclesiam de Cellis Paris^{is} Dioec^{sis} (Sceaux)

1349
Sceaux

Post cantate..... Reg. 1 pag. 367 — L 512.
 Guillelm. Felicis, Belvacen. Dioec. ad. Ecclesiam de *Ceaux*
 nominatus per Magi. Guid^{em} Coquatricis, can. paris (1).

1359
Sceaux

In crastin. Sorum Jac^{bi} et Xristofori... Reg. 2 p. 157 — L 512.
 Hodie M^r Martinus de Mellon ad causam sui turni, etc... sub
 protestatione quod non intendit praejudicere impetrantibus, ad

(1) Ces extraits, assez mal transcrits dans l'exemplaire original, ont été révisés, complétés et rectifiés par l'abbé R. Jaguelin. (Cote nouvelle LL. 105). Anno 1349 die lunae. Le dimanche *Cantate* est le IV^e après Pâques, qui tombait, cette année-là, le 12 avril. Il faut donc dater le lundi 11 mai 1349. R. J.

Ecclesiam de Seauls praesentavit Dum Johannem de Monteevrano (1).

1370
de Cellis

In crast. Concep..... Reg. 3 p. 567 — L 512.

Ad Turnum M^{tri} Martini Merloto fiat praesentatio ad Dum Episcop. paris. et praesentetur D^{us} Girardus de Domna Maria in montibus ad parroch. Eccl. de Cellis paris. Dioec. (2).

1399
Seaulx

12 sept Reg. 5 p. 15 — L 514.

Vacat ad praesens Eccl. Parroch. de Seaulx per obitum D^{ff} Dⁿⁱ Aegidii Pinelli (3).

1435
Seaulx

4 nov..... Reg. 9 bis p. 182 — L 516.

Fiat convocatio ad lun^e diem proxim. pro praesentando ad Curam de Seaulx, vacant. in mense octobris novissime praeterito per obitum def^{ti} Dⁿⁱ Petri de Yvry, qui obiit die ul^a dicti oct^{br}, pro qua supplicaverunt Dⁿⁱ Jo' Manare, Egid. Guerard, beneficiati in Eccl. paris. (4).

7 nov. ibid.

1435
Seaulx

Quia nullus de Dominis canonicis voluit capere pro suo turno Parroch. Ecclesiam de Seaulx ad praesentationem Capituli spectantem, pro qua ad hodie fit convocatio et quae vacavit in mense Papae, videlicet ultima mensis octobris novissime praeteriti, deliberatum est per Cap^{lum} quod Capitulum praesentabit ad eandem D. Jo' Manare pr^{br} in Ecclesia parisiensi beneficiatum, super hoc supplicantem (5).

1478
Seaulx

22 mai..... Reg. 17 pag. 266 — L 521.

Praesentetur D^{no} Archid^o de Josays ad Curam de Seaulx paris. Dioec. M^r Odo Folet pr^{ter} in Ar^{bus} M^{ter}; dum vacabit per resignationem Dⁿⁱ P^{tri} Dujardin ejusdem possessoris, aut ejus procuratoris in manib' Dⁿⁱ Paris. Episcⁱ, causa permutationis et non alias facientis cum eodem magistro Odone et ad ecclesiam parochialem de Plesseys Radolphi etiam parisiensis dioecesis, quam possidet.

(1) (Cote nouvelle LL. 106a). Veneris. Il faut dater le 26 juillet 1349 (vendredi). R. J.

(2) (LL. 107). 9 décembre. Le scribe avait d'abord écrit *Sellis*. R. J.

(3) (LL. 109 A). Die Veneris post nativitatem B. M. Virginis (vendredi 12 sep. 1399). — On lit dans LL. 108a p. 141 (26 août 1393) : D^{no} Egidio Pinelli fuit interdictum officium machiescis et fuit ei data clericatura matutinarum. R. J.

(4) (LL. 114) vendredi 4 nov. R. J.

(5) Même page, même cote. R. J.

En marge on lit : Praesentatio ad Curam de Seaulx ; praesentatio ad Curam de Plesseys Radulphi (1).

4 febr..... Reg. 20 pag. 208 — L 522.

1494
de Sellis

Praesentatur D^{no} Arch^o de Josays D^{nus} Johannes Cheriau prb^{ter} ad Eccl. parroch. de Sellis paris. Dioec. ad praesent^m Cap^{li} paris^{sis} spect^{em} ; vacantem per resign^{em} illius in manib. Dⁱ Episcⁱ paris. factam ex parte Dⁿⁱ Odonis Folet pr^{ri} ultⁱ poss^{ris} causa permut. facti cum eodem Cheriau ad parroch. Eccl. de Plesseys Radulphi paris. dioec. etiam ad praesent^{em} Capitⁱ spectantem (2).

24 mai..... Reg. 24 pag. 86 — L 524.

1510
Seaulx

D^{nus} Mag^r Petrus de Chateaupers, canonicus parisiensis, vicarius et procurator in hac parte Dⁿⁱ Mag^{ri} Jacobi Louet, Can. paris., in magno turno nominavit Capitulo M. J. Garleke, prb^{um} ad Eccl. parroch. de Seaulx paris. Dioec. vacant. per obitum novissimi Curati (3).

13 febr..... Reg. 25 pag. 438 — L 524.

1517
de Cellis

Vener^b Vir M^r Jo^{es} Chauderon, utriusque juris Doctor, fuit praesentatus ad Curam de Cellis paris. Dioec. vacant. per resign^m Mⁱ Roberti Roger in manib. Dⁱ Episcⁱ paris. factam et admissam, causā permut., quae praesentatio facta est D^o Arch. de Josays.

7 oct..... Reg. 29 pag. 904.

1532
Seaulx

Cura seu parroch. Eccl. de Seaulx, paris. Dioec., vacans per obitum Defⁱ Mⁱ Philiberti Barute, qui diu est decessus in legatione, salvo jure cujusque, collata fuit, sede vacante, M^o Henrico Goupil, art^{bus} M^{ro} graduato et insinuato id requirendi.

23 décemb..... Reg. 31 page 397 — L 528.

1538
Eccl. parroch. Sti. Jo. Bapt. de Cellis

Praesentatus est prb^{ter} J^s Maillard D^{no} Archid^o de Josays repraesentandus D^{no} Card. de Belloys Episc^o paris. seu ejus vic^o ad parroch. Eccl. Sti Jo. Bapt. de Cellis paris. Dioec. et dicti Archid^{tus} de Patronali Eccl. existentem vacantem per resignat^{em} ejusd. per fratrem Lud. Le Suige novissimum illius Possessorem pacificum, causā tamen permut... etc...

(1) (LL. 122). R. J.

(2) (LL. 126). Mercurii 4 febr. 1494 (nouveau cal. 1495). R. J.

(3) (LL. 132). Vendredi après la Pentecôte. R. J.

20 decemb.... Reg. 34 pag. 720 — L 529

1546
de Cellis
seu
de Sugillis.

Praesentatus est ex parte Capituli D^{no} Archid^o de Josays M^r P. de la Panoze ad Curam seu parroch. Eccl. de Cellis seu Sugillis paris. dioec. si et in quantum vacare contigerit per resign. fratris Jo. Maillard etc.. repraesentandus D^o Episc. parisi.

1^a Martis..... R. 35 pag. 621 - L 530.

1548
Ceaulx

Praesentatus est D^o Archid^o de Josays fr^r Francisc. Habert ad Curam seu parroch. Eccl. de Ceaux paris. dioec., ex praesentatione Eccl. paris. vacantem per resign. Mⁱ P^{tri} de la Panouze...

Lunā 1^a oct..... Reg. 36 pag. 873 — L 531.

1554
Eccl. Sti Jo-
hannis de
Cellis seu
Situcis
Vicaria perp.

Praesentatus M^r Jo. du Pelle ad Vicariam perpetuam seu parroch. Eccl. Sti Johannis de Cellis paris. Dioec. seu Situcis, jus in eadem praetensum per M. Rob. Caillau cl. andegav. D^o Archid^o de Josays, ex causā permut^{nis}.

Lunā 10 Junii..... Reg. 38 pag. 38 — L 533.

1560
Seaulx

Praesentatus est D^{no} Archid^o de Josays seu ejusd. Vicario M. M. Ysvet Ballue cleric. Andegav. ad parroch. Ecclesiam de Seaulx par. dioec. et Patronatus Eccl. paris. Si usquam primum vacaverit per resignem a parte M^{ri} Roberti Cailleau noviss^{mi} illius possess^{ris} pacifici, causā tamen permut.

26 sept.... Reg. 44 pag. 688.

1590
Vicar. perp.
de Ceaulx.

Ad Vicariam perpet. de Ceaulx paris. dioec. vacantem per obitum def^{ti} M^{tri} Ysambert praesentatus est M^r Guill^s Cantelou prb^{ter} dioec. Lenovien. exemptionis Sti Candidi D^{no} Archid^o de Josays.

Vener. 5 Aug..... Reg. 47 pag. 538.

1605
Eccl. par-
roch. seu
Vic. perp. de
Cellis.

Dⁿⁱ ordinaverunt conformiter ad litteras procuratorias initas per M. Guill. Cantelou (canon. prb^{um} Sti Dionysii de Passu) presb^{um} Rectorem seu Curatum Eccl. parroch. de Cellis paris. dioec. ad resignand. Eccl^{am} parroch. seu Vicar. perpetuam praedictam, cujus, quoties vacat, praesentatio ad D. D. Dec et Capit. paris. eccl^{ae} repraesentatur ad Archid^{um} de Jo.....

Vener. 12 Aug Reg. 47 pag. 540.

Vicar. perp^a.
de Cellis,
vulgo de
Ceaulx.

D^{no} Hubert canon^o. paris. dicenti se tanquam in turno. nominare D. M. Steph. Rose prb^{um} ad Eccl. paris. seu Vicar^m perpet. de Cellis vulgo de Ceaulx, vacant. per obitum def^{ti} Mⁱ

Guillⁱ Cantelou (lunae 8 vitā functi) litterasque repraesentationis necessarias sibi fieri et expediri petenti, responsum est a die vener. 5.....

ad nominationem Dⁱ Touzart can. paris. tum in turno praesentasse ad dict. Eccl. Mart^{um} de Zeneuder prb^{um} dioec. bellov.

27 april..... Reg. 47 pag. 79.

1607
Eccl. parr.
vel
Vic. perp.
de Cellis
(de Seaulx).

Ad Eccl. parroch. seu Vicar. perp. de Cellis (de Seaulx) vacant. per simpl. resign. Martⁿⁱ de Zeneuder... Dⁿⁱ ad nominationem Dⁱ can. Brulart in turno praesentaverunt D^{no} Archid^o de J^o M. Ant. Drely prb^{um} dioec. ambion. D^{no} Episcopo seu ejus Vicario repraesentandum.

20 febr..... Reg. 52 pag. 58.

1623
Eccl. par-
roch. seu
Vic. perp.
Sti J. Bap^{tae}
de Situlis,
vulgo de
Seaulx, alias
de Cellis.

Ad Eccl. parroch. seu Vicar. perp. Stⁱ Jo. Bap^{tae} de Situlis vulgo de Seaulx... vacant. per obitum M^{ri} E. Vallerau... Dⁿⁱ praesentaverunt M. Nic^{um} Davyonne prb^m Suess... de consensu Dⁱ Rossignol, can. paris. (25 febr. pag. 70) Et per simpl. resignem dicti Nicⁱ Davyonne, possessione non adeptā, Dⁿⁱ praesentaverunt M. Guill. Maupin, prb^{um} Ambion. consensu Dⁱ Rossignol can. paris. de cujus partitione existit.

Sabb. 27 mart..... Reg. 53 p. 338.

1627
Eccl. par-
roch. seu
Vic. perp.
Sti Jo. Bap^{tae}
de Situlis
alias de Cel-
lis vulgo
de Ceaux.

Dⁿⁱ praesentaverunt ad Eccl. parroch. seu Vicar. perpet^m Stⁱ Jo. B^{tae} de Situlis alias de Cellis vulgo de Ceaux, vacant. per obitum def^{ti} Guillⁱ Maupin... M^r Francis. Martin prb^{um} constant. de consensu Dⁿⁱ Rossignol... de cujus...

22 sept^b..... Reg. 55 pag. 176.

1632
Eccl. par-
roch. seu
Vic. perp.
de Ceaux.

Ad parroch. Eccl. seu vic. perp. de Ceaux, vacantem per obitum M. Martin illius ultimi poss^{ris} Dⁿⁱ praesentaverunt D^{no} Archid^o de Jos. M. Petrum Courant... de consensu Dⁱ Rossignol can. paris. de cujus partitione existit....

Années 1636 et 38.

1636

Deux pièces conservées aux Archiv. du Royaume désignent pour Curé M^{sire} Pierre Hamelin, pr^{tre} Licencié en droit canon.

1638
Baillage et
Chat^{elle} de
Seaulx.

Dans le titre de 1638, il est dit : Par devant Antoine Dumesnil, Tabellion, juré commis établi au Baillage et Chatell^{nie} de Seaulx, fut présent en sa personne M. Pir^e Hamelin...

1638
Eccl. par-
roch. seu

6 octob..... Reg. 57 pag. 254.

Ad parroch. Eccl. seu Vic. perpet. Stⁱ Jo. Bap^{tae} de Situlis,

Vic. perp. seu Salicibus, alias de Seaux... vacant. per resign. M. P^{tri}
 S^u J. B^{tae} de Hamelin ultⁱ possess^{ris} in manib. D. D. factam et per eos
 Situlis, seu admissam, Dⁿⁱ praesentaverunt M. Hyeronimum Auberon
 Salicibus, prb^{um} paris. sufficienter capacem et idoneum...
 alias
 de Seaux.

1640. Le même est désigné dans un acte de Donation.

1662 1662. Dans un titre de rente (Archiv. du Royme) on lit : en
 Église S^t J. présence de Jean Senobier, Bachelier en Th^{ie}, Pr^{tre} Curé de
 Bap^{te} de Seaulx. l'Église S. J. Bap^{te} de Seaulx.

1668 12 aug..... .. Reg. 70 p. 202.
 Parroch. Ad parroch. Eccl. seu Vic. perp. de Sceau, paris. dioec.,
 Eccl. seu Vic. vacant. per obitum M^{tri} Jonis Nicolas, Capitulum praesentavit
 perp. de M. Ægidium de Rohaix prb^{um} dioec. bajocen. in jure can.
 Sceau. Factis paris^{sis} Licenciatum, D^{no} Archid^o de Jos. per ipsum D^o
 Archiep^o parisⁱ repraesentandum... de consensu Dⁿⁱ Gaudin
 can. paris. de cujus partitione existit.

1669 1669, 10 févr^{er}. Titre de rente (Archiv. de la Fabriq'). Sous
 Seaulx. M^r de Tresme seign^r du dit Seaulx, Claude Nicolas Curé de
 l'Église S^t Jean Bap^{te} de Seaulx.

1670 1670. Titre de rente (Archiv. de la Fabriq').
 Au tabellio- Par devant Jean Bruslé, commis au Tabellionage de Seaulx...
 nage fut présent en sa personne M^{sire} Anthoine Mânier, Bach^r en
 de Seaulx. Thg^{ie} de la Facté de Paris... passé au dit Seaux en présence de
 M^r Touss^t Merlier pr^{tre} vicaire de la dite Église.
 En 1671 et 1679, titres de rente de même, du consentement
 de Ant^e Mânier (Archiv. de la Fabriq').

1687 26 sept..... .. Reg. 78 pag. 809.
 Parroch. Ad parroch. Eccl. seu Vic. perp. de Salicis, vulgo Seaux,
 Eccl. seu Vic. dioec. paris. vacant. per obitum M. Anⁿⁱ Manier, pr^{ri} illius
 perp. de Sa- ultimi possessoris, etc.... Dⁿⁱ praesentaverunt et nominav^{unt}
 licis vulgo de consensu Dⁱ Gaudin can. paris. de cujus partitione ejusd'
 Seaux. praesentatio seu nominatio existit, M. Nicolaum Dupuy prb^{um}
 dioec. turon...

1689 1689. Titre de rente (Archiv. de la Fabriq').
 Église S^t J. A tous ceux qui.... fut présent M^{sire} Joseph Fontaine pr^{tre} et
 Bap^{te} de Seaulx. Curé de l'Église, Œuvre et Fabriq' S^t J. Bap^{te} de Seaulx.
 1702 et 1709 : le même J. Fontaine.

1711 1711 (titre de rente).... fut présent M^{sire} Joseph Lepinay, pr^{tre}
 paroisse de Seaulx. Curé de la paroisse de Sceaux.

1713 et 1715 : le même J. Lepinay, nommé dans des titres de rente (Archiv. de la Fabriq').

1716
Cura, seu
parroch. Eccl.
S^{ti} Jo. Bapt^{ae}
de Celis
(gallice de
Sceaux).

14 febr..... Reg. 96 pag. 37.

Ad Curam, seu parroch. Eccl. S^{ti} J^{is} Bapt^{ae} de Celis (gallice de Sceaux) dioec. paris. vacant. per resign. Mⁱ Josephi de Lepinay prb^{ri} in manib. Dⁿⁱ Archiepⁱ par. factam.... etc... de consensu Dⁱ de Miromenil can. paris. in cujus part^{ne} existit, nominaverunt eid. D^o Archiep^o M. Guidonem Lud^m Bau-douin, prb^{um} dioec. Lexov. sacrae Facul^{tis} paris. Bacch. Theol. suff^{ter} capacem et idoneum, cui expedientur litterae in formā.

Le Chapitre cède son droit de présenter à la Cure de Sceaux à M^{gr} l'Archev'.

1748
Texte par
lequel
le Chapitre
cède son
droit de
Nomination
à M^{gr}
l'Archevêq'.

Lunā 16 decemb...

D^{nus} Camerarius dixit, jus praesentandi seu nominandi ad Eccl. parroch. sub invocatione S^{ti} Joannis Bapt^{ae} de Cellis, gallice de Seaulx, dioec. paris., quod quidem jus praesentationis et nominationis ad Capitulum Eccl. paris. pertinet, cesserunt et donaverunt in perpetuum Illⁱ ac Reverd^o D. D^o Archiep^o paris. et ejus success^{bus} in compensatione et reparatione damni quod Sedes Archiep. paris. ad quam jus praesentandi seu Nominatio dictae Vicariae perpu^{ae} S^{ti} Mauri pertinet ratione Decanatus S^{ti} Mauri, per ejusd' Vicariae suppressionem pateretur; imo fecerunt potestatem M^{tro} Desmeure juniore, in Castelleto paris. Notario, conficiendi actum hujus cessionis omni meliore formā.

1749

Sabb^{ti} 15 martii 1749

M^r le Chambrier rapporte que le susdit acte de cession est fait.

Noms diffé-
rents donnés
à Sceaux.

L'on voit par les Actes cités ci-dessus, tirés des pièces conservées aux Archives du Royaume, ou de quelques titres de rente conservés dans les Archiv. de la Fabriq' que la manière d'écrire le nom du pays, soit en latin, soit en français, a subi de nombreuses variantes : souvent il est facile de voir que ce n'est que dans l'orthogr.; quelquefois aussi le changement porte sur une autre étymologie. Pour jeter quelque jour sur cette question, dont l'explication ne peut être que conjecturale, je joins ici une note qu'a bien voulu me communiquer M^r Armandies, chef au Minist. du Commerce, chev. de la Lég. d'hon.

Étymologies
du nom
du pays.

Note de M^r
Armandies.

« 1546. de Sugillis.

D'après le Glossaire de Ducange, *Sugillatio* est synonyme de *Sigillatio* (vol. 6 pag. 431 Édit. de Didot).

Sugillum était donc synonyme de *Sigillum*, cachet, sceau.

« 1554. de *Situcis*. Probablement pour *Situlis*.

« 1623. de *Situlis*.

D'après Du Cange, *Situla* désignait une mesure de capacité pour les liquides. Cette mesure était appelée en vieux français : seillié, scellée, seigle, seau, seillette (vol. 6 pag. 268).

« 1638. de *Salicibus*.

Cette désignation impliquerait une étymologie identique à celle de *Saulx les Chartreux*. »

Les différen-
tes dénomi-
nations
employées
indistinc-
tement.

Mais, comme on peut s'en convaincre en parcourant les titres mis en marge, le nom de *Cellis* domine, et les autres variantes se trouvent laissées et reprises à différentes époques, ce qui permet de soupçonner que souvent la différence tient au copiste, ou à une orthographe à laquelle on n'attachait probablement aucune importance, comme quand il est dit (1716) de *Celis gallice Sceaux*, (1687) de *Salicis* vulgo *Seaux*, et en 1638, ce qui, est plus décisif : de *Situlis* seu *Salicibus* alias de *Seaux*. ; dans l'acte de 1627 on lit : De *Situlis* alias de *Cellis* vulgo de *Ceaux*.

S^t Jean Bap-
tiste désigné
comme Pa-
tron dans plu-
sieurs actes.

L'on aura remarqué aussi que plusieurs actes, et à des époques différentes et assez éloignées, désignent pour Patron S^t Jean-Baptiste, et jamais S^t Mammès, ce qui confirme l'opinion émise au Progr. 1^{er}.

SUITE DE LA SUCCESSION DES CURÉS DE SCEAUX,

d'après des pièces conservées aux Archiv. de la Fabriq'.

1749 De Fraissy, Jean-Baptiste, mort après 45 années d'exercice dans la Cure ; il refusa de prêter serment ; son service est célébré dans l'Église avec Pompe au mois d'avril 93, un mois après celui du Duc de Penthièvre. On voit dans plusieurs lettres de l'Archev. par lesquelles M^r de Fraissy est chargé d'aller inspecter des chapelles domestiq' qu'il est titré de Promoteur rural ou Doyen rural.

1793 De l'Espine, Jean Franç. Dominiq' vicaire du précédent depuis 1778 ; il avait prêté serment et mourut Curé de Sceaux en 1807.

1807 Martinant de Préneuf, Gilbert Jacques ; il fut nommé Curé de S^t Leu à Paris en 1821.

1821 Hunot, Philippe Étienne ; il fut nommé Curé de S^t Gervais en 1824 et mourut Curé de S^t Merry.

1824 Mabire, Jacques Jean Simon ; en 1830 il se retira à S^t Germain en Laye, refusa sa démission et mourut en 1837.

Pendant l'absence de M^r Mabire, Titulaire, la Cure fut desservie par des Administrateurs :

MM^{rs} Robert, qui devint Curé de Vanves,
Heuqueville, Curé de S^t Nicolas du Chardonnet,
Bouchy, qui passa à Courbevoie en 1837.

1837 Bonnafous, Louis, François, Chanoine honor. de Montp. ;
il quitta Sceaux en 1843 pour aller à la Cure de S^t Pierre du
Gros Caillou.

1843
13 septem-
bre. Cauvin, Jacques Jean-Baptiste, du Diocèse de Paris, précé-
demment Curé de Vanves, installé à Sceaux le mercredi 13 sep-
tembre 1843.

ÉVÈNEMENTS DEPUIS 89.

La paroisse L'Administration de la Paroisse, comme on l'a vu au Progr. 2,
en 93. reste confiée après la mort du vénérable M^r de Fraissy (avril 93)
aux soins de M^r de l'Espine, son vicaire, qui avait prêté serment
et fut installé comme Curé par M^r Desgranges, Maire ; dans le
même temps, M^r Brault, qui résidait à Sceaux comme chapelain
du marché, demande et obtient du Comité Ecclésiastique per-
mission d'exercer librement son Ministère sans être astreint au
serment (voir Progr. 2).

Dernière Le Registre des actes de Délibér. du Conseil de Fabriq' est
assemblée du interrompu en 92. La dernière assemblée est du 10 avril (*an 4^e*
conseil de *de la liberté, à l'issue des offices divins, nous nous sommes assem-*
Fabriq' en 92 *blés en présence de MM^{rs} les Officiers Municipaux*).

Ouverture Le premier acte après l'interruption est daté du Dim. 6 mai
des assem- 1805 (6 prairial an 13) ; ce premier acte est signé de trois Mar-
blées guill. assemblés par ordre du Préfet ; le Curé n'y figure point.

6 mai 1805. La 2^e Assemblée de Fabriq' a lieu le 8 sept^{bre} 1805 ; l'acte est
8 sept^{bre} 1805 signé des trois Marguill. ci-dessus et de M^r de L'Espine, Curé.

En 1810, assemblée du 16 oct^{bre}, le Conseil de Fabriq' est
reconstitué conformém^t au Décret Impérial. A dater de cette
époque lesrenouvellements partiels ont lieu régulièrement (voir
Progr. 11).

Le 1^{er} événement qui présente quelque intérêt dans les délibérat.
du Conseil de Fabriq' après 1802 est relatif à la bénédiction
d'une cloche (1807) ; même cérémonie en 1822 : 29 sept. (voir
Progr. 21).

En 1808, vol sacrilège. Les S^{tes} hosties sont profanées, le S^t
Ciboire enlevé ; une quête faite à ce sujet par M^r le Curé produit
198h ; on institue une fête de réparation, qui cesse en 1830.

Le même accident renouvelé en 1837 ; une quête faite par
M^r le Curé suffit pour acheter S^t Ciboire, Ostensoir, petit calice
en argent ; tous ces vases avaient été volés (voir Progr. 21).

1817
Un inventai- 1817, 16 X^{bre}, le Reg. des Délibérations contient un inven-
re détaillé. taire détaillé de tout le mobilier de l'Église, et les noms des
personnes qui ont contribué.

1825. Donation V^{ve} Lefebvre, terratn. 1825. Acceptation du legs de M^{me} V^{ve} Lefebvre (Progr. 5).
Même année, séance du 17 juillet, admission d'un Vicaire sur la demande de M^r Mabire.
1827. Donation V^{ve} Cahouet 150 H. 1827. Donation une fois payée de cinquante écus ; legs de M^{me} V^{ve} Cahouet.
- id. 500 H de rentes p^r Messes à Aulnay. Même séance. donation de 500 h de rente, pour la fondation de 2 Messes par semaine à Aulnay (voir Progr. 5^e).
1838. Donation Presbitère. 1838. Donation de l'ancien presbitère par M^r Ph. Mercier. Et dans la séance du 22 avril, même année, le Conseil accepte 400 h une fois payée par M^r Roux pour fondation de 4 Mess. par an pour M. Ph. Mercier (voir Progr. 5^e).
1838. rsemboursement de rente Hiard. 11 mai même [année] : séance extraordinaire, autorisée par M^r l'Archev' pour statuer sur la proposition de M^r Hiard de rembourser le capital de la rente de 71^h50^c qu'il paye à la Fabriq'.
- 7 oct^{bre}. Vote de remerciements à M^r Vandermarq. 7 oct^{bre} même année : le Conseil vote des remerciements à M^r Vandermarq pour les élégantes et utiles réparations faites, tant à la façade de l'Église qu'au presbitère, et qui sont dues à sa munificence.
1840. Réparation des orgues. 1840. Réparation complète des Orgues ; prix 1500^h. La Confrérie s'impose pour 150h par an pendant deux ans ; la Fabriq' pour 300h pendant les années 1840-41-42 (voir Progr. 21).
1842. Quête des chaises supprimée. 1842. Le Conseil établit le nouveau mode de perception pour les chaises, en usage maintenant.
1843. achats et réparations, objets divers. 1843. Séance du 1^{er} oct^{bre} sur la demande de M^r Cauvin, Curé, et vu le mauvais état du linge, ornements ; un seul calice et très mesquin ;... le conseil vote une somme appropriée à ces différents objets.
- Même séance, le Conseil charge M^r le Curé de l'acquisition d'un vitrail antiq' pour la chapelle S^t Mammès.
-

10^e PROGRAMME

CURÉ, VICAIRES ET PRÊTRES ADMINISTRATEURS

L'on a vu, au Progr. 5^e et 9^e, quels étaient les revenus du Curé anciennement, soit en fixe, soit en recettes éventuelles.

1^o Le Revenu actuel peut être évalué approximativement comme il suit :

Traitement fixe du gouvernement, comme Curé de 2 ^e classe.....	1200 ^h
Supplément du gouvernement par ordonnance royale (personnelle) (1844).....	300
Casuel dans les convois et mariages moyenne sur 3 années.....	1100
Offrandes diverses, environ.....	250
De la fondation d'Aulnay pour 2 Messes par semaine.....	500
Reste les honoraires pour 250 messes libres environ.....	250
Total approximatif.....	<u>3600^h</u>

2^o La paroisse de Sceaux a eu un Vicaire depuis l'année 1825, mois de juillet, jusqu'en 1830, époque à laquelle M^r Mabire, Curé titulaire, se retira, tout en conservant son titre et la portion de traitement qui ne peut être enlevée aux Titulaires d'après la loi.

Un arrêté du Conseil de Fabriq' (16 janvier 1831) règle ainsi le traitement du Vicaire :

Fondation d'Aulnay.....	500 ^h
Traitement de l'état.....	350
Étole blanche.....	200
Souscription des paroiss.....	400
Pensionnat des D ^l es.....	100
Total.....	<u>1550^h</u>

Au Progr. 5^e et 9^e on a vu que la Paroisse avait anciennement deux Vicaires et un chapelain, et quels étaient les traitements qu'ils percevaient.

Le Reg. des comptes de la Fabriq', séance du 21 9^{bre} 1790, pag. 399 — chapitre des dépenses annuelles — porte :

Plus : six cent quarante sept livres huit sols quatre deniers, payé à MM^{rs} les Vicaires pour leurs honoraires, acquit des Fondations à leur charge, suivant quittance. ..

et plus bas, dans le compte que rend M^r J. Bapt^e de Fraissy, Curé :

il lui est dû la somme de cent livres pour 6 mois d'arérages de la rente de deux cents livres, à lui constituée par la dite Fabriq', sur la maison du Vicariat, par contrat passé devant M^e Dodon, Notaire à Paris, le 26 avril 1786.

Un compte de 1785 donne à M^r de l'Espine, 1^{er} Vicaire, 334^h10^s, et à M^r Gallée, 2^e Vicaire, même somme.

I I^e PROGRAMME

FABRICIENS



1^o La dernière assemblée de Fabriq' avant la Révolution avait eu lieu le 10 avril 1792, sous M^r de Fraissy Curé ; le Registre des Délibérations s'arrête à cette époque.

Il s'ouvre en 1805, le 26 mai (6 prairial an 13), par un acte relatif à la composition du nouveau conseil. Ce premier acte se passait en présence de M^r de l'Espine, ancien vicaire, et alors Curé. L'installation des 3 nouveaux Marguilliers choisis par M^r le Préfet fut faite par M^r Desgranges, Maire, au banc de l'Œuvre, en présence des Fidèles réunis et de M^r de l'Espine, Curé, l'an 13 de la Républiq', le jeudi 3 prairial, jour et fête de l'Ascension, comme il est dit dans l'acte dressé et signé, et conservé aux Archiv. de la Fabriq'.

M^r Martinant de Préneuf, son successeur, trouva ce conseil régulièrement constitué lors de sa nomination à la cure de Sceaux en 1807.

Le Conseil de Fabriq' fut renouvelé intégralement d'après la loi du 30 X^{bre} 1809 et conformément à la lettre circulaire de MM^{rs} les Vicaires Généraux. M^r le Curé et M^r le Maire donnèrent connaissance, l'un de deux membres choisis, l'autre de trois ; tous reçurent la sanction légale, les uns de MM^{rs} les Vicaires généraux administrant le Siège vacant, les deux autres de M^r le Préfet ; leur nomination fut proclamée dans l'assemblée du 16 oct^{bre} 1810.

En 1836, Renouvellement du Conseil de Fabriq', composé ainsi qu'il suit :

MM^{rs} de Lacour, Boulogne, Armandies, Bressel, Ragon (voir au reg. des Délib.).

2^o Les renouvellements successifs ont eu lieu depuis, conformément à la loi.

3^o La constitution du conseil actuel se trouve par cela même régulière.

Membres du
Conseil
de Fabriq'
en 1847.

4° Les Membres actuels composant le Conseil sont :

MM^{rs} Cauvin, Curé, depuis 1843
Garnon, Maire, M^{bre} de la Chambre des Députés
Vicomte de Lescalopier, Trésorier (1844)
Vaury, instituteur, secrétaire (1840, réélu 1845)
Lucas, propriétaire (1830, réélu 1845)
Picard, rentier (id, id)
Salpétier, propriétaire (1847).

J. MOREL
Professeur au Lycée Lakanal

ANDRÉ THEURIET

homme de lettres et fonctionnaire

(1868-1871)

(Conférence faite aux « Amis de Sceaux », le 9 mars 1935).

André Theuriet, notre voisin de Bourg la Reine, connu la gloire : il fut de l'Académie française et publia des romans à gros tirage : il y a des pages de lui dans les *Morceaux Choisis* à l'usage de nos classes ; les auteurs de Manuels d'histoire littéraire le mentionnent encore, avec un enthousiasme diminué, reconnaissons-le. Et j'avoue que c'est le seul hasard, qui fait que je vais évoquer devant vous le jeune écrivain et le jeune fonctionnaire qu'il fut vers les années 1868-71. — Je ne tiens pas André Theuriet pour un grand écrivain. Pourtant, il occupe une certaine place dans mes souvenirs d'enfance et de prime adolescence. Il est bien vrai que lorsque nous approchions de la 15^{ème} année, il nous révéla une certaine forme de romanesque, et flatta notre goût de la nature. Vrai aussi que vers 1896-97, pour le gamin que j'étais, et qui ne sortait guère du Sceaux d'alors, fort retiré, il y avait un grand homme à Bois-Fleury, André Theuriet ; et un autre grand homme à Aulnay, Sully Prudhomme, qu'on voyait parfois venir à Sceaux, dans une voiture à âne qu'il conduisait lui-même. Ainsi deux Muses veillaient sur notre berceau. Il en vint d'autres, Dieu merci ! — Et nous eûmes d'autres maîtres.

Enfin je n'avais pas autre chose dans l'esprit touchant André Theuriet lorsque, vers l'an 1933, notre ami Louis Bée me vint voir. Il m'apportait une dizaine de pages imprimées, arrachées par ses soins à un volume de rebut, et me dit : « Tenez ! voilà

des pages peu connues d'André Theuriet. » Peu connues en effet. C'était « l'instruction administrative 2426 parag. 93 du 4 décembre 1871 : *Timbre, journaux et écrits relatifs aux Lettres, aux Sciences, aux Arts et à l'Agriculture. Immunité, Limites. Journal Commercial, impôt exigible.* » Voilà. Nul doute, c'était bien du Theuriet : du Theuriet fonctionnaire de l'Enregistrement et du Timbre, mais néanmoins homme de lettres (1). — Bref, un *document* !

Je ne sais si vous êtes comme moi, et je ne vous le souhaite guère ! Je ne peux plus lire une affiche, une annonce, recevoir d'un homme sandwich un prospectus de dentiste, de charlatan qui promet de me guérir des plus mystérieuses maladies, d'une devineresse ; je ne peux plus recevoir la lettre la plus indifférente, le faire part le plus banal, le journal local et ses faits divers, entendre les propos d'un enfant et d'une femme, sans que je me plonge dans un abîme de réflexions. Une curiosité de concierge, qui lit pieusement les cartes postales de ses locataires, ou de romancier psychologique se saisit de mon esprit. Il faut que je sache ce que cela veut dire, que je démêle l'intention et la manœuvre du rédacteur ; qu'à tout prix je le fasse sortir de son texte, beau ou vilain dans sa médiocrité, sa ruse, ou son génie. Je n'hésite pas à voir dans ces lignes écrites un signe des temps ; toute une époque, toute une civilisation ; la nature humaine elle-même vient à la rescousse pour éclairer le document. Il m'arrive d'affirmer que tout est document historique, — et de première importance. C'est fatigant, mais amusant (chacun son goût). Oserai-je dire que cette douce manie enrichit singulièrement la vie et le sentiment que nous avons du monde et des hommes. Plus rien n'est indifférent. On voit se former, se défendre, s'opposer, se disperser, se mêler d'étranges groupes autour d'un petit fait. Il y a là un peu de la « *crystal-lison* » dont parle Stendhal ; et ce pourrait bien être le secret de l'Art, si saisissant pour certains, de Jules Romains. Quand on n'a point son talent, cela devient dangereux de faire participer les autres à cette récréation. Mais cela, c'est la faute de M. Panthier : il est au commencement de ma misère de conférencier et de la vôtre. Vous saurez donc le dessus, le dessous, l'à côté, le dedans, les tenants et aboutissants et même la 4^{me} dimension de ce document. Vous verrez autour de lui se former et se défaire un monde, que dis-je, des mondes.

(1) Ce document n'a pas échappé à la sagacité des « Enregistreurs » qui rédigent et dirigent cette jolie revue intitulée *Le Domaine* dont M. Lavalie, que je veux remercier ici, m'a fait tenir quelques précieux exemplaires.

Dans les années qui nous occupent, André Theuriet est un jeune — il a tout de même 34 ans — écrivain qui se pousse. Il ne paraît pas comme Leconte de Lisle et son école préoccupé du grand art impassible. Il semble ignorer tout à fait l'effort des Goncourt; celui de Zola qui commence ne l'intéresse guère. La grande affaire pour lui, c'est de forcer les portes de la *Revue des Deux mondes*, de la *Revue de Paris* et des théâtres subventionnés, officiels. Il sait qu'il n'est pas fait pour les cimes, et je le loue de cette exacte connaissance de soi. Mais il sait qu'il peut se tracer, tout doucement, un petit chemin bien à lui, où il avancera avec certitude et sans d'énormes risques. Prudent cheminement, infiltration lente. On a publié de lui (1) une lettre du 21 avril 68, sur les moyens de parvenir, où nous le voyons engagé dans une stratégie de salon, assez habile, où il s'annonce comme un discret arriviste, assez peu scrupuleux sur les principes! Un volume de vers couronné par l'Académie: le *Chemin des Bois* (1867), des *Nouvelles intimes* parues en recueil en 1870, et en 1871 une petite pièce de Théâtre, *Jean Marie*, jouée à l'Odéon, par Sarah Bernhardt qui débutait alors. Vous connaissez tous la *Chanson du Vannier*; c'est le moins médiocre de ces poèmes. Il aime les bois (2), leurs rustiques habitants bêtes ou gens; il se plaît à de longues promenades depuis qu'il est à Paris (à Verrières par exemple). Il dédie son livre :

Aux bois émus, aux bois baignés
de rosée et de lumière
J'offre ces vers tout imprégnés
de la senteur forestière....

Il prétend avoir retrouvé les « frais sentiers de l'Idéal » dans
les chemins sylvestres, près de la source

où, matinal
Le ramier soupire et couve.
Le chant divin de l'oiseau bleu
C'est aux bois qu'on croit l'entendre
Lorsque le coucou, comme un dieu
Dit son refrain grave et tendre...

J'avoue ne pas très bien me reconnaître parmi ces volatiles,
mais enfin... Ses nouvelles révèlent un certain don de l'observation
des âmes simples, moyennes, médiocres, et sont de
l'agrément un peu terne qui caractérise les Romans pour les

(1) Domaine n° Spécial, p. 320.

(2) L'administration des Eaux et Forêts, à cette époque-là, n'était pas
encore séparée de celle de l'Enregistrement.

jeunes filles d'alors. Sa prose sans prétention se teinte d'émotion et de légère ironie. Un auteur agréable, facile, « mineur », et qui le sait.

Mais avec tout cela, il était fonctionnaire. Il appartenait à l'administration centrale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre. Il faisait route, comme il le dit, à travers « les terribles landes marécageuses de la vie administrative ». Et il ne me serait pas difficile de peindre en André Theuriet un bureaucrate à la Courteline, fort peu soucieux de son emploi, tout entier aux « Lettres », sous le contrôle d'une direction aveuglée, et bonne fille. Il me suffirait pour cela de feuilleter un de ses romans : l'*Affaire Froideville* ; on y trouverait beaucoup de caricatures en demi-teintes. Mais cet ouvrage est de 1897... Je préfère vous dire que vers 1865-68 le sous-chef de bureau (2^{me} bureau de la 1^{re} Division) n'était autre que le vaudevilliste Edmond Gondinet, et Theuriet était sous ses ordres directs. Le bureau du sous-chef abritait des conversations entre eux un peu bien profanes. On se demandait gravement si le meilleur moyen de faire « passer » une pièce de théâtre était d'aborder une lecture officielle dans un théâtre subventionné, ou de se faire patronner par quelque charmante vedette à la mode, comme il y en a beaucoup en dehors du Théâtre français et de l'Odéon. Grave problème ! Il est certain que la « lande marécageuse » s'égayait singulièrement ce jour-là. Car, soudainement, et sans, le moins du monde, se faire annoncer par l'huissier de service, une demi-douzaine de jeunes et jolies filles, riantes, froufrouantes, se bousculant en un aimable tumulte, envahirent l'austère bureau du sombre ministère. C'étaient des demoiselles de comédie ! Que dut penser M. Ernest Roy qui « fut le plus autoritaire et le moins tolérant des directeurs généraux », s'il apprit l'aventure ? je me le demande avec une sorte d'angoisse... Toujours est-il qu'Edmond Gondinet démissionna en 1868, mais Theuriet resta. Il ne s'en ira qu'en 1886 à 53 ans, parce que sans doute il était « lancé », et aussi, si j'en crois la rumeur, M. Ernest Boulanger, le nouveau directeur, était décidément imbuvable.

Cependant, je ne suis pas très sûr que ce portrait soit fidèle. La carrière d'André Theuriet me paraît avoir été régulière, voire rapide. Quand il était maire de Bourg-la-Reine, il n'était pas, dit-on, mauvais administrateur : il s'intéressait même à sa commune. Son « avancement » paraît avoir été prompt : en 1856 il est receveur de l'Enregistrement à Auberive (H^{te}-Marne) ; en 1859, rédacteur à la direction de Tours ; en 1865 rédacteur à la direction générale, à Paris ; et il gravit ensuite tous les

échelons. — Si dans « l’Affaire Froideville » il y a des fonctionnaires d’une désinvolture toute Courteline, que dans les « Nouvelles intimes », en 1869, je trouve une silhouette assez poussée, d’un sous-directeur, qui n’est pas du tout comique. Hubert Boinville, dans la nouvelle intitulée *S^t Nicolas* est une figure pleine de gravité : cet enfant du peuple, devenu chef de bureau, est la conscience même ; il est convaincu, sans aucune ironie, de l’importance de son état : il défend les intérêts qui lui sont confiés avec une autorité froide et consciencieuse, mais non dénuée de bonté et de sensibilité. Je veux que le jeune écrivain ait cherché à gagner quelque indulgence. Mais il ne faut pas se laisser prendre à la légèreté avec laquelle les fonctionnaires parlent de leur fonction : c’est pure coquetterie, assez maladroite peut-être, affectation de détachement, d’élégance mondaine. Si l’on savait combien il est difficile, dans la réunion la plus joyeuse de « fonctionnaires », de ne pas parler service !. . D’ailleurs, voici André Theuriet, depuis peu sans doute sous-chef du 2^e Beau de la 1^{re} division de l’Administration de l’Enregistrement, du domaine et du timbre, dans l’exercice de ses fonctions. Suivons cette bataille homérique.

Pour la comprendre, il faut se référer à de graves événements historiques (Voyez comme cela s’étend... et surtout comment cela se rassemble sur un point). Il faut savoir que deux mois et demi à peine après le coup d’État du 2 décembre — en février 1852 — Napoléon III supprimait par une loi, ou un décret, ou un décret-loi (je n’ai pas élucidé ce point) le peu qui restait de liberté dans notre pays. Et notamment celle de la Presse. Il assujettissait à un droit de timbre toutes les publications de moins de 10 ou de moins de 5 feuilles, selon les dimensions. Et sans exception d’aucune sorte. Il ne s’agissait pas évidemment de colliger un impôt, mais de faire taire l’opinion publique. Le but était de rendre le journal cher à qui l’édition et à qui l’achetait. Je me souviens d’avoir entendu raconter dans mon enfance, par le grand père de ma femme, qui était typographe (et républicain) à Vitry-le-François quel coup terrible ce droit de timbre porta à l’opinion démocratique : son destin d’ouvrier imprimeur fut tout changé (mais non ses opinions).

Il est juste d’ajouter (et c’est ici l’origine du drame) que le décret du 28 mars 1852 (Art. I) apportait quelque adoucissement à cette mesure. Étant bien entendu que « le cas particulier de la politique et de l’économie sociale » était exclu du bénéfice de cette *exception*, on décidait que « les publications *exclusivement* relatives aux sciences, aux lettres, aux arts, et à l’agriculture »,

seraient exemptes de ce droit de timbre. Pour l'agriculture, par cette mesure gracieuse, on prétendait « offrir un nouvel auxiliaire à l'instruction publique dans les campagnes, en fournissant aux habitants des occasions plus fréquentes et moins coûteuses de lire des choses qui tiennent à leur instruction agricole, et leur donner aussi en temps opportun le moyen d'être avertis de la température des localités d'où ils tirent certains produits ou qui leur servent de débouchés, de l'état des récoltes des pays qui leur font concurrence, enfin des cours des denrées sur les divers marchés. » Évidemment, ainsi conçue, la presse paysanne n'est pas bien inquiétante même pour un gouvernement fort !... Quant aux lettres, aux arts et aux sciences, on admettait qu'elles pouvaient, qu'elles devaient se réfugier dans le domaine de l'Art et de la Pensée pure, et de la Beauté en soi ; à ce mot d'ordre obéirent gentiment les poètes parnassiens, et presque tous ceux-là qui étaient restés en France, tandis que Victor Hugo, le « Père » était là-bas, « dans l'Île. »

Les choses étant ainsi réglées, c'est alors qu'éclata l'ingéniosité, l'astuce, le génie de la *Haute Cordonnerie Parisienne*. On a toujours sous-estimé chez les commerçants et les industriels leur art d'utiliser les Lois. Un groupement de grands cordonniers Parisiens fonda un journal bi-mensuel dont le dixième numéro parut le 25 mai 1868, et qui peut-être paraîtrait encore, si André Theuriet n'y avait mis bon ordre. On l'intitula :

LE MONITEUR DE LA CORDONNERIE
et L'INNOVATEUR RÉUNIS,

JOURNAL PROFESSIONNEL, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE.

Je pense que vous voyez l'astuce. Dès l'instant où le journal était scientifique (puisqu'il était professionnel) artistique — et littéraire, il était, en vertu du décret de 1852 *dispensé du droit de timbre*. Il n'y a pas de petites économies. Et sous le couvert de ces magnifiques prétentions, le groupement des grands cordonniers put sans difficulté distribuer ces 9 numéros.

Il y a dans la *Vie de Bohême* de Murger un curieux chapitre où l'un des bohêmes, poète de son état, est enfermé dans un grenier par un sien oncle qui exerce la profession de Fumiste. Il restera prisonnier jusqu'à ce qu'il ait écrit un poème lyrique ou épique (à son choix) sur les progrès de la fumisterie et la perfection des poêles fabriqués par son oncle. Je ne doute pas que le fumiste n'ait prétendu user du truc des Cordonniers.

L'administration de l'Enregistrement et du timbre, sévère gardienne des deniers publics, fait saisir le 25 mai 1868 dans tous les bureaux de postes un exemplaire non timbré de cette

publication : car elle a le sentiment très net d'être volée comme dans un bois. Voici, en effet, le contenu de cette publication scientifique, artistique et littéraire !

L'art y est représenté par une page, une *planche de modes* : voici *la botte à l'écurière en peau de caïman* (avec l'indication des maisons, il y en a 4, et on donne leurs adresses, où l'on peut se procurer ces fameuses peaux de crocodiles qui ont devancé la peau de serpent boa.), *la botte de printemps*, *la demi-botte d'été*, et *le soulier de lycéen*. Un texte explicatif décrit et met en relief l'élégance de ces chaussures...

La *science*, par une page des plus techniques sur l'art et la manière d'exécuter avec solidité le travail des contreforts ; cependant qu'un inventeur à court d'argent se propose de monnayer un brevet qu'il a pris touchant un nouveau système de fabrication du talon Louis XV...

Enfin *la littérature* est une collection d'anecdotes, de propos de table d'hôte, et quelques historiettes à l'usage des gaudissants de l'époque...

Le tout, précédé, truffé et suivi de réclames, d'annonces pour les bonnes maisons de Chaussures de Paris et de province...

Un petit drame, un drame même, que l'on devine, une de ces misères obscures du travail : les ouvrières en tiges de bottines — très certainement des ouvrières à domicile, comme il en existe encore aujourd'hui, se plaignent. Le cuir qu'on leur livre à conditionner (et pour ce travail on leur propose des *machines à coudre d'Élias Howe* tandis que Amédée Charpentier 80 Bd de Sébastopol leur fournira soie et fil) est si mal préparé, si mal coupé qu'elles perdent beaucoup de temps et leur maigre salaire s'en ressent. — Nos cordonniers leur répondent : c'est la faute des ouvrières ; elles ne savent pas choisir leurs « coupeurs » ; elles s'adressent à des fabricants plus soucieux de multiplier leurs produits que de les perfectionner. Que ne se tournent-elles vers les directeurs et abonnés du « *Moniteur de la Cordonnerie* » !

Bref, l'Administration du timbre paraît fondée à réclamer le paiement des timbres. Et elle intente un procès au *Moniteur* devant les tribunaux, et le jugement est rendu en Février 1869. — J'aime mieux vous le dire tout de suite : l'administration perd son procès, est déboutée et condamnée aux dépens. — Ce jugement est supérieurement comique : le tribunal, après avoir rappelé les décrets dont nous parlions plus haut, n'hésite pas à déclarer que le *Moniteur de la Cordonnerie* se rattache tout à la fois aux sciences, à la littérature et aux arts et par conséquent doit être dispensé du timbre. — Quel put bien être l'état

d'esprit de ces juges ? Dire qu'ils rendent un jugement uniquement dicté par le désir de favoriser la haute industrie cordonnière, de la défendre contre des contrôles et des vexations étatiques, c'est probablement exact, mais incomplet. Il y a autre chose. Il y a l'habitude juridique de juger *non* du réel, qualitativement envisagé, mais selon le texte. Peu importe à ces juges que l'art et la science soient en fait ceci, ou cela. On n'hésite pas à déclarer que ces planches figurées, c'est de l'art : c'est une « représentation artistique ». L'énoncé et la vulgarisation des « perfectionnements introduits dans la fabrication des chaussures », des « nouveaux procédés », de l'étude des meilleurs matériaux à mettre en œuvre, c'est de la Science. « Art minable, science misérable ! Nous n'avons pas à juger de cela. Ce n'est point notre affaire. Ce n'est point de l'Ingres, du Delacroix ou du Pasteur, sans doute. Mais nous n'avons point à nous préoccuper de cela ». Curieuse tendance de l'esprit. La forme, disait l'autre. Non le réel. N'avons-nous jamais jugé de cette façon ? ... N'avons-nous jamais été victimes de tels jugements ?

J'imagine assez bien l'indignation qui s'empara du Directeur général de l'Administration de l'Enregistrement, du Domaine et du Timbre à la lecture de ce jugement. Il était vexé d'être condamné, surtout aux dépens, furieux d'avoir tort. Nul doute aussi qu'il ne défendît les intérêts de l'État à lui confiés, et le prestige du corps dont il pensait être l'âme et le chef. Il en avait aux contribuables, il en avait aux juges, autres groupes en lutte avec le sien. Mais son indignation dut être calme : il savait que l'administration a le temps pour elle, et qu'il suffisait de ténacité. Il n'ignorait point l'existence de la cour de Cassation. Il voyait qu'il pouvait « remettre ça » : il se délectait à l'idée de poursuivre la bataille. Dans ce procès qui touchait aux lettres, il s'avisa qu'un littérateur serait un bon combattant. Se souvint-il de Beaumarchais ? Bref, il pensa à André Theuriet, son subordonné, comme à l'homme idoine, et lui confia l'affaire. Et c'est ici, je crois que Theuriet entre en scène.

La direction générale s'est donc pourvue en cassation dans les délais voulus... Theuriet rédige le plaidoyer, l'exposé des motifs. Et la thèse de l'Administration qui restait vague, et se bornait à un haussement d'épaules : Ça, de l'art ? Ça, de la littérature ? Ça, de la science ! » prend sous la plume de l'homme de lettres un sens plus précis ; une philosophie réfléchie de l'art et de la science se substitue à une protestation instinctive et

obscur. L'art, les lettres, la science, affirme Theuriet en 10 paragraphes, c'est ce qui est *désintéressé*, c'est ce qui ne poursuit aucun but de *profit*. Or le *Moniteur de la Cordonnerie* poursuit évidemment le profit. Donc... Donc... le Moniteur n'a pas droit à l'exemption du Timbre. Voilà la substance du Mémoire à consulter.

L'étude des textes législatifs (je vous en épargne l'érudite énumération) permet d'abord de poser ce principe, qui n'apparaissait guère dans la première instance : savoir que « *l'impôt du timbre est... un prélèvement exercé sur les bénéfices d'une industrie privée.* » Dès lors, la démonstration devient difficile à réfuter. Il suffira de dénier tout caractère artistique, littéraire ou scientifique à toute publication qui sert un intérêt privé. Or qu'il s'agisse là d'intérêts privés, c'est ce que Theuriet répète avec insistance, éloquence, ironie. Ce journal a pour fin la « spéculation » ; il se meut dans « la sphère économique où s'agitent des intérêts privés, et où se forme la matière impossible ! » Les arts mécaniques, objectera-t-on, sont bien des *arts*, lorsque la « théorie descend dans la pratique ». — Sans doute. « L'art, quelque nom qu'il porte, et dans quelque lieu qu'il s'exerce, boutique ou atelier, échappe à l'impôt dès qu'il est enseigné à tous et au profit de tous. Inventer une méthode, un procédé, ou les divulguer dans un *intérêt public* est également une œuvre d'utilité sociale qu'aucune taxe ne saurait atteindre. La taxe n'a sa raison d'être et ne se justifie qu'autant que l'auteur du procédé le publie pour l'exploiter à son *profit personnel*.... » Or il arrive « rarement — si tant est que cela arrive — que des gens de métier publient un journal pour faire connaître au public la théorie et les procédés de leur art... Si ces procédés sont nouveaux, s'ils touchent à une découverte, ils sont l'objet non d'un *enseignement*, mais d'un *brevet d'invention* qui assure à leur auteur le *monopole de la fabrication et de la vente*... Tout procédé nouveau est exécuté à l'*abri de la concurrence*, et s'il en est rendu compte dans un journal, ce n'est donc point pour l'enseigner mais bien pour faire des réclames dans l'*intérêt* de la vente des produits ». Ce journal n'a d'autre but « que de servir les *intérêts de l'industrie privée* »... C'est « une entreprise d'annonce », comme le prouve d'ailleurs son contenu... Tout cela est « exploité dans un intérêt mercantile et professionnel. »

Tout autre est l'art ; toute autre est la science ! Ils ont pour but « d'élever les esprits, de charmer les cœurs, de surprendre les secrets de la création, d'appliquer les découvertes de la science au développement du bien être *commun*.

« Les lettres, *humaniores litterae* sont la civilisation elle-même. Multiples et variées comme la pensée humaine elles sont l'expression immortelle des sentiments et des idées de la vie morale des nations.

« Les sciences, toujours à la recherche du *vrai*, découvrent les lois de l'univers pour étendre indéfiniment le pouvoir de l'homme et les conquêtes de l'humanité.

Les arts, enfin, *étrangers aux affaires et aux combats de la vie*, rapprochent les hommes et les unissent dans les émotions *désintéressées* du beau...

Les lettres restent toujours, « par un privilège singulier, dans ce haut et pur domaine. » Elles pensent « se dégrader », lorsque les écrivains, « oublieux de toute dignité

Mettent leur Apollon aux *gages* d'un libraire
et font d'un *art divin* un métier *mercenaire* (1)...

mais elles conservent toujours quelque chose « de leur noblesse originelle. »...

La matière est peu de chose pour l'art ; tout dépend du « génie et du cœur de l'artiste qui communique la vie à la pierre, anime la toile, imprime au corps l'harmonie et la pare (il s'agit de la danse...) ».

Telle est la thèse de Theuriet. Ne nous y trompons pas. Quelques-uns des accents de cette diatribe contre l'intérêt privé peuvent aujourd'hui surtout trouver certains échos dans notre vie économique et politique. Mais je ne crois pas que Theuriet ait vu si loin. Ce qu'il développe ici, c'est beaucoup moins des vues sociales, qu'un thème littéraire fort à la mode depuis quelques années parmi les gens de lettres. Il utilise pour les besoins de la cause une masse de protestations, qui viennent s'assembler autour de sa démarche. Toute la lourde ironie qui est dans ce pamphlet anti-bourgeois qu'est *Jérôme Paturot* revit là. Jérôme Paturot s'est enrichi dans le commerce des bonnets de coton. Et c'est avec une indicible mélancolie que Murger montre que tous ses bohèmes, à la fin du livre, se sont « rangés ». Écoutez les Goncourt stigmatiser « cette génération de calculateurs intéressés ». Revoyez les caricatures de Daumier, et sachez que son Robert Macaire, c'est le financier : voyez comme Leconte de Lisle, dans sa préface des *Poèmes antiques* considère la civilisation présente « comme un pandémonium industriel. » — Voici Ste Beuve, en 1839, en

(1) Ce sont des vers de Boileau, au chant IV de l'*Art poétique*. Le morceau d'où ils sont tirés est beau, et même émouvant. Mais je résiste à la tentation de faire entrer Boileau dans mon récit. Il le faudrait pourtant.

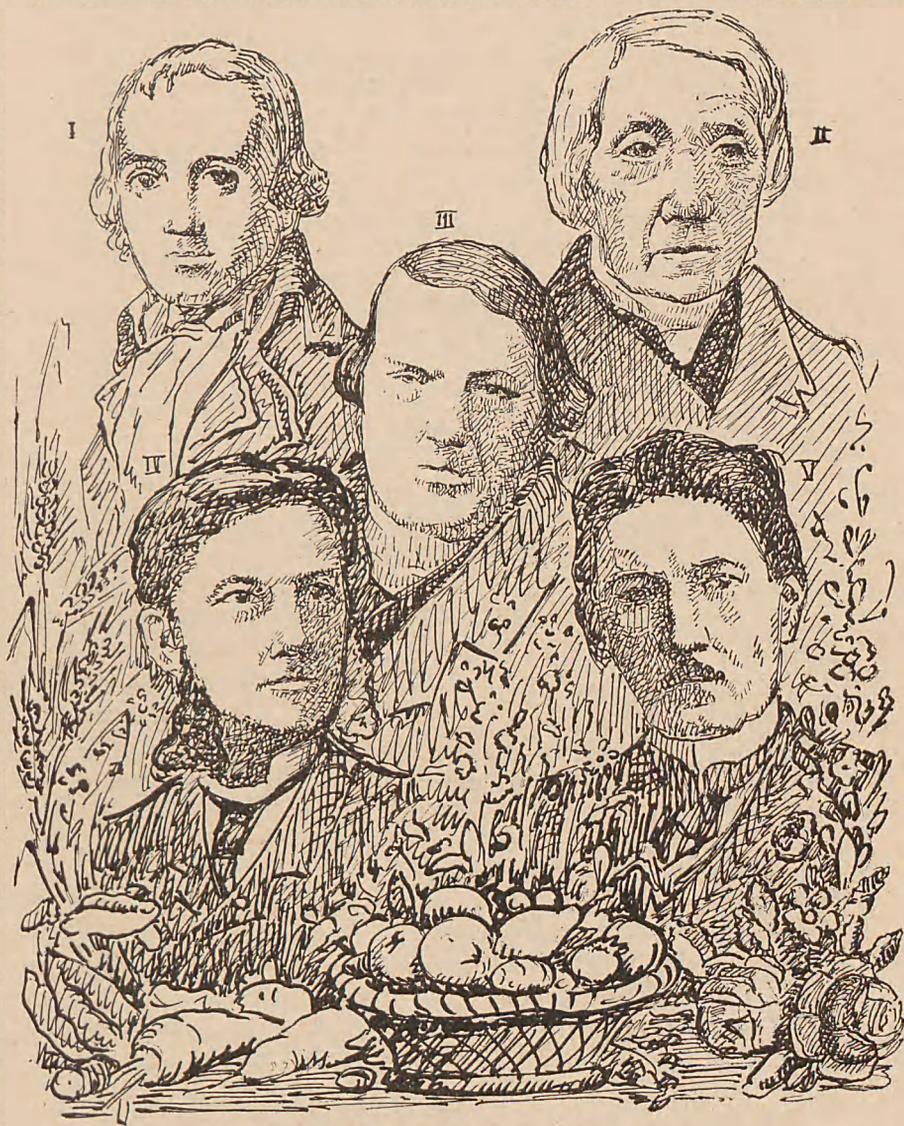
1843 qui se plaint de ce que l'Écrivain est devenu un industriel : « L'art pur a eu son culte, sa mysticité, mais l'industrie pénètre le rêve et le fait à son image!... On triple, on quadruple sa phrase, *pro nummis*. » Écoutez tout ce qu'il peut y avoir de sarcasme désolé dans cette lettre de Gautier à Flaubert : « Tu crois à la mission de l'Écrivain, au sacerdoce du Poète, à la divinité de l'Art ! ô Flaubert ! tu es un naïf ! L'écrivain vend sa copie comme le marchand ses mouchoirs.... ». — Une sorte de dégoût s'empare de tous ces hommes, et ils s'évadent ; ils se réfugient dans l'art pur. « L'art, s'écrie Gautier, n'est ni rouge, ni blanc, ni tricolore ; il n'est *rien*. Il ne s'aperçoit des révolutions que quand les balles cassent les vitres. Dès qu'une chose devient utile, elle cesse d'être belle. » L'attitude d'un Hugo ou d'un Michelet est en un sens plus courageuse, et plus humaine, mais ce n'est pas à elle que pense Theuriet, et pour cause. Voilà tout ce qui vient former le dessous de cette prose administrative et juridique. L'Administration de l'Enregistrement et du Timbre se juche sur le « Parnasse ».

Peut-être voudriez-vous savoir comment finit le combat ? Je vais vous le dire : et d'abord il fut long. Commencé au cours de l'année 1868, il se termine le 25 janvier 1871 par un jugement de la Cour de cassation qui faisant droit à la requête de Theuriet casse l'arrêt du Tribunal civil, c'est-à-dire le renvoie devant la juridiction en dernier ressort. C'est la victoire de l'Administration qu'elle enregistre pieusement dans l'Instruction du 4 Décembre 1871, que je viens d'étudier devant vous. Et ce qui donne un piquant tout particulier à cette victoire décisive, c'est que l'article 6 du décret du 17 Février 1852, et le décret lui-même sur lequel s'appuient et l'administration demanderesse et les Cordonniers défenseurs est *abrogé*. La République proclamée le 4 Septembre l'a déclaré caduc et a rendu la liberté à la Presse ! C'est donc une victoire rétrospective, pour le principe, pour les archives ; et je ne me consolerais jamais de n'avoir pu savoir si l'Administration a décidément fait rendre gorge au *Moniteur de la Cordonnerie*.

Trêve de plaisanterie ! Méditons plutôt sur une scène grandiose, et sur la Permanence de l'État. Un empire s'est écroulé ; il y a la guerre de 1870, Sedan et la Proclamation d'un régime nouveau. Il y a le Siègé de Paris. Il y a le 18 Janvier 1871 la proclamation de l'empire allemand à Versailles. Paris capitule le 28 Janvier 1871.... Or le 25 Janvier 1871 — (je voudrais pouvoir dire dans Paris bombardé, mais mon ami Espiard me fait

observer que peut-être cela se passait à Bordeaux, et il faudrait vérifier cela), la Chambre civile de la Cour de Cassation s'assemble imperturbable. La Cour ouït M. le Conseiller Casenave en son rapport, M^{es} Moutard, Martin et Bosviel, avocats en leurs observations, et M. le premier avocat général Raynal en ses conclusions. Elle délibère, et après de multiples *vu... et attendu*, elle CASSE.... Après quoi, c'est la Paix de Francfort en Mai 71 ; c'est la Commune, c'est la France occupée. L'administration, aussi imperturbable que le Tribunal enregistre le 4 décembre 1871 son triomphe décisif. Faut-il qu'il soit solide « l'appareil de l'État » ! Et ne touche-t on pas là, en même temps qu'un fait politique remarquable, le secret de l'orgueil intraitable de ces immortels *bureaux*, depuis leurs plus hauts fonctionnaires jusqu'aux plus humbles ! ..

Je vous laisse sur cette réflexion, en souhaitant que vous ayez goûté cet austère amusement, ce travail minutieux, cette sorte « d'agglutination », autour d'un menu fait sans importance en soi, d'une foule de faits et, dirais-je, de mouvements et d'actions : ces étranges constructions idéologiques, ces personnages individuels, avec leurs ambitions, le fragment du corps social qu'ils traînent avec eux, leur effort pour se dégager, se développer, vivre selon une règle ; ces personnes collectives, l'État français à la Napoléon III, les grands cordonniers, les pauvres ouvrières en tiges de bottines, l'Administration, les Tribunaux, la Nation avec ses peines, ses révolutions, ses guerres, tout cela âprement occupé à persévérer dans son être, à essayer de dominer, de vaincre, de s'équilibrer plus ou moins provisoirement, de s'harmoniser, si possible : c'est comme si nous pouvions voir, dans un organisme vivant, le jeu compliqué d'une infime cellule.



- | | |
|---|-----------|
| I. Philippe-Victoire L. de Vilmorin | 1746-1804 |
| II. Pierre-Philippe-André L. de Vilmorin | 1776-1862 |
| III. Pierre-Louis-François L. de Vilmorin | 1816-1860 |
| IV. Charles-Philippe-Henry L. de Vilmorin | 1843-1899 |
| V. Philippe L. de Vilmorin | 1872-1917 |

H. Lavoué.

R. BARBIER

Ingénieur-agronome

LES VILMORIN

ET LES

PROGRÈS DE L'AGRICULTURE SCIENTIFIQUE

(Ouvrage couronné par l'Académie d'Agriculture)

En me demandant de parler aujourd'hui devant vous, le Président des Amis de Sceaux m'a permis de remplir le plus agréable des devoirs : celui de glorifier en la personne de ses plus éminents concitoyens la petite patrie que représente pour chacun de nous son pays natal. Ce nom des Vilmorin ne reste-t-il pas attaché à celui de ce charmant Verrières qui vit la merveilleuse éclosion de leurs découvertes ? Travail fécond que le leur, car par son caractère essentiellement pratique, il a contribué au progrès de l'humanité et amélioré la condition de tous les hommes en leurs principaux moyens de subsistance, ceux d'ordre alimentaire. Un peu de la gloire mondiale des Vilmorin rejailit sur Verrières et c'est avec un sentiment de fierté bien légitime que je vais évoquer devant vous la vie de ces hommes aussi savants que modestes et vous faire saisir en leur histoire l'un des exemples les plus saisissants de continuité de la famille, le père façonnant l'intelligence du fils en l'associant à ses travaux, lui insufflant sa foi en son idéal scientifique, et ce fils s'efforçant ensuite de poursuivre l'œuvre léguée par ses ancêtres, tel un dépôt sacré, en lui conférant un éclat nouveau. Mais auparavant pour répondre à l'esprit de votre Société, je vais prendre la liberté en une courte digression d'esquisser (Oh ! ne craignez rien) un historique extrêmement succinct de Verrières.

1) PETIT HISTORIQUE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON.

On trouve la première trace de ce qui devait être Verrières au temps de Charlemagne dans les archives de l'Abbaye de Saint-

Germain-des-Prés dont dépendait la villa Vedrarias. Dans une statistique d'Irminon, abbé de cette abbaye, on trouve que cette villa possédait en 806 : 480 habitants et deux bénéficiers dont l'un est Godin de Mignaux avec Manse, 12 bonniers de terre de culture, 11 arpents de vigne et 7 de prés. La chapelle était alors desservie par 3 prêtres du nom de Guillelmus, Girulfus et Guarnerius. Comme colons : Frodogalde major, homme de Saint-Germain-des-Prés tenant un manse ingenuile (6 arpents de vignes, 6 de prés, 3 1/2 de terres de labour) et sa femme Hildegarde ; Analgus et sa femme Goëtla (6 arpents de terres de labour, 3 1/2 de vignes et 3 de prés) ; Godalricus et sa femme Rogbalda, Raganhelmus et sa femme Aglidis ; la femme Berthis disposait de 2 arpents de vigne et 1 de pré.

En 1027 les documents anciens font mention de diverses localités ; outre villa Vedrarias, celles voisines In Rori Curte (les Ruisseaux), Villa Gris (Hameau de Grès), Villa Mulnes (Mignaux), puis Villa Culet (ou encore Escoublen) (Villacoublay), Villa Ceris ou Ceres (Wissous) Villa Bolinis (Villebon). A cette date Verrières était annexé à Antony en tant que dépendance de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le Seigneur de Wissous, vicaire de Mignaux et de Grès, Pipinellus Garinus, à la suite de mauvais traitements infligés aux habitants (il avait opprimé en particulier Antoniacum et les siens) est condamné par le Roi Robert à se battre en champ clos : il ne s'y présente pas et n'en continue pas moins devant l'autorité défaillante du Roi à exercer ses exactions. En 1030 la femme de ce Pipinellus Garinus, Hersida, est condamnée par Robert et par Constance. En 1154, Étienne de Massay fait mettre en prison Ingelrand d'Antony pour avoir creusé un fossé sur un terrain qui ne lui appartenait pas. Un duel judiciaire fait reconnaître les torts d'Étienne.

Vers 1177 a lieu l'érection de Verrières en paroisse par le pape Alexandre III ; un prêtre séculier était curé de l'Église sous le vocable de Sainte-Marie (1212) (en 1600 Sainte-Anne devint la patronne de Verrières). En 1228, Mathieu Plège (camerarius) tient le fief de Mignaux pour le compte de Ferric de Palaiseau.

1242. — Odeline fille de Ranulphe Gaudin de Wissous épouse Bertrandus, fils de Hugo de Verrières.

En 1247, les habitants de Verrières et d'Antony sont affranchis du servage par Thomas de Mauléon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, mais doivent payer une dîme de 100 livres par an ; ils sont tenus en outre à l'obligation du four banal, des moulins et des pressoirs et doivent livrer à l'abbaye 2 pintes sur chaque muid de vin récolté. Ils doivent aussi héberger l'abbé et les moines quand ils séjournent dans le pays.

Dans le cartulaire de l'Évêque de Paris, il est question au début du XIII^e siècle du fief d'Amblainvilliers, dépendant de l'Abbaye de Sainte Geneviève et d'un certain Bochard d'Amblainvilliers. Ce fief, rattaché ensuite à la baronnie de Massy, échoit à Guy de Léry en 1289 (Amblainvilliers est un hameau de Verrières).

En 1358, les Anglais occupent la Maison Carrée, château fortifié d'Amblainvilliers, d'où ils vont saccager l'église de Verrières. En 1411, sac de l'Église par le Duc de Navarre; en 1417, nouveau sac de l'Église par le Duc de Bourgogne et les Anglais (elle devait être brûlée en 1562 par l'armée de Condé; seuls subsistèrent le portail et une partie de la tour (chroniques de Saint-Denis). On note qu'à cette époque 20.000 Anglais stationnent à Winchester (Bicêtre). Les Parisiens ne pouvant reprendre la Maison Carrée doivent l'acheter aux Anglais moyennant finances pour l'abattre en partie (vers 1370). (En 1510 le fief d'Amblainvilliers échoit à Guillaume de Gaillon. Par la suite le château devait passer à la famille de Condé et être détruit en 1793).

En 1455 la toiture de l'Église est refaite par Michel des Boulets.

En 1618 Denis Chanteau recouvre le clocher et fait diverses réparations à l'Église.

En 1739 réparation du clocher pour 439 livres.

En 1748 et 1749 les deux cloches sont fondues par Godiveau à Mignaux pour 175 livres.

Parmi les illustres habitants de Verrières, l'historien André Duchesnes qui fit une histoire des Ducs de Bourgogne, d'Angleterre et d'Écosse, des Papes, des Cardinaux français et un certain nombre de généalogies de familles nobles de son temps; il y trouva la mort accidentellement le 30 mai 1640, écrasé par une charrette. Le jurisconsulte Charles du Moulin, qui vécut de 1500 à 1566, succédait comme seigneur de Mignaux, fief de la baronnie de Massy, à Jean du Moulin avocat au Parlement et au Châtelet. Ce Charles du Moulin eut une vie des plus mouvementées. En 1538 il se fait calviniste, puis luthérien, et va chercher asile en Allemagne. Revenu en France et à la suite de ses écrits « sur le fait du Concile de Trente » il est emprisonné par ordre du Parlement et n'est libéré qu'en 1564 pour mourir à Mignaux le 27 décembre 1566 dans le sein de l'Église catholique. La haine de ses ennemis n'en persiste pas moins contre lui et s'exerce contre sa famille: à Paris, la maison de Charles du Moulin ainsi que son château de Mignaux sont pillés, sa fille et ses petits-enfants sont massacrés.

De 1647 à 1656 on trouve Etienne des Belles, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes comme propriétaire de Mignaux : c'est lui qui fait reconstruire le château. On note vers cette époque que le hameau de Mignaux possède 29 feux.

De 1755 à 1763 Mignaux appartient à un certain bourgeois de Paris M. de Châteauneuf, puis en 1772 à Léon le Féron, seigneur Destouches, écuyer du Roi, et en 1778 à Vitalis également écuyer du roi, pour échoir enfin en 1791 à M. Després (ou Dupré) qui est Maire de Verrières (le curé de Verrières de cette époque, M. Lillamant, est porté comme décédé à Sceaux). Després cède Mignaux en 1818 à Pontalba, puis il passe entre les mains de Nerville qui le vend en 1831 au Duc de Cambacérès (au cimetière de Verrières se trouve la sépulture de la famille). Pour terminer l'histoire de Mignaux, nous dirons que la propriété fut occupée en dernier lieu par une descendante de Cambacérès, la baronne de Chateaubourg, puis vendue par ses héritiers à la commune (Maire Mauger) pour être lotie (lotissement du Parc avec sa jolie pièce d'eau, seul vestige de l'ancienne propriété).

Dans l'histoire du XIX^e siècle, le bois de Verrières est célèbre par le combat que le Général Exelmans, qui devait être par la suite Maréchal de France, livra contre les Alliés le 1^{er} juillet 1815 avec le 5^e et le 15^e dragons en tête, le 6^e hussard et le 20^e dragons de flanc. Les alliés surpris furent poursuivis jusqu'à Versailles qu'ils durent d'ailleurs évacuer aussitôt.

En 1870, pendant le siège de Paris, le 2^e corps Bavaois qui occupait la région sud de Paris (Sceaux, Antony, Verrières) avait son quartier général à Verrières (le prince Othon habitait la Maison Vaillant en face l'Église). Les troupes bavaroises se livrèrent au sac des propriétés (meubles éventrés, caves pillées, pendules volées) mais aucune maison ne fut endommagée sérieusement.

Puisque nous avons signalé le hameau de Grès (Villa Gris) situé entre Verrières et Amblainvilliers, nous indiquerons que de ce hameau prend la magnifique allée conduisant au Château de Villegenis (ou Villeginis). C'est dans ce château, construit sur les dessins d'Ullin en 1755, que mourut le dernier frère de Napoléon : Jérôme Bonaparte qui fut roi de Westphalie.

Comme cultures on a vu se succéder à Verrières après la vigne, les cultures de violettes qui durent s'incliner devant la concurrence du littoral méditerranéen, puis celle des grosses fraises que tend à remplacer celle des cultures maraîchères : haricots verts, épinards, choux-fleurs, etc...

Après cette rapide revue du passé revenons à notre sujet : à la famille Vilmorin. Et tout d'abord quelques mots sur la propriété où vous vous trouvez :

Cette maison que vous admirez est un pavillon bâti sur les ordres de Louis XIV pour abriter la Lavallière, écartée momentanément de la Cour alors qu'elle se trouvait dans une position intéressante... Il n'y a rien d'impossible à ce que le parc ait été dessiné par Le Nôtre, comme on le présume. En 1736, Louis Longueil premier gentilhomme de la vènerie y habite, puis Charles Lemaire de La Fontaine, officier du Gobelet du Roi et de ses chasses, qui y marie sa fille. En 1748 on y trouve un certain M. David qui avait dans l'Église un banc dans la Chapelle-Saint-Denis (actuellement chapelle Saint-Vincent, réservée également à la famille Vilmorin); puis en 1772 M. Pierre Mouette, secrétaire du Roi et en 1788, M. Louis Balthazard de la Chevardièrre, écuyer inspecteur honoraire des chasses du Roi (maire de Verrières en 1790). Son épouse Louise Barbe de Champagne épousait en secondes noces André Médard Gatelière un libraire de Paris. C'est vraisemblablement à ce Gatelière que Philippe L. de Vilmorin acheta en 1815 le pavillon qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1862. Madame Elisa de Vilmorin née Bailly l'acquit en 1863 de sa belle-mère et depuis cette date il a été toujours occupé par la branche aînée de la famille. La propriété primitive devait s'étendre peu à peu à la suite de l'acquisition des terrains voisins et pour ne parler que des bâtiments de granges situés en bordure de la route face au pavillon d'habitation, les terrains sur lesquels ils ont été construits appartenaient d'abord à M. Barthélémy Hubert et au Baron Oviti (ancien médecin de Louis XVI), puis passèrent à M. Gorain un médecin et en dernier lieu à Messieurs Leblanc industriel et Bousselet. Ces bâtiments ont été construits en 1879 (bénis en 1880 par Monseigneur Goux, évêque de Versailles).

2) HISTORIQUE DE LA FAMILLE VILMORIN

« Les botanistes, a dit Darwin, ont négligé comme indignes de leur attention les variétés cultivées. » C'est le grand mérite de Philippe Victoire et de Philippe André Lévêque de Vilmorin d'avoir, rompant délibérément avec les idées de leur temps, pris pour base de leurs recherches les plantes de grande culture. Esprits clairvoyants, en avance sur leur temps, ils se sont montrés agronomes avertis et vrais réalisateurs, faisant marcher de pair théorie et pratique.

Nous trouvons dans les Vilmorin l'illustration la plus saisissante de ce que plusieurs générations sont en mesure de faire, fidèles à un programme bien défini pour l'avancement des sciences naturelles et plus particulièrement des sciences agronomiques. Nous découvrons en effet dans l'exposé de leurs tra-

vaux les 3 étapes principales qui marquent le progrès lorsqu'il s'agit des plantes de grande culture (sans qu'on puisse parler de succession absolument chronologique, car ces phases peuvent se chevaucher en cours de route, mais elles découlent les unes des autres comme conséquences logiques) :

1°) *celle des collections et de la classification* mettant en jeu le sens de l'observation raisonnée et portant sur l'étude de la variabilité des formes végétales (plus exactement de leur polymorphisme dans la nature) et la reconnaissance de la fixité des espèces (avec la notion de lignées pures).

But poursuivi : avoir un choix abondant, le bien connaître et le bien définir.

2°) *celle de l'amélioration des plantes de grande culture* par la sélection généalogique individuelle, mettant en jeu le sens de l'expérimentation et portant sur l'étude des lignées pures.

But poursuivi : savoir choisir les individus les plus aptes (élites), les isoler et étudier leur descendance au point de vue de la faculté de la transmission héréditaire des caractères.

3°) *celle de l'hybridation ou des croisements*, mettant en jeu le sens de l'observation dans le choix des géniteurs et celui de l'expérimentation dans l'étude de la descendance.

But poursuivi : créer de nouvelles variétés répondant aux besoins agricoles, industriels et commerciaux.

En chacune de ces étapes, comme je vous le montrerai, les Vilmorin ont innové, la découverte de la sélection généalogique ou individuelle par Louis François de Vilmorin demeurant le plus remarquable de leurs titres scientifiques, véritable révolution scientifique dont sont sorties depuis un siècle les plus merveilleuses réalisations agricoles.

Voici maintenant quelle a été la part respective des divers membres de la famille, en débutant par les origines de la firme commerciale Vilmorin-Andrieux et C^o, qui sert de base au travail scientifique. Ces origines remontent au début du XVIII^e siècle avec Jeanne Diffetot, veuve de Pierre Geoffroy, tenant boutique à l'enseigne « Au Coq de la Bonne Foy ». Sa fille, Claude Geoffroy, maîtresse grainière, épouse *Pierre d'Andrieux*, botaniste distingué. Celui-ci réunit en 1747 une autre boutique de graines à celle que possède déjà sa femme. Ce Pierre d'Andrieux se montre grand amateur de végétaux indigènes et exotiques, d'utilité et d'agrément, et possède à Reuilly une collection importante pour l'époque. Il publie en collaboration avec Duchesne, professeur d'Histoire naturelle (à qui l'on doit, entre autres, la découverte d'un type mutant, le fraisier monophylle), des catalogues raisonnés de graines. Sa fille, Adelaïde d'Andrieux, deve-

nue maîtresse grainière, épouse le 14 juillet 1774, Philippe Victoire L. de Vilmorin qui d'associé devient en 1781 seul propriétaire de la maison de graines.

« *Philippe-Victoire L. de Vilmorin*, écrit Henri L. de Vilmorin dans le dictionnaire d'agriculture de J. A. Barral, édition de 1892, né à Landrecourt (Meuse) (au seuil de l'Argonne à 9 km. de Verdun) en 1746, mort en 1804... s'adonna à la propagation des plantes utiles, notamment de la betterave (Champêtre d'Allemagne) (1775) et du rutabaga (graines reçues de Broussonnet des pays scandinaves) (1790). Il fut membre de la Commission d'agriculture en 1791, membre de la Société Nationale d'Agriculture et correspondant de l'Académie des sciences. Il fut un des annotateurs du théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres. » Son père agriculteur avait eu 10 enfants dont Philippe Victoire était le dernier. Grâce à son parrain, Philippe Dessoify, il vint à Paris pour terminer ses études ; et passionné de botanique et de médecine, il se lie avec Pierre d'Andrieux dont il épouse la fille. On lui doit la propagation de nombreuses essences exotiques reçues de voyageurs célèbres, en particulier d'André Michaux, explorateur en Amérique du Nord (tulipier, chêne d'Amérique, cyprès chauve de la Louisiane. etc...). Vulgarisateur des meilleures plantes cultivées, on peut dire qu'il fut le véritable créateur du commerce scientifique des graines de semence. Au point de vue social, il a laissé le souvenir d'un homme de bien. (Il essaya vainement de sauver en 1793 la fameuse pépinière des Chartreux, aujourd'hui Avenue de l'Observatoire).

Philippe André L. de Vilmorin, fils du précédent (il était l'aîné de 5 enfants) né à Paris en 1776, mort en 1862 aux Barres, organisa à Verrières des champs d'expériences où il s'adonna à de nombreuses recherches sur la variation des plantes cultivées : il créa aux Barres (Loiret) (domaine de 400 hectares acquis en 1821) de vastes plantations expérimentales d'arbres forestiers et une école de sylviculture qui appartient à l'État (depuis 1866). Il fut membre de la Société Nationale d'Agriculture et correspondant de l'Académie des Sciences. Il fut l'un des auteurs du « Bon Jardinier. » Il reçoit en 1815 de la Société d'Agriculture la fameuse collection de pommes de terre de Parmentier dont il fut l'un des collaborateurs ainsi que de Thouin. Dendrologue réputé, il fait des essais comparatifs de peuplement et d'acclimatation des conifères, en particulier des pins sylvestres, des pins maritimes et des pins laricio de différentes espèces. En même temps étaient plantées à Verrières des espèces exotiques, entre autres cèdres du Liban, pins de Calabre, chênes d'Amérique, plantes que vous pourrez admirer dans la visite du parc et que

lui avaient procurées des voyageurs célèbres tels que Michaux et Boissier. Plusieurs voyages en Angleterre lui permettent de se tenir au courant des progrès réalisés à l'étranger tant en horticulture qu'en agriculture, domaines où les Anglais étaient passés maîtres. Le 3 mars 1840 à la Société d'horticulture de Londres, il communique les résultats sur son expérience mémorable (elle date de 1830) sur l'amélioration de la carotte sauvage, expérience qui, à elle seule, peut être considérée comme largement suffisante pour rendre son nom à jamais célèbre. Je vous en reparlerai plus loin avec quelque détail. (On lui doit aussi la vulgarisation en France des semis de graminées pour création de prairies).

S'il ne définit pas nettement la sélection généalogique, on peut affirmer qu'il en eut l'intuition et c'est formé à son école que son fils devait tirer de cette conception géniale ces résultats pratiques merveilleux qui allaient modifier si radicalement toute la production végétale et jeter une vive lumière dans un domaine jusque là presque entièrement voué à l'empirisme. Avec lui, l'hérédité de force cachée et mystérieuse prend place parmi les données expérimentales ; il fallait un certain courage aussi pour affirmer avec netteté la fixité des espèces au temps où l'évolutionnisme Darwinien était passé à l'état de dogme dans les sciences naturelles et philosophiques.

Louis François L. de Vilmorin, né à Paris en 1816, mort en 1860, fils aîné du précédent, continua et développa l'œuvre paternelle ; on lui doit un très grand nombre d'essais et de recherches sur les plantes cultivées ; outre des mémoires sur des sujets spéciaux, il publia en 1850 un essai de catalogue méthodique et synonymique des froments. (On lui doit aussi un catalogue méthodique et synonymique des pommes de terre). Il fut membre de la Société Nationale d'Agriculture. De 1850 à 1855, il crée la betterave à sucre améliorée Vilmorin (Réf. notice sur l'amélioration des plantes de semis, note sur la création d'une nouvelle race de betterave et considérations sur l'hérédité dans les végétaux, considérations sur la richesse saccharine de la betterave) en sélectionnant la betterave blanche de Silésie (sélections morphologiques et densimétriques complétées par des analyses saccharimétriques au polarimètre — d'après Saillard, il est le premier à utiliser en pratique cet appareil — puis sélection généalogique avec têtes de famille et observations au point de vue de la transmission héréditaire des caractères utiles). Il trace la voie aux hybridations de blé (1856) que devait illustrer de façon si remarquable son fils aîné Henry, par ses croisements d'ogilops et de blés cultivés, en particulier blé blanc de Flandre et ogilops ovata, considéré à tort ou à raison

comme l'un des prototypes du blé cultivé (Réf. C. R. de la 4^{me} Conférence Internationale de Génétique — Paris 1911 — Philippe de Vilmorin). On lui doit aussi la betterave fourragère jaune ovoïde des Barres, obtenue comme la rouge Géante de Vauriac, en sélectionnant la jaune d'Allemagne. (A signaler aussi ses travaux de chimie sur le sorgho sucré et sur la matière colorante de la garance).

A la femme de Louis de Vilmorin, *Madame Elisa de Vilmorin*, petite-fille de Bailly, l'ancien maire de Paris, celui du Serment du Jeu de Paume, morte en 1872, on doit un remarquable travail sur les fraisiers, qui apporta un peu d'ordre dans une catégorie de plantes cultivées à formes excessivement variées en raison surtout des nombreux croisements naturels (Le fraisier, 1860 — tome IX du Jardin Fruitier du Muséum de Decaisne) (Réf. l'amélioration des plantes de grande culture, de L. Blaringhem).

Henry L. de Vilmorin, fils aîné de Louis de Vilmorin, né en 1843, mort en 1899, enrichit les collections de Verrières de nombreuses plantes rapportées de ses voyages tant en France (en particulier flore d'Auvergne) qu'à l'étranger, où il est salué comme l'un des plus remarquables représentants de notre pays. Il continue la sélection de la betterave à sucre améliorée Vilmorin (type 1890, qui sera suivi des types 1906 et 1920). Parallèlement à Fouquier d'Hérouel, il obtient un type de betterave à sucre française riche (voir les 2 sélections A. et B.) (Le Laboratoire de Chimie a été créé à cet effet en 1890). S'attachant à l'amélioration des blés, il a créé par croisement toute la série des hybrides à grand rendement qui devait lui assurer une réputation mondiale (en même temps qu'il publie son ouvrage sur « Les meilleurs blés ») : Dattel (1874), Briquet Jaune (1880), Grosse tête (1880), Massy (1886), Trésor (1890), Bon Fermier (1894), Hâtif Inversable (1898). Ces nouveaux types ne sortaient en culture qu'après une mise à l'épreuve très longue atteignant pour certains jusqu'à 16 ans : marque de constance et de conscience professionnelle que l'on pourrait bien donner en exemple à la génération actuelle, toute de fièvre et désireuse de résultats trop rapides pour être durables. Il met à jour le catalogue des froments de Louis de Vilmorin (1879) et celui des pommes de terre (1880) ; il publie également des ouvrages pratiques d'une facture toute nouvelle sur les plantes de pleine terre et les plantes potagères (1882) et sur les plantes de grande culture (1892). Il est premier vice-président de la Société Nationale d'Horticulture de France et collabore au Bon Jardinier. Ami d'Albert de Mun, il s'est occupé avec lui d'œuvres sociales et a laissé le souvenir d'un homme de bien dans toute l'acception du mot.

Le second fils de Louis, *Maurice de Vilmorin*, né en 1849, mort en 1918, parcourt de nombreux pays étrangers. A côté de l'arboretum des Barres, il crée en 1894 le fruticetum qui comporte une superbe collection d'arbustes (son fils Jacques de Vilmorin devait faire don à l'État de cette collection en 1921); c'est lui qui est chargé par la Société Nationale d'Agriculture de l'arboretum du Château d'Harcourt dont il établit le catalogue. Savant dendrologue, on lui doit l'introduction et la propagation de nombreuses espèces de végétaux exotiques, en particulier de Chine.

Le fils aîné d'Henry de Vilmorin, *Philippe de Vilmorin*, né en 1872, mort en 1917, continue l'œuvre entreprise par son père dans la création par croisement de nouvelles variétés de blés : blés des Alliés, de la Paix, et Vilmorin 23. Il continue la sélection de la betterave à sucre Vilmorin et prend une part importante aux recherches de génétique, tendant à confirmer les lois de Mendel et l'indépendance des caractères ou ségrégation dans la transmission héréditaire (laboratoire spécial créé à cet effet à Verrières en 1910 et expériences nombreuses portant même sur des animaux : chiens avec et sans queue, souris albinos, etc...) Il crée par croisement une nouvelle race d'Iris des jardins à très grandes fleurs, organise un jardin alpin (1902) et l'arboretum de Pézanin (18 hectares) à Dompierre les Ormes en Saône et Loire (1903/1904) et enrichit toutes les collections de Verrières par des spécimens rapportés de ses voyages ou obtenus par voie d'échanges (Extrême-Orient, Amérique du Nord, Afrique, Océanie). Dans le Midi, il développe les cultures de fleurs de la Maison au Cap d'Antibes.

Madame Philippe de Vilmorin (née de Dortan) continue l'œuvre de son mari au point de vue des collections, surtout des plantes arbustives et des essences forestières et ornementales.

Jacques L. de Vilmorin fils aîné de Maurice de Vilmorin, mort il y a quelques années s'adonne surtout aux recherches de génétique et par ses études sur les divers types de betteraves sauvages et leur croisement avec des betteraves cultivées obtient des résultats excessivement intéressants au point de vue pratique. C'est lui que le Ministère chargeait, en 1925, de la mise à jour du catalogue synonymique des blés cultivés de la France et de l'Afrique du Nord. Outre les nouvelles variétés de blé : Poilu du Tarn, Vilmorin 27 et Vilmorin 29 qu'il a contribué à créer (il faut y ajouter le dernier sorti, le blé du Bon Moulin) et l'orge première à barbes lisses, heureuse amélioration du type d'hiver à 6 rangs, il poursuit la création par croisement de types de blés régionaux (orientation des recherches dans le sens de la qualité bou-

langère). A noter aussi ses recherches sur le lin (type à fleur blanche).

Roger L. de Vilmorin, fils de Philippe, L. de Vilmorin, vient d'attirer l'attention du monde savant par des travaux remarquables sur le dénombrement des chromosomes et leur variation numérique dans des types de végétaux très divers.

A la suite de cette rapide biographie, nous allons approfondir l'œuvre personnelle de chacun et en marquer le génie propre par quelques extraits parmi les plus typiques de leurs mémoires et écrits. On les saisit sur le vif en les écoutant parler et mieux que personne, ils sont à même d'expliquer eux-mêmes le fond de leur pensée quant au but poursuivi.

3. L'ŒUVRE DES VILMORIN EXPOSÉE PAR LUX-MÈMES.

1° *La Fixité de l'espèce botanique et la classification méthodique.*

Comment concilier l'idée de fixité de l'espèce avec l'extrême variété que l'on constate dans la nature ou plutôt le polymorphisme des végétaux qui semble à tort ou à raison encore accentué du fait de la culture (ne sont-ce pas les plantes de culture les plus anciennement connues dont les formes paraissent les plus nombreuses)? C'est là qu'il faut reconnaître le trait de génie de Louis de Vilmorin en 1850 lorsque avant Mendel (1866) il entrevoit le mécanisme de la reproduction et qu'il en déduit aussitôt les conséquences pratiques, c'est-à-dire la sélection individuelle ou généalogique. « La sélection dans une lignée n'amène pas de modification de son caractère moyen » écrivait-il, reconnaissant aussi que la pureté des races est un état dû à l'action de l'homme (dans la nature les croisements naturels (vicinisme) sont la règle, d'où la multiplicité des types). Par l'isolement des lignées pures on n'assiste plus qu'à des variations quantitatives autour du caractère moyen ou fluctuations (variations non héréditaires ou lamarckiennes). Situons cette découverte. En 1846, Jordan de Lyon reconnaît les petites espèces et leur fixité. En 1858, Naudin établit les lois qualitatives des croisements entre espèces et entre variétés, dites de l'hérédité en mosaïque, marquant une distinction très judicieuse entre hybrides et métis. En 1859, Darwin pose les bases de l'évolutionnisme. Mendel, en 1866, découvre les lois quantitatives des croisements entre variétés, lois qui ne seront divulguées qu'en 1900 par de Vries, Tschermak et Correns. Johannsen à Copenhague, en 1890, s'appuyant sur les travaux de Louis de Vilmorin sur les lignées pures, pose les bases de la génétique actuelle, tandis que

de Neeguard et Nilsson partant des mêmes principes font de l'Institut de Svalöf la plus remarquable des stations de sélection et d'amélioration des plantes de grande culture.

Dans la préface de l'édition de 1882 des plantes potagères (suite de la description des plantes potagères de 1855 — une édition de 1925 est la dernière mise à jour de cet important ouvrage —), Henry de Vilmorin écrivait :

« La fixité de l'espèce botanique (quelle qu'en soit la valeur absolue si on la considère dans l'ensemble des temps) est bien remarquable et digne d'admiration si on l'envisage seulement dans la période que nos investigations peuvent embrasser avec quelque certitude. Nous voyons, en effet, des espèces soumises à la culture dès avant les temps historiques, exposées à toutes les influences modificatrices qui accompagnent les semis sans cesse répétés, le transport d'un pays à un autre, les changements les plus marqués dans la nature des milieux qu'elles traversent ; et ces espèces conservent néanmoins leur existence même distincte et, tout en présentant perpétuellement des variations nouvelles, ne dépassent jamais les limites qui les séparent des espèces voisines ».

« Il nous semble que la culture prolongée d'un très grand nombre de plantes potagères, en même temps qu'elle fait toucher du doigt l'extrême variabilité des formes végétales, confirme la croyance dans la fixité des espèces contemporaines de l'homme. »

« On sait qu'à Verrières des épis de blés de différentes variétés cultivées pendant plus de cinquante années n'ont été modifiés en rien ». Quelle meilleure preuve de la fixité des variétés pures ? (la génétique et le V^e Congrès International de Berlin en 1927).

« La collection des blés à Verrières est la plus importante de toutes puisqu'elle atteint environ 1.200 variétés distinctes (plus de 2.000, d'après M. Jacques L. de Vilmorin — voir rapport du 23 avril 1925, au *Journal officiel*)... Cette collection a rendu d'immenses services en permettant d'établir la synonymie des différentes variétés de blés qui sont extrêmement fixes... et en fournissant le matériel qui a servi de base aux travaux classiques de M. Henry L. de Vilmorin » (C. R. de la IV^e conférence internationale de génétique — visite à Verrières — 1911).

« Il y a là quelque chose de fantastique pour quelqu'un qui est adonné aux études biologiques, c'est cet amoncellement formidable de moyens de travail, qu'on rencontre dans la maison de M. de Vilmorin. Aussi, devons-nous lui savoir beaucoup de

gré de n'avoir pas infligé à cet établissement un caractère exclusivement commercial et détourné une grande partie de ses occupations, de son temps et de ses fonds pour lui donner un caractère scientifique; et cela est de plus tout intérêt pour nous, parce que nous trouvons ici des moyens de faire des travaux que l'on ne rencontre nulle part ailleurs » (discours de M. Yves Delage — id.).

Dans le bel ouvrage de M. L. Blaringhem sur le perfectionnement des plantes (1913) l'auteur débute avec raison par les grandes collections et montre toute l'importance qu'elles ont eue pour établir la classification des diverses plantes.

Le catalogue méthodique et synonymique des pommes de terre (1880, mis à jour en 1886, 1902 et 1927) n'a été possible que grâce à la collection importante existant à Verrières. L'origine de cette collection remonte à 1815, époque à laquelle la Société centrale d'agriculture en confia les premiers éléments à Louis L. de Vilmorin. En 1880, Henry L. de Vilmorin a fait intervenir des caractères de la plante en végétation, ce qui rompait avec toutes les méthodes suivies jusqu'alors (couleur du germe et couleur des fleurs s'ajoutant aux caractères des tubercules : couleurs de la peau et de la chair et forme) et il écrivait dans la préface de la première édition : « les divisions sont fondées sur des caractères précis que tout observateur est en état de distinguer sûrement »; pour l'époque, un tel langage était absolument nouveau, en ce sens qu'il manifestait un but avant tout pratique.

Le même souci se retrouve dans les diverses éditions du catalogue synonymique des froments pour en arriver à la classification officielle de 1925 (dressée par Jacques L. de Vilmorin). Du rapport de M. Jacques L. de Vilmorin en date du 23 avril 1925 sur la classification agricole des principales variétés de blé :

« Le comité de contrôle des semences constitué par décret du 5 décembre a admis que la classification synonymique d'Henry L. de Vilmorin, généralement adoptée en France, était *la plus pratique*. Cette classification n'est évidemment pas parfaite, mais comme elle répond bien aux besoins courants et qu'elle a été employée jusqu'à ce jour en France par la plupart des agriculteurs, on ne saurait sans inconvénient la modifier trop profondément. Nous avons maintenu le cadre des 50 sections de cette classification.

« Le présent travail doit servir en quelque sorte de clé dichotomique pour reconnaître rapidement les échantillons de blé à déterminer ».

Les plantes de grande culture de 1892 n'étaient que la suite du catalogue raisonné des céréales, fourrages et plantes économiques établi vers 1850 (une nouvelle édition a paru en 1912). Cette continuité dans le travail est, croyons-nous, suffisamment mise en vedette, comme disent les sélectionneurs allemands, par ces quelques exemples typiques.

« Pour la sélection et l'amélioration des races végétales, les différents points à observer sont les suivants, écrivait M. Meunissier dans la génétique et le Congrès International de Berlin de 1927 :

- 1° réunir une collection des différents types, collection d'étude, matériel de base,
- 2° pratiquer des croisements raisonnés,
- 3° fixer les différents types obtenus par une sévère sélection généalogique,
- 4° cultiver ces derniers comparativement entre eux et avec les types anciens, afin de juger de leur supériorité. »

Et ceci explique pourquoi nous avons insisté tout particulièrement sur cette question des collections, espérant avoir montré quelle importance primordiale elles ont en pratique, quoique de prime abord, cette importance n'apparaisse pas clairement.

2° La Sélection généalogique.

La sélection généalogique est, on peut l'affirmer bien haut, l'œuvre de Louis L. de Vilmorin, c'est en fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours le fait agronomique le plus saillant et le fameux Institut de Svalöf avec Nilsson n'a fait que parachever l'œuvre déjà très fortement entamée de Louis L. de Vilmorin.

« On sait que dans de nombreuses variétés qu'ont fournies et fournissent encore les plantes potagères, écrivait Louis de Vilmorin en 1850 dans ses considérations sur la « Richesse saccharine de la Betterave », la plupart des variations qui se sont présentées ont pu être fixées par la persévérance et le soin qu'on a mis à choisir pour reproducteurs les individus possédant au plus haut degré possible le caractère constituant cette variation. Ainsi chaque fois que dans un semis de radis, de carotte ou de telle autre plante, un individu s'est montré très différent des autres par sa forme beaucoup plus courte, par exemple, si l'on recueille séparément ses graines et qu'après les avoir semées on choisisse constamment parmi les individus qui en sortent, celui qui présente la racine la plus courte, pour porter graine et servir de souche à la nouvelle race, on arrivera, après un certain nombre de générations, à donner à cette sous-race une fixité aussi grande que celle de la variété d'où elle est sortie. On peut donc

dire, à peu d'exceptions près, dans les plantes anciennement cultivées et par conséquent déviées de leur type que *chaque variation appréciable à nos sens peut être amenée à l'état de race constante se reproduisant par graine, au moyen d'une série plus ou moins longue de semis méthodiquement suivis* ». Et plus loin : « Il est bien important de se rendre compte que cette fixité est loin d'être absolue et ne ressemble en rien à celle que présente une espèce naturelle qui n'a pas encore été déviée par les soins de l'homme ; aussi pour toutes les races potagères, même les plus anciennes, *la connaissance absolue du type de la variété* est-elle tellement nécessaire quand il s'agit de faire le choix des individus reproducteurs (les géniteurs) que, selon que ce choix est fait un peu dans un sens ou un peu dans un autre, d'après l'appréciation que des personnes différentes peuvent faire des caractères de ce type, la race se trouve en peu d'années modifiée dans le sens où le choix a été fait ; et si les personnes qui font le choix prennent pour base non pas les qualités inhérentes à la race, mais celles qu'elles jugent y être plus particulièrement désirables, elle arrivera à parcourir une échelle de variations qui serait encore plus appréciable qu'elle ne l'est si l'on avait plus souvent les moyens d'établir une comparaison entre les différentes phases qu'elle a parcourues » (registres de sélection). Et encore : « Cette hérédité est essentiellement *variable dans sa puissance et par suite dans ses manifestations* ». Et enfin : « Non seulement tous les individus ne sont pas susceptibles de transmettre au même degré à leur descendance les caractères qui leur sont propres, mais deux individus ayant transmis à un même degré à leurs descendants les qualités qui les caractérisent peuvent ne pas les avoir doués au même degré, peuvent même les avoir doués à des degrés très différents, de la faculté de transmettre ces mêmes qualités à la génération suivante ».

A propos de l'amélioration des races, Henry L. de Vilmorin dans la Première préface des plantes potagères (déjà citée) ne perdait pas de vue dans la question de l'acclimatation et de l'adaptation au milieu extérieur l'importance de l'origine ; et il disait à ce sujet :

« La plupart des races domestiques, tout en se conservant suffisamment pures et franches quand elles sont cultivées et reproduites avec soin, gagnent néanmoins à être rajeunies de temps en temps par l'importation de semence prise au berceau même de la race ou dans l'endroit où l'expérience a démontré qu'elle se conserve la plus pure et le plus semblable à elle-même ». Dans la préface de l'édition de 1895 du catalogue synonymique des froments, M. Henry L. de Vilmorin reprenait cette idée de

variabilité due au dépaysement lorsqu'il écrivait : « Il est bien certain que les formes cultivées du froment présentent souvent une variabilité qui dérouté l'observation. Si toutes les formes étaient aussi bien caractérisées et aussi constantes que les vieilles races françaises, l'établissement d'une classification rigoureuse ne serait qu'une affaire de soin, mais il y a lieu de reconnaître que peu de races en sont là et qu'un très grand nombre, au contraire, varient d'une façon très notable, *surtout après avoir été dépaysees*, par la raison que jamais personne n'a pris la peine de les fixer d'une façon rigoureuse ».

Il ne nie pas la mutation ou variation brusque et la meilleure preuve en est le choix qu'il fit du type mutant le Japhet, blé qui se montra depuis d'une fixité parfaite (de même le blé Chiddam) et aussi cette variété naine de *Tagetes Signata* apparue en 1860 dans les pépinières de Vilmorin et qui put être isolée par sélection et devenir une race commerciale (voir *Espèces et variétés* : de Vries, 1908, traduction de M. Blaringhem).

Un des faits expérimentaux les plus célèbres est celui de la transformation opérée par la culture de la carotte sauvage, par André et Louis de Vilmorin vers 1830 (car sans aucun doute, ils contribuèrent tous deux à cette expérience) et voici comment est rapporté le fait dans la dernière édition des plantes potagères :

« Vers 1830 M. de Vilmorin a fait plusieurs essais ayant pour but d'obtenir de la carotte sauvage des racines plus renflées et comestibles, analogues à celles des races cultivées. Au bout de quelques années ses semis lui ont donné une certaine proportion de plantes à racines charnues, de diverses couleurs. Quelques-unes de ces formes ont été conservées pendant plusieurs années, se reproduisant semblables à elles-mêmes d'une manière assez régulière ».

Et dans la *Botanique agricole* de Schribaux et Nanot, de 1903 :

« M. de Vilmorin a transformé les racines petites et ligneuses de la carotte sauvage en grosses racines comestibles tout simplement en la cultivant dans de la terre de jardin d'excellente qualité. Il a suffi de quelques années pour réaliser cette transformation ».

3° *L'Hybridation.*

Voici comment M. Meunissier détermine les rôles des intéressés dans l'amélioration des êtres vivants (expériences de génétique faites à Verrières 1918) : « D'un côté le rôle du génétiste, à qui incombe l'étude et la manipulation des facteurs héréditaires, de l'autre celui du praticien qui a pour mission de

choisir entre les différents types soumis à son appréciation et de renseigner le génétiste sur ses desiderata ». Ce travail concordant entre génétistes et sélectionneurs d'une part et praticiens d'autre part, n'était ce pas l'idéal que s'étaient assignés les Vilmorin et le programme qu'ils ont rempli jusqu'alors et continuent à remplir, fidèles à la tradition la plus touchante d'attachement filial?

En 1888, Henry L. de Vilmorin définissait ainsi le rôle de l'hybridation dans la création de types nouveaux, affirmant la liaison indispensable entre l'hybridation et la sélection :

« Le croisement entre races distinctes est un excellent moyen de provoquer les variations, mais c'est aussi une cause qui détruit la fixité. Aussi faut-il après de tels croisements soumettre la descendance à une sélection rigoureuse et prolongée pour avoir un produit constant. »

Voici ce qu'écrivait de lui en 1887, un savant agronome, Eugène Risler, dans son *Traité sur la culture du blé* :

« Les Vilmorin de père en fils, depuis plusieurs générations rendent de grands services à notre agriculture en nous faisant connaître les meilleures variétés de l'étranger et en améliorant les nôtres. Nous devons à Louis de Vilmorin la meilleure classification des blés et son fils, Henry de Vilmorin, ne s'est pas contenté d'améliorer nos variétés de blé par sélection, il en a créé de nouvelles par hybridation; et quelques-uns de ces hybrides, obtenus dans son école de blés de Verrières, ont donné des rendements très remarquables dans les fermes où ils ont été essayés. » L'auteur cite ensuite une lettre que lui a adressée Henry de Vilmorin et où celui-ci explique ce qui l'a incité à faire ses croisements :

« L'idée de faire intervenir le métissage (ou croisement entre variétés de la même espèce) devait venir tout naturellement à qui cherchait à provoquer des variations dans les races de blé, afin d'obtenir quelque chose de supérieur à ce qu'on avait jusqu'ici. Elle s'est précisée par la pensée qui en est la conséquence de croiser entre elles des variétés choisies en vue du but à atteindre et non pas les premières venues. » On voit là la mise en pratique réfléchie de la théorie mendélienne avant la connaissance de sa définition et de son exposé scientifique, véritable trait de génie.

Et dans sa *Botanique agricole*, déjà citée, Schribaux détermine comme suit le but précis poursuivi lors de la création du premier hybride de blé d'Henry L. de Vilmorin :

« Le Dattel est un blé fabriqué pour ainsi dire sur commande. Les cultivateurs de la Brie très satisfaits de la production en

grain du Chiddam à paille rouge lui reprochaient de produire trop peu de paille, défaut sérieux aux environs de Paris où la paille se vend très cher. M. Henry de Vilmorin eut l'idée de le croiser avec le Prince Albert, variété anglaise à paille longue, saine et bien régulière : le Dattel issu de ce croisement, possède les qualités essentielles de ses ascendants, son grain blanc est magnifique, pauvre cependant en gluten. »

Dans les derniers hybrides de Vilmorin on a fait intervenir la résistance au froid ou à l'échaudage, la précocité, la résistance à la verse, à la rouille et au piétin et en dernier lieu la valeur boulangère, mais la technique est restée telle que l'avait établie Henry de Vilmorin.

Jacques L. de Vilmorin dans des croisements effectués sur diverses plantes cultivées, en particulier les betteraves à sucre (1919) a utilisé pour éviter la perte de vigueur dûe à l'autofécondation, le croisement de familles très voisines, ayant à peu près les mêmes caractères, effet stimulant dû au fait de l'hybridation même et dénommé hétérosis (Hérédité de la betterave cultivée, thèse de doctorat ès-sciences 1928).

Pour bien montrer que la ligne de conduite n'a pas varié depuis Louis L. de Vilmorin, Philippe L. de Vilmorin écrivait en 1911 dans une note intitulée : « Quelle a été, jusqu'à présent, l'influence des nouvelles méthodes de sélection sur la stabilité des variétés de plantes cultivées ? » :

« Le principe de la sélection généalogique chez les plantes cultivées, posé en 1856 par Louis de Vilmorin a reçu une éclatante confirmation par suite de la récente mise à jour des travaux de Mendel et par la publication de ceux de Johannsen sur les lignées pures ». Et plus loin :

« La sélection n'aura lieu que par le choix de lignées pures et l'amélioration progressive des races que par croisement, à moins que celle-ci ne résulte de l'utilisation des variations fortuites qui se produisent et dont l'apparition est due à une hybridation accidentelle ou une mutation. »

Dans le Chapitre « Mendélisme, hybridation et sélection » paru dans le Bon Jardinier, édition de 1914, sous la signature Vilmorin-Andrieux, on distingue nettement la recherche du but pratique dans les études même les plus scientifiques, témoin ces quelques passages qui constituent une mise au point parfaite de la doctrine génétique des Vilmorin :

« On peut distinguer nettement les variations héréditaires des modifications diverses causées par le milieu, lesquelles ne sont pas transmissibles. Ces variations héréditaires semblent être produites de 2 façons :

- 1° par dissociation et recombinaison des facteurs,
- 2° par la perte d'un ou de plusieurs facteurs.

« Quelles sont donc les applications pratiques à tirer de ces données nouvelles? Nous avons tout d'abord l'explication de faits paraissant mystérieux auxquels on donnait pour cause l'atavisme.

- « Les besoins du praticien peuvent se grouper sous deux chefs :
- 1° obtention de nouvelles races,
 - 2° épuration des races existantes...

« En fait lorsque la sélection donne un résultat, c'est que les individus diffèrent entre eux au point de vue héréditaire. Deux moyens sont à la disposition du praticien pour élever le rendement d'une plante : ou bien modifier les facteurs de milieu en les rendant plus favorables, ou bien produire par hybridation un type mieux adapté à ce milieu, c'est-à-dire en utilisant mieux les matériaux mis à sa disposition. »

Avant de terminer, je vous donnerai un exemple entre mille de la continuité dans les recherches : dans la séance du 24 mars 1932 de la Société Nationale d'Horticulture de France, M. Roger de Vilmorin disait en effet, rappelant les travaux de ses ancêtres :

« Depuis de nombreuses années la Maison Vilmorin a porté son attention sur l'amélioration du topinambour. Dans la séance du 18 avril 1809 de la Société d'Agriculture de la Seine, André de Vilmorin signalait les résultats qu'il avait obtenus par le semis de graines de cette plante. Le 20 avril 1831 et le 4 mars 1857 à la Société d'Agriculture Louis de Vilmorin présente 27 plantes provenant de semis ». Et il signalait ensuite qu'Henry de Vilmorin avait été l'obtenteur du Topinambour patate (semis de Verrières 1889) et Philippe de Vilmorin du Topinambour fuseau (semis de Verrières 1913) en partant de graines provenant d'Égypte. Il ajoutait que « par le semis en masse des graines et la sélection des individus on peut certainement gagner des plantes de grande culture » et que « dans les semis présentés par la Maison Vilmorin certains tubercules ont donné à l'analyse jusqu'à 25 o/o de leur poids en sucres réducteurs après hydrolyse alors que les variétés ordinaires ne donnent que de 14 à 16 o/o. »

J'ai gardé pour la fin ce qui a trait aux travaux de Roger de Vilmorin car il se montre le digne continuateur de ses ancêtres. A la séance du 25 avril 1932 à la Société Nationale d'Horticulture, Roger de Vilmorin faisait une remarquable conférence pour montrer « le grand intérêt que peuvent présenter les études cytologiques pour l'élucidation des problèmes génétiques actuels ». En voici les lignes générales :

« Lors de la formation des gamètes ou cellules sexuelles, il se produit une division appelée réduction chromatique suivie de l'accouplement par paires de chromosomes. Le chiffre aploïde correspond à la réduction de moitié du nombre de ceux-ci et la fécondation rétablit la normale avec le chiffre diploïde. Dans une race donnée, le chiffre N des chromosomes somatiques, éléments porteurs de caractères héréditaires, ou gènes, est fixe; mais il est susceptible de varier d'une espèce à l'autre chez un même genre. N étant le nombre de base ou fondamental, ses multiples correspondent à la polyploidie (cas examinés par MM. Roger de Vilmorin et Simonet en 1927 chez *Lobelia* et *Senecio* en particulier). Si les nombres sont différents, il y a aneuploïdie.

« D'une manière tout à fait générale, on peut dire que les hybrides entre espèces voisines, mais possédant un nombre identique de chromosomes sont fertiles parce qu'alors dans les divisions réductrices, les chromosomes des parents peuvent se conjuguer entre eux par leur nombre de chromosomes ».

Les hybrides entre espèces aneuploïdes sont stériles presque à coup sûr, ceux entre espèces polyploïdes sont tantôt fertiles, tantôt stériles.

« C'est la présence d'espèces polyploïdes et la connaissance du comportement des chromosomes dans leurs hybrides qui ont montré les faits les plus significatifs quant à la phytogénie des espèces. En effet, les cytologistes admettent que dans ce cas les espèces proviennent les unes des autres par la simple multiplication du nombre de base des chromosomes et que les espèces les plus primitives seraient celles qui possèdent le chiffre fondamental, d'ailleurs les faits en ont montré le bien-fondé ». M. Roger de Vilmorin signalait en terminant tout l'intérêt que présentaient en particulier les races ou formes tétraploïdes ($4N$) qui, pour la plupart sont des plantes à fleurs et à fruits beaucoup plus développés que les espèces diploïdes du même genre. Sortant des discussions purement techniques des IV^e et V^e congrès de génétique pour aborder les applications pratiques M. Roger de Vilmorin a suivi la voie des réalisations tracée par ses ancêtres et si conforme à l'esprit français, cet esprit, tout de précision, si opposé à l'idéologie de bien des savants étrangers.

Quand on songe que plus de la moitié des blés cultivés en France actuellement le sont en variétés obtenues par les Vilmorin, que la grande majorité des acquisitions heureuses faites par la grande culture depuis un siècle sont dûes aux Vilmorin, que ceux-ci ont modifié de fond en comble la question des semences

en posant le principe de la sélection en cours de végétation et le choix des plus aptes au point de vue héréditaire, on comprend quelle dette de reconnaissance l'Agriculture mondiale et en particulier l'Agriculture française doit à ces grands Français, collectionneurs, sélectionneurs, hybrideurs, que nous devons être fiers de compter comme Gloires Nationales, ayant bien mérité de la Patrie et de l'Humanité tout entière, toujours en avant du Progrès. Pour être complet, il convient d'ajouter que les Vilmorin ont toujours apporté dans la vente des semences le sens le plus droit et n'ont pas été sans stigmatiser les commerçants malhonnêtes, témoin cet extrait caractéristique de l'introduction de 1889 au catalogue synonymique des froments par Henry L. de Vilmorin : « Une telle publication aiderait à se mettre en garde contre les artifices des gens peu scrupuleux qui affublent des variétés anciennes d'un nom nouveau en vue d'exploiter la curiosité et l'amour du changement qui existent aussi bien chez les agriculteurs que dans les autres catégories du public. »

Pour clore ce long exposé, je ne puis résister au plaisir de vous citer ce délicieux passage d'une conférence faite à la Société Nationale d'Horticulture, le 22 avril 1926, par M^{me} Philippe de Vilmorin sur les roses, puisque tout ici évoque la beauté et le parfum des fleurs :

« La douceur du ciel de France nous permet de les avoir toutes. Un modeste coin de terre est illuminé par une Rose ; un palais semble avoir été construit pour elle.

« Dans un intérieur simple, quelques roses coupées apportent la joie. Une femme jolie est plus jolie, quand elle a dans les bras une touffe de roses. Un bouquet cueilli par soi, dans son jardin, arrangé de ses mains, dans sa maison est le plus beau, le plus cher des bouquets, celui auprès duquel on se repose avec un livre ou bien qu'on regarde en rêvant, c'est l'ami vivant de la Maison.

« Les roses... Quel mot magique depuis l'antiquité!!! Ce sont elles qui ont fait s'assoupir dans leur parfum et dans leur obsession les peuples de l'Orient proche et de la Perse. Ce sont les roses que les Romains effeuillaient pour mourir. Aux Indes, elles sont en festons et en guirlandes le long des éléphants parés et dans des corbeilles d'or. Je les ai vues au Tonkin, étonnantes au milieu des forêts de bambous. A Madagascar, m'a raconté le Gouverneur général Olivier, les Malgaches vous les offrent par brassées. A Grenade, à Séville, elles sont le trésor de ces jardins rares. Et puis, elles sont une grande partie de l'émotion de Malmaison.

« Nos navigateurs ont exploré tous les rivages, nos naturalistes

ont parcouru toutes les terres, ils ont découvert des arbres rivaux du chêne de nos contrées, ils ont trouvé une nature vierge et majestueuse, une végétation féconde en trésors nouveaux, mais nulle part, ils n'ont rencontré une fleur comparable à la rose... et je veux finir en vous contant un souvenir qui m'est très proche. Dans un ravissant jardin de Tokio, le comte Okuma, premier Ministre du Mikado, grand collectionneur de beautés et de plantes, s'arrêtait, un matin qu'il en faisait les honneurs à Philippe de Vilmorin, devant un délicieux rosier et lui disait : « J'aime la rose non pas seulement parce qu'elle fleurit mon toit et donne la lumière à mon jardin ; mais je l'aime, parce qu'elle a un cœur d'or et qu'elle est belle comme la France » (1).

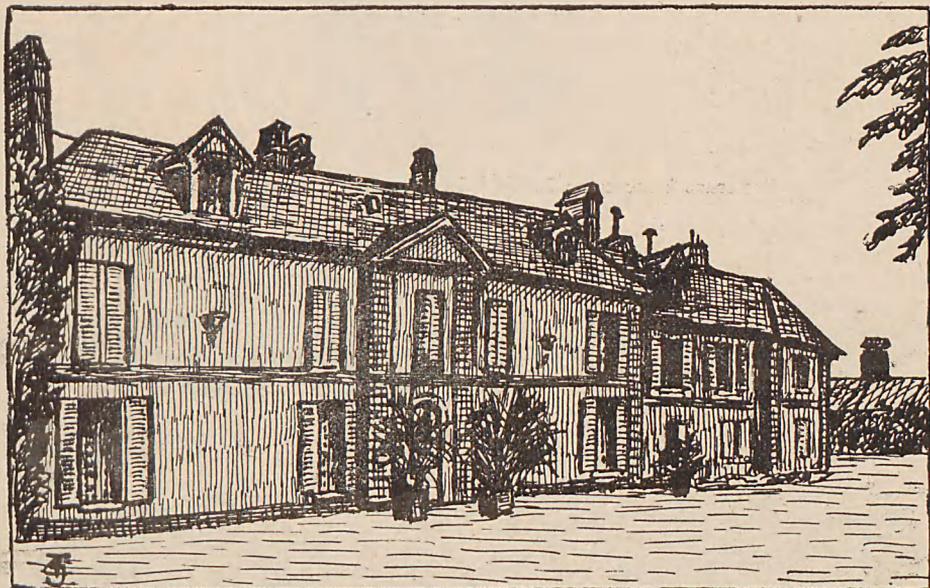
(1) Cher Monsieur Barbier,

Je suis confus de ne pas avoir répondu à votre aimable lettre du 18 juin, ni remercié pour les intéressantes brochures que vous avez bien voulu nous envoyer.

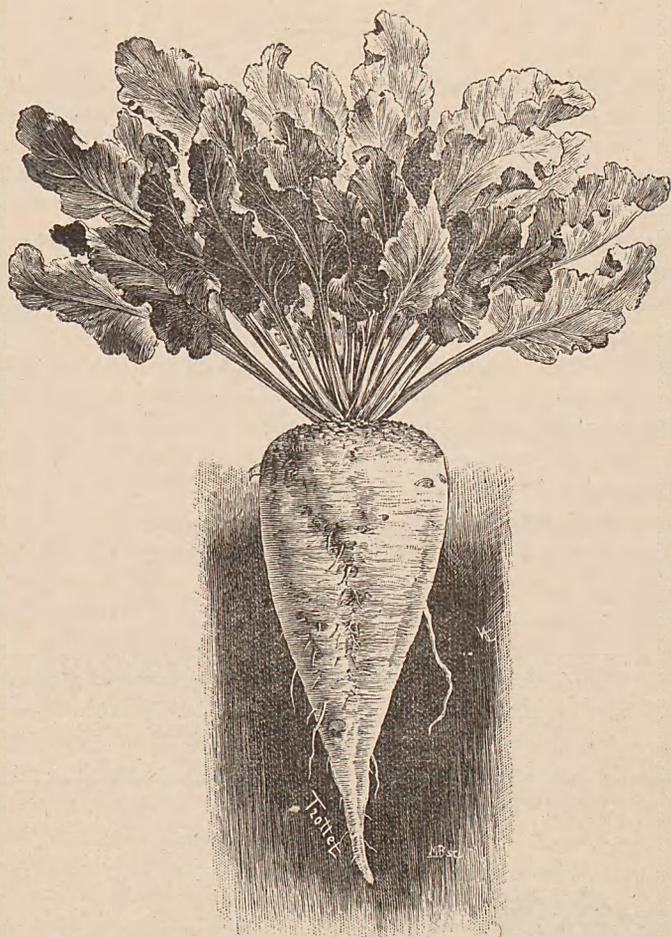
Je vous retourne le texte de votre conférence sur l'œuvre des Vilmorin ; c'est *très bien*, j'ai simplement mis quelques annotations.

Toujours à votre entière disposition si nous pouvons vous être de quelque utilité, veuillez agréer, cher Monsieur Barbier, mes bien cordiales salutations.

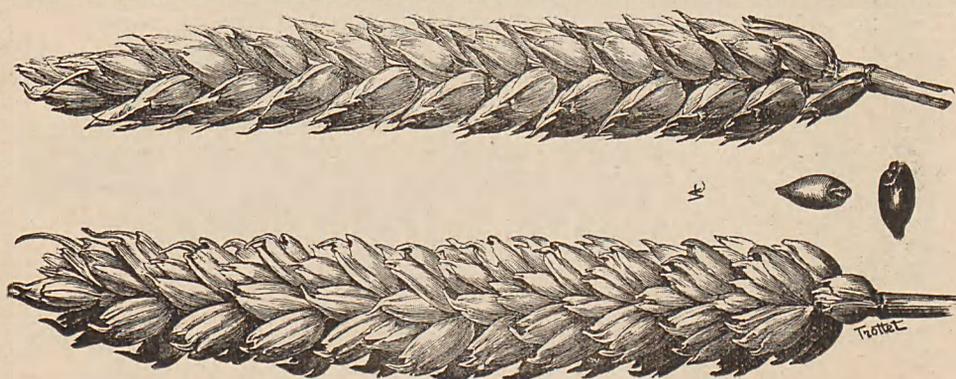
A. MEUNISSIER.



Château de Louis XIV et de M^{lle} de la Vallière.



Betterave à sucre améliorée Vilmorin. Sélection originale B.



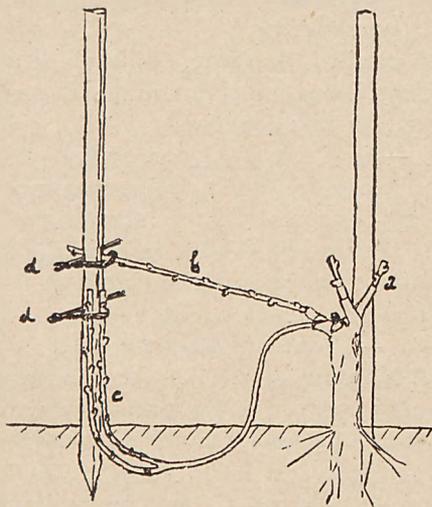
Blé Vilmorin 27.

ALBERT MAUGARNY

GLOSSAIRE

DE LA BANLIEUE SUD DE PARIS

Abaisser. — v. — Opération qui consiste, après la taille de la vigne et avant sa végétation, à tendre presque horizontale-



Cep de vigne abaissé : A, taille ; B, longbois ; C, marcotte ; D, maillons.

ment et à attacher, au moyen de paille de seigle humectée d'eau, les brins longs, appelés longs-bois, et les marcottes après les échelas. Le terme employé dans d'autres vignobles est arçonage (de arc) parce qu'alors les longs-bois sont tordus en arc,

Lorsque la vigne a suffisamment poussé, on ébourgeonne, puis on lie les bourgeons épargnés, lesquels sont ordinairement chargés de grappes, sur les échelas par le même moyen. C'est ce qu'on appelle *écolage* pour *accolage* du verbe *écoler* pour *accoler*.

Abaloubi. — Être en état de syncope.

Abanlieues (Les). — Se dit pour : la banlieue.

Abominer de sottises. — **Agoniser** ou **Agonir.** — Expressions de même sens signifiant injurier jusqu'à la dernière extrémité, jusqu'à l'agonie du patient. Abomination se dit exclamativement pour marquer l'exécration, l'horreur et l'aversion et la locution courante : *Abomination de la désolation*, pour définir la détresse extrême, marque aussi, dans l'Écriture Sainte, le comble de l'impiété et de la profanation.

Abre. — pour arbre et *Arbe* pour herbe. On dit même *âbe* pour arbre. Ex. : y sont cachés derrier un grout âbe. *Abre* a donné *abri*, le premier abri ayant été l'arbre.

A cause ?. — Interrogation pour : De quelle *chose* est-il question ? A quelle *chose* faites-vous allusion ? Les écrivains du xv^e s. disent fréquemment *cause* pour *chose*.

Accoufler (et S') — v. — Se baisser, se dissimuler, être abaissé, penché. Flexion complète des genoux. La poule couveuse s'accoufle sur ses œufs.

A c'matin, A c'midi, A c'soir. — Pour ce matin, ce midi, ce soir. Ex. : Travaillons-nous ensemble à *c'matin*. Dans la Beauce on abrège, on dit : à *matin*.

Aconduire. — v. — Accompagner, poursuivre en serrant de près. Ex. : Aconduisez-moi donc jusque chez moi ! Je l'ai aconduit en lui frottant les côtes ! Dans la Chronique de la Pucelle de Cousinot de Montreuil (Vallet de Viriville p. 306) on lit : « ...poursuivant tant asprement les Anglois qu'ils les *aconsuissent* près Patay au lieu dict Coynces. »

Accot — s. m. — Soutien. **Accoter** — v. — accompagner. **Accotant** et **Accoteur** — s. m. — compagnon, celui qui accote, qui se met à votre côté. En terme forestier, *accot* signifie l'entaille de la souche restant en terre alors que le bûcheron en a détaché le tronc.

Accouter — v. — Attendre. Ce mot ne paraît pas nécessairement être une déformation de *écouter*. Ex. : j' l'ai *accoté* une heure et il n'est point v'nu. — Accoute donc ? — Attends-moi ? Les formes anciennes du langage français semblent démontrer que le mot écouter vient du latin *auscultare*. Il est néanmoins curieux de constater que la plupart de nos patois donnent *accouter* ou *acouter* dont le sens est chez nous : se mettre à côté

de la personne. En effet, *accoute-moi* ou *écoute-moi* signifie plutôt : attends-moi, soit : permets que je me mette à ton côté. Étant à ton côté tu pourras m'entendre, m'écouter.

Par analogie on disait autrefois couteau pour côteau ; la côte figurant le côté de la colline. Remarquer que les deux sens d'écouter se conjuguent dans le rapprochement côte à côte des personnes.

On appelle *Ecoute s'il pleut*, un ruisseau, un étang qui ne sont alimentés que par les eaux pluviales et qui doivent, pour ne pas tarir, attendre la pluie. Il existe au Plessis-Piquet, localité voisine, l'*Etang d'Ecoute s'il pleut* qui recueille les eaux d'égout d'un chemin vicinal.

Subst. et en mauvaise part : les *acouteux*.

Acroupetonner (S'). — Se mettre à croupetons, s'accroupir, la croupe sur les talons, sur les pieds, familièrement : petons. Dire acroup'ton.

A lorner — v. — Flatter, aduler, louer avec excès ; en somme, ornements exagérés.

Ados — s. m. — Terme de culture. Buttes de terre alignées par rang pour dégager les plantations et en permettre la fumure à l'entrée de l'hiver. L'opération se nomme *retroussage*. **Endosser**. — Labour de charrue effectué en commençant les premiers sillons d'après la ligne médiane du champ en chargeant, à l'aller et au retour, l'une sur l'autre, la terre des deux premières raies. Le milieu du champ s'appelle alors *endos*. L'opération contraire creusant le milieu du champ y établit une *dérayure*. La charrue moderne appelée brabant a perfectionné les labours de sorte qu'il n'y a plus ni endos ni dérayures.

Affuquiau ou **affutiau** — s. m. — De affiquet et celui-ci de fiche ; se dit ironiquement et en mauvaise part de la parure exagérée des femmes.

A force. — Locution qui exprime la persévérance dans les efforts. Ex. : J'y parviendrai ou j'atteindrai le but *à force* (en sous-entendant : de persévérance).

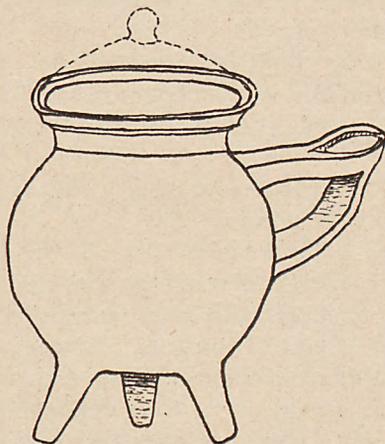
Agace ou **Agasse** — s. f. — Nom de la pie.

Agana — s. m. ; **Agnote** s. f. ; — **Aiguenote** — s. f. ; **Huguenote** — s. f. et adj.

Ces termes sont applicables à un vase de terre rouge de contenance variable (un demi-litre à cinq litres), ayant trois pieds trapus ou, en forme de marmite, n'en ayant pas ; susceptible de recevoir un couvercle, ordinairement muni d'une anse de forme très spéciale, d'abord horizontale et aplatie avec une dépression ménagée pour la prise par le pouce, puis, de l'extrémité, retombant demi-circulairement pour s'attacher au flanc du vase à mi-

hauteur de celui-ci pour la place des autres doigts de la main. Quelquefois, dans les *aganas* de grande taille, il y avait deux anses supplémentaires en demi-cercle placées en regard l'une de l'autre à la hauteur du col du vase.

Cet ustensile de cuisine était très employé autrefois dans la région bageusienne où je l'ai retrouvé dans des déchets s'étendant du XIII^e au XIX^e siècle. J'ai noté que la forme était restée à peu près la même pendant cette longue suite de temps quoiqu'il m'ait paru que les anciens étaient plus allongés que les moder-



Agana ou Huguenote.

nes. De même que les autres vases de terre, l'agana a été orné de glaçures stannifères et plombifères selon les époques, par plaques séparées ou par un vernissage recouvrant entièrement les parois de l'ustensile.

Son usage le rapproche de nos marmites. Quant au mot, il me paraît provenir de *ague*, *aigue*, eau, le même radical qui a donné *aiguière*, nom d'un autre vase à eau. Du reste, la plupart des anciennes poteries ont eu pour mission de contenir de l'eau et il est probable que le mot : eau, entre sous une forme quelconque dans la composition de leur nom.

Les thermes des romains contenaient des vases qu'on appelait des *ahena* (marmites). *Ahena* s'apparente à *aguena* et à *agana*.

Pendant la Réforme religieuse, je vois très bien les Calvinistes se rendre dans leurs conventicules secrets au milieu des bois ou de la brousse, où ils restaient quelquefois des journées entières, emportant avec eux, les aganas contenant leurs repas. L'ustensile posé à terre sur ses pieds il était facile de réchauffer

la cuisine avec quelques brindilles sèches ou avec quelques tisons. Il est bien certain que la malice de nos campagnards s'en est mêlée et qu'on n'ait bientôt plus séparé le nom de l'ustensile de ceux qui le transportaient aussi souvent. Donc *huguenot* a pu venir de *huguenote*, *aiguenote*, et *agana*. Condé, dans ses *Mémoires*, dit *aignos* pour huguenot. Ce terme, mal orthographié, se rapproche davantage de *aiguenot*, du radical *aigue*, que du vocable *eidgenossen*, confédéré, qui s'appliquait à l'union politique des Suisses et n'avait, bien qu'on l'ait prétendu, aucun rapport avec l'agitation religieuse de notre pays. Toujours est-il que si le mot *agana* est resté jusqu'à nos jours employé dans le langage populaire celui de huguenot et de huguenote a été consacré par les écrivains. C'est ainsi que des inventaires de notaires, que je possède et qui remontent à l'avant dernier siècle, mentionnent encore la huguenote.

Le terme n'a pas été inventé au moment des guerres de religion ; il existait bien longtemps avant. En particulier il a été le nom d'un docteur limousin du xiv^e siècle *Huguenot* de Saint-Junien. Il tient à tous les noms de famille qui dérivent de *aigue* comme Hugues, Hugo, Huguenin, Hygoneinc, Hygonet, Leygonie, Ligona, etc, etc... dont il est de toute facilité de trouver des traces au début de notre histoire, ainsi que pour les noms de villes : Haguenau, Lugdunum (Lyon et Leyde), etc... lesquelles tiennent à des raisons topographiques où l'eau joue un rôle prédominant.

Rien ne s'oppose sérieusement à ce que la *huguenote*, marmite des Calvinistes réformés français, ait servi à les baptiser du nom de *huguenots*.

Litré dit, à tort, que la marmite huguenote n'a pas de pieds.

Agotter — v. — **Dégotter** — v. — Signifient abattre, surpasser, voir, découvrir. Avec la signification abattre, le terme *agotter* était surtout employé dans le jeu de la godiche. J'y vois, ainsi que dans ce jeu, une réminiscence lointaine de la guerre religieuse faite aux monuments mégalithiques sous les Carolingiens (voir Godiche).

Aguicher — v. — Provoquer, agacer. Dans la Brie on dit *en guiche* pour endommagé. Guiche ou guige ont signifié autrefois un cordon pour attacher. Les tabliers des femmes sont tenus par des cordons que de mauvais plaisants s'emploient à aguicher en les dénouant par surprise. Faire venir inutilement un portier au guichet avec l'insistance que les gamins mettent à tirer les sonnettes c'est encore aguicher.

Aïder — v. — Pour aider. Prononciation archaïque du mot.

Aisances (faire ses) — Satisfaire à ses besoins naturels.

A la queue-leu-leu — Locution : à la queue du loup, un loup derrière l'autre. Marcher en file et à la suite.

Alayer — v. — Elaguer. Tracer un passage, une laie, dans un terrain planté ou boisé.

Aller — v. — Marque les relations amoureuses. Ex. : Pierre *va* avec Marie. En conjugaison d'aller, je vais, se dit : je vas. Ex. : Je vâ à Paris. J'y vâ (Archaïsme).

Almonat — sm. — Pour *almanach* de l'art. *al* et de *monagt* s'appliquant au cours de la lune.

A-lure-lure. — Agir rapidement et sans méthode. Cette expression est apparentée avec le mot *allure* (façon de marcher, manière de se conduire), avec *déluré* (vif, dégourdi) et surtout avec le mot *hurluberlu* (étourdi, écervelé, brusque), lequel se dit *hestuberlu* dans notre patois. Cette locution provient de : à *l'use-l'use*, terme dans lequel on perçoit, par cette répétition intentionnelle, le souci d'économies qui caractérise les gens de la campagne et leur réprobation pour qui use sans obligation. Le changement de *r* en *s* est fréquent dans notre langue à toutes les époques.

Amitieux — adj. — Se dit pour affectueux, plein d'amitié. On dit aussi *amiqueux*. Péjorativement se prononce *miqueux* ou *mitteux* pour définir une amitié outrée et suspecte (voir ce dernier mot).

Amoureux à boire. — Délectable.

Andain ou **ondain** — s. m. — On appelle *andains* ou *ondains* les rangées à aspect d'ondes que les faucheurs dessinent dans un champ avec les céréales ou avec les herbages abattus.

Anse — s. f. — S'emploie au masculin, *un anse*, dans notre langage.

Aoûtat — s. m. — L'aoûtat plus communément appelé *rouget* et surtout *bête rouge* est le trombidion, insecte acarien de la famille des trombidiidés, presque invisible à l'œil nu, qui vit sur les plantes basses ou à terre, surtout dans les plants de haricots. Une espèce a des larves qui, à partir du milieu de l'été, montent sur l'homme et sur les animaux et produisent des piqûres douloureuses, lesquelles provoquent des démangeaisons insupportables.

Appe — s. f. — Contraction de *appât* ou de *appeau*, par appel, ou bien encore de apparence. En somme, *appe* répond à une proposition jugée insuffisante et dérisoire. On dit ainsi narquoisement : Ah ! la bonne appe. Ah ! la belle appe.

Arçonner — v. — Harceler. Poursuivre avec insistance, réclamer, inquiéter. Ex. : Je l'ai tellement arçonné qu'il a fini de me payer sa dette. *Arçonner* comme *harceler* et *arçon* et *arc*

sont des mots qui ont en communauté le bâton ou la baguette. L'origine est probablement cette base.

Arder — v. — Ardre, darder. Ex. : Le soleil, le feu, *ardent*, sont ardents.

Areno — Adj. — Terrain sablonneux, aréneux, de *arena* (sable). A Bagneux, la partie haute de la rue d'Arcueil, située à l'intérieur du village, s'est appelée rue Darnaud, corruption de *areno*, parce que ladite partie de rue est établie sur le sable de Fontainebleau. *Arena* a donné *arène* parce que les arènes étaient sablées. Les cimetières romains ont aussi porté ce nom parce que les Romains tenaient à enterrer leurs morts dans un terrain aréneux afin que la terre leur soit légère.

Argot — s. m. — **Argoter** (s') v. — pour ergot. Un argot de porc, de coq. *S'argoter*. Se heurter les jambes en marchant ou en courant. Ex. : Je m'ai argoté et j'ai tombé (Prononciation locale).

Argoter — v. — Pour ergoter. C'est probablement l'origine de l'argot, langage vagabond en marge du français.

Assire et (s') — v. — Pour asseoir et s'asseoir. C'est aussi l'ancienne prononciation picarde de ces mots. Ex. : je vais m'assire par terre. Assisez-vous ?

Atier — n. m. — Nom d'un endroit sale et en désordre, en partie d'accord avec le mot *hâte*. Ne paraît pas être une contraction d'*atelier*; le sens et l'étymologie de ce dernier terme paraissant s'y opposer. Se rapprocherait plutôt du mot *hutte* dont l'état primitif donne l'idée de l'âtier et que l'on trouve en latin sous les formes *Attegia*, *Attigia* et *Athegia* pour désigner les cabanes des Maures et les huttes des soldats, et qui chez nous s'appliquait aux cabanes habitées par les bergers, les bûcherons, les vigneronns ou les pêcheurs.

Atter — v. — Tracer une droite en marchant sur un terrain avec la pointe du pied. Mesurer en marchant. Les tâcherons attent le terrain pour connaître la surface de leur travail (origine obscure).

Au jôr d'aujôrd'hui. — Affirmation désapprobative du temps présent, du jour, de l'époque où nous vivons.

Auré. — Adj. — Se dit pour doré.

Aurevu. — Etre surpris, troublé, étonné. Ex. : Tu as l'air aurevu. Cette expression a été modifiée par la locution moderne : « Être de la revue. »

Avale tout oru. — Gourmand, matamore, bravache.

Aveindre — v. — Atteindre. M. Littré fait dériver aveindre de *advenir*, de *ad*, à, et *venire*, venir. Conjugaison de aveindre : j'ai aveindu, etc...

Avoyer — v. — Accompanyer. Mettre dans son chemin, dans sa voie. Un lieu dit de Vitry-sur-Seine se nomme *la Noue d'Avoye*. Ce canton territorial se poursuit et par conséquent, *avoye*, une noue qui avait été dressée dans cette région parallèlement à la Seine. L'emplacement de cette digue est maintenant occupé par un chemin, *la Voie d'Amour* qui n'est qu'une interposition anagrammatique de « *La Noue d'Avoye* » lequel nom est resté celui du lieu dit.

Ceci m'entraîne à ajouter que l'expression très communément employée de « Voyons voir » n'est pas un pléonasme. Le verbe *voyer*, aller, qui correspond au substantif *voie* et à *voyou* (vagabond, coureur de chemin), a existé non seulement dans le terme vitriote de la Noue d'Avoye, mais en radical dans les verbes envoyer, dévoyer, fourvoyer. Cependant la locution : voyons voir, sent l'archaïsme et est moins employée qu'autrefois. On dit maintenant : *allons voir*, ce qui est semblable.

A vue de nez. — Locution signifiant approximativement.

Babin ou **babouin** — s. m. — Petit gonflement des lèvres, souvent d'origine fébrile. De *babine* ou *babouine*, lèvre.

Bachoue. — Subs. f. — De même origine que *bac*, *baquet*; fait songer à *Bacchus* par son emploi indispensable dans les vendanges aux environs de Paris.

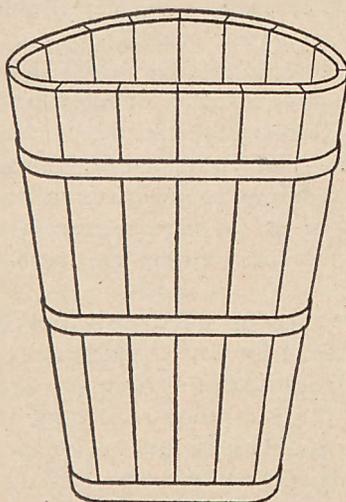
Cet ustensile, d'une capacité de trente à trente-cinq litres, est fabriqué en bois de châtaignier. Il mesure 70 centimètres de hauteur environ, il est étroit à la base et s'élargit jusqu'au sommet qui est ouvert, présentant dans le parcours de sa hauteur une surface plate et un arrondi en forme de hotte, ce qui permettait accidentellement de s'en servir à cet usage, bien que, généralement, les hottes à vendange, confectionnées en osier blanc très serré, étaient employées de préférence.

Au bon temps des vendanges de la région parisienne, les hotteurs allaient chercher dans les vignes le raisin cueilli par les vendangeurs à l'aide de ces hottes d'osier. Les fruits intacts étaient vidés dans les *bachoues* installées près d'un chemin carrossable et écrasés à coups de pilon avant d'être déversés dans les *gueules-bées* avec lesquelles, au moyen de chariots, ils étaient transportés vers les cuves.

Les *gueules-bées* sont des tonneaux, pièces bordelaises de 225 litres, desquels on a enlevé un fond, celui de la cannelle, et dont on a assujéti fortement la bonde au moyen d'un cuir plaqué extérieurement dessus et cloué dans les douves.

La fermentation étant accomplie, les *bachoues* servaient encore à transporter le vin de soutirage des cuves, où il avait fermenté, jusqu'aux tonneaux des celliers ou des caves, puis à

faire passer le marc de raisin des cuves au pressoir. A cette occasion, les hommes participant à ce travail présentaient à la cuve, à tour de rôle, la bachoue tenue en hauteur sur l'épaule. Elle était chargée avec une pelle en bois maniée par un vigneron monté dans la cuve. Celui qui portait au pressoir la dernière bachoue était arrosé, par surprise, avec la dernière pellettée de marc. Une bachoue emplie de la liqueur vermeille, et placée près de la table du festin, figurait à la joyeuse fête bachique



Bachoue.

occasionnée par ces opérations. Il est donc surprenant que les encyclopédistes n'aient parlé succinctement que du bachon des boyaudiers, alors que la bachoue des vendangeurs parisiens, plus ancienne d'origine, aurait dû être mentionnée particulièrement.

Bacuter — v. — Même sens que baguenauder. S'occuper de choses frivoles.

Bafouilleux — s. m. — Celui qui dit des paroles incohérentes et sans suite, qui bafouille.

Bâfre — s. f. — prononc. *bâfe*. Coup, gifle sur la joue. *Bâfrer*, v. *bouffer* v. Expressions populaires, manger excessivement; se rapportant à bâfre, joue.

Baigner du nez. — Expression de carrier et de paveur. S'applique aux pierres qui, dans la confection des hagues (voir

ce mot) ou du pavage ne sont pas posées d'aplomb ou de niveau.

Baliller — (Il' mouillées) v. — Pour balayer.

Bander — v. — Limiter, retenir, barrer. Faire un barrage, un batardeau, pour contenir un afflux d'eau.

Barbeau ou **Barbot** — s. m. — Tache d'encre. De bourbe. Bas lat. *burbalia*.

Bardailler — v. — Flaner, tituber. Se dit aussi *dardailler* et *barrailier*.

Bardacler — v. **Bardacleux** — s. m. — Bercer un enfant. Celui qui berce, qui bardacle. Langage insipide et continu d'un bavard.

Barder — v. — Raccourci de débarder. Ça barde! Locution moderne employée pour marquer un effort prolongé.

Barger — v. — Gauler des noix, des pommes.

Barlauder — v. — Perdre son temps. **Barlaudeux**. — Celui qui perd son temps, soit en promenade, soit pendant le travail.

Barrailleux — s. m. — Personnage mal assuré sur ses jambes et ivrogne marchant en zig-zag, paraissant ainsi barrer le chemin.

Bas — adj. — Se dit pour désigner le *Sud* comme *Haut* pour désigner le *Nord* Ex. : Le vent est du haut ou du bas, remonte ou bien descend. Ouest et Est ne s'employaient pas ; on disait : levant et couchant. Le Sud-Ouest se nomme : *Le Trou à l'Eau* parce que les vents soufflant de cette région amènent inévitablement la pluie. De la côte de Bagneux, le Trou à l'Eau est « *La Vallée aux Loups* » de Châtenay. Le Nord-Ouest s'appelle *Galargne* (voir ce mot). A Bagneux, la rue située au sud du village ou plutôt se dirigeant nettement vers le Sud (c'est l'actuelle rue de Sceaux) se nommait autrefois rue d'En Bas, bien que ce ne soit pas l'exactitude orographique. Elle partait de la *Place d'En Bas*, près du point culminant du village, actuellement Place du 13 octobre, pour aboutir à la *Porte d'En Bas* dont les vestiges sont encore visibles dans le mur d'une propriété, près du Sentier de la *Porte d'En Bas* où s'étend le lieu dit encore dénommé : la *Porte d'En Bas*.

Naturellement au nord du village existait la *Place d'En Haut* dont le nom a été conservé sur d'anciens titres de propriété et qui était située dans la partie basse du village à la rencontre des rues de Paris, Chrétien (partie de l'ancienne rue des Fossés) et Fortin (ancienne rue de Châtillon).

A Paris, la *rue d'Enfer*, située sur le plateau au Sud de la ville ancienne, devait aussi son nom à sa situation tournée vers le Sud, le *bas*, c'est-à-dire, *inférieure*, à moins qu'on ne préfère

la signification de *Ferte*, passage. La *Porte d'Enfer* parisienne équivaut à la *Porte d'En Bas* bagneusienne. Il serait possible de produire un grand nombre de vocables confirmant l'usage des mots *bas* et *haut* dans le sens que j'indique.

On dit aussi : *le temps est bas*, quand le ciel est chargé de nuages épais.

Batard — s. m. — Terme encore employé pour batardeau. Entrave à l'écoulement de l'eau. Tiré probablement de bâtir. C'est vraisemblablement l'origine du nom de lieu « les Bâtardes » à Châtenay, le pluriel étant fautif, lequel a dû s'étendre autrefois jusqu'au ru de Châtenay.

Batiller — v. — Battre à petits coups.

Baudement. — Folâtrer, s'amuser joyeusement. Même sens que batifoler.

Beau. — Adj. — avec le sens de favorisé. *A beau* mentir qui vient de loin ; proverbe très usité dans la région.

Beaucoup. — S'emploie interrogativement ou exclamativement dans le sens ironique et narquois pour dire *peu* ou *pas du tout*. Ex. : Je m'en soucie beaucoup.

Bêchuer, Bêchever et **Béjoiter** — v. — Marquent l'inter-version. Même sens que *tête-bêche* qui se prononce *têt d' bêche*.

Bérouette ou **Bourouette** — s. f. — brouette, de *bis* deux et *rouette* petite roue, bien que la brouette de jardin n'ait généralement qu'une seule petite roue.

Bête-Rouge. — Voir aoûtat.

Beuse — s. f. — Pron. beuze pour bouse, se rapproche du bas breton beûzel.

Biquot — s. m. — Pour biquet, petit d'une bique. Dans le Nivernais, se dit *bigot*.

Birer — v. — Voir ; même signification que *mirer* et que *viser*. « Bire l'œil », sobriquet bagneusien appliqué à un borgne.

Biscarot et **Biscariot** — adj — Défait, en mauvais état. Sobriquet bagneusien. Rabelais a dit *biscarié*. Rapprocher *biscariot* de *Iscarioth*, surnom de Judas.

Bise — s. f. — Baiser : Donne-lui une bonne bise.

Bise-coco. — Expression de raillerie : Dis-lui, ou fais-lui, *bise-coco*.

Cette expression couramment employée autrefois se répétait plusieurs fois de suite. On l'accompagnait de gestes consistant dans l'allongement horizontal des avant-bras ; les coudes étant maintenus au corps, ou pointait l'index de la main gauche vers la personne dont on se moquait ; sur le dos de ce doigt on faisait glisser rapidement et à plusieurs reprises le dessous de l'index

de la main droite, les autres doigts devaient être repliés. Les gestes duraient aussi longtemps que l'on prononçait de *bise-coco*.

L'origine de *bise-coco* est bassement triviale et digne de la grossièreté moyenâgeuse. Elle est parente avec l'expression : *Faire la figue*, qui, elle, est connue et s'accompagnait aussi de gestes des doigts. Le mot *coco* a possédé les sens les plus variés.

Biser — v. — Baiser : *Bise-là !*

Bisquer — v. — **Bisque** — s. f. — Éprouver ou faire éprouver du dépit, de la contrariété ; mauvaise humeur. Étymologie douteuse. Littré et Larousse citent le scandinave *besk*, aigre.

Boisu — adj. — Légume de mauvaise qualité contenant des fibres végétales. Ex. : des navets et des carottes *boisus*.

Bonnette — s. f. — Petit bonnet, coiffure de travail des paysans.

Bon Sang ! — Exclamation à emploi varié, mais surtout marquant la surprise.

Bottiau — s. m. — 1°) Botte faite avec des brisures de paille, déchets du battage des gerbes et avec le *pillon* (voir ce mot). 2°) Petite botte. — « Les Bottiaux », sobriquet des habitants d'Orly.

Boucheton (Se coucher à). — Sur le ventre et la bouche contre le sol.

Bouillon d'eau — s. m. — Petite source ou terrain sourcieux à base argileuse. Endroit d'un terrain rendu humide par cette cause. Se traduit dans les noms de lieux dits par les termes : « les Bouillons » Fontenay-aux-Roses. « Les Frais Culs », Bagneux, Romainville, Malakoff et « Le Cul Froid » à Ville-neuve-le-Roi.

Bouler — v. — Mot à double usage. 1°) Bouler, avoir les pieds crottés en passant dans un terrain après une pluie. 2°) Bouler, battre quelqu'un.

Boule — s. f. — Gros rouleau de bois employé par les carriers ; de bouleau.

Bourguignon — s. m. — Nom appliqué aux gens à figure rouge et au soleil qu'on nomme aussi Bacchus. Ex. : Le Bourguignon (le soleil) a bonne mine ce matin. Se prononçait souvent : *bourdignon*, par le changement habituel de *g* en *d*.

Bourner — v. — **Bourne** — s. f. — Archaïsme ; noms de l'opération du bornage et de la borne. Clichy a un lieu dit : « les Bournaires », Colombes et Gennevilliers une rue du Bournard.

Bousin — s. m. — Lit tendre des pierres à bâtir que l'on

enlève à la laye par le travail appelé ébousinage. Terme de carriers.

Bout-ci, Bout-là. — Individu désordonné et peu soigneux dans son travail. Ex. : C'est un bout-ci, bout-là.

Boyotte — s. f. — Petit boyau, lucarne, jour étroit.

Braque — adj. — Léger, inconstant, demi-fou.

Bréchu — adj. — Pour brèche-dent. État de qui a perdu une ou plusieurs incisives. Étym. brèche.

Bréger — v. — Employé pour briser.

Brégeons — s. m. pl. — Terme champêtre. Labour en biais à l'extrémité d'un champ. En somme, brisure des raies normales. Dans les plantations, on dit *Coursons*.

Bréjaque, Brisaque — adj. — Celui qui brise, qui casse tout. On dit encore : avoir la main malheureuse. Ex. : Une ménagère brisaque; un enfant brisaque est celui qui détruit rapidement ses jouets. Quel brisaque !

Brichet, Briche, etc... Brèche, passage dans une clôture. Lieu dit : « *Le Brichet* » à l'entrée du village d'Orly. « *La Briche* » à Saint-Denis.

Bricou (à). — Se mettre à cheval sur les épaules et sur le cou de quelqu'un dans la même position qu'occupe la bricole des traîneurs de voitures. Califourchon.

Bringue ou Dringue — s. f. — Terme appliqué aux femmes grandes et fluettes. On dit : grande dringue ou grande bringue. Origine : *brin*. Mettre en *bringues* signifie aussi mettre en morceaux.

Broc — s. m. — Prononcer broque; de *broche*, outil agricole en forme de fourche à long manche et terminé par deux dents courtes maintenues sur le bois par une douille lorsqu'elles sont en fer. Les dents sont plus longues lorsqu'elles sont en bois; elles font alors corps avec le manche.

Brouillas — s. m. — **Brouillasse** — s. f. — **Brouillasser** — v. — **Pluviasser** — v. — *Pluviasser* marque aussi une petite pluie intermittente. — **Broussine** — s. f. — **Broussiner** — v. — Bruine, pluie fine.

Bureau — s. m. — Vêtement de bure. Grossière étoffe de laine.

Buquer — v. — Pour bûcher. Terme de carrier. Frapper le front de la masse pour reconnaître par le son s'il existe des vides derrière.

Cabocharde — s. m. — Outil de carrier, petit mail à tête ronde, de *caboche* s. f. tête, du latin *caput*.

Cabri — s. m. — Chevreau. Sauter comme un *cabri*.

Cachemite, — Cachette où l'on peut cacher une personne ou

un objet. Cachette du jeu de cache-cache. Ce mot a peut-être subi l'influence de l'expression : *cache-cache mitoulas*, pour *cache mie tu ne l'as*, employée dans le très ancien jeu de furet.

Cache-Pot. — Fraude. Vendre à cache-pot, sans payer les droits.

Cachier — v. — Chasser, poursuivre. Du Cange donne *captatio*, chasse. Chasser s'est dit très souvent, *catcher*, *caucher*, *chaucher*.

Cachieux — adj. — Chassieux, qui se réveille les yeux fermés par la chassie. Mot qui pourrait avoir la même racine que *catcher*.

Cafard — s. m. — Blatte, insecte orthoptère vivant dans les endroits malpropres et sombres, dans les cafargniaux (voir le mot suivant). Par extension, dévôt hypocrite et méprisable.

Cafargniau — **Cafregneau** — s. m. — Caveau, réduit sombre, malpropre, de plain-pied ou en sous sol, servant de débarras et dans lequel sont entassés des objets disparates. Le radical de ce mot est le même que celui de *cave* et le mot entier viendrait de *caverne*, lat. *caverna*. Rapprocher : *Capharnaüm*.

Cafote — s. f. — Peau. Enveloppe de la graine des fèves.

Cafouine — **Canfouine** — **Cafoin** et **Caboin** — s. — Mots se rapportant au même sujet. Réduit, débarras. Trouver la définition et l'étymologie dans le mot *cafargniau* cité plus haut. Contiennent en plus l'idée de refuge. Ex. : Sortiras-tu de ta cafouine ?

Cageot — **Cagette** — s. f. — Paniers d'osier de formes diverses ; de cage.

Cagnon — adj. — De l'ital. *cagna* ; chien cagneux, qui a les genoux tournés en dedans. Sobriquet.

Calembrette — s. f. — Jeune femme vive et folâtre. Analogie avec cabri, chèvre, chevreau. S'emploie dans le sens narquois.

Caler — v. — Mot employé au jeu de billes. Caler est lancer une bille sur une autre sans la faire rouler, ou bien, la tenant entre le pouce et l'index la propulser en roulant par le moyen du pouce servant de ressort.

Calot — s. m. — Grosse bille servant à caler ou sur laquelle on cale.

Calimaçon — s. m. — Pour colimaçon, mais cette fois notre prononciation locale n'est pas fautive. Littré et Larousse sont d'accord pour convenir que l'on devrait prononcer *calimaçon* mais que l'origine de la particule *co* ou *cal* est obscure. Les enfants chantent : calimaçon borgne, montre-moi tes cornes.

Calorgner — v. — Mauvais regard, regard noir. Regarder de

travers, lorgner d'un mauvais œil. *Calorgne*, s. m. — borgne. Sobriquet malveillant. La particule *ca* est péjorative.

Calter (se) — v. — S'enfuir. Ex. : Il s'est calté sans demander son reste.

Camp-volant — s. m. — S'applique aux personnages agités, qui ne peuvent rester en place.

Canard — s. m. — Morceau de sucre imbibé d'eau-de-vie ou de café. Rapport de sens avec le canard, oiseau aquatique.

Caner — v. — S'abaisser devant quelqu'un, avoir peur, mourir. Ce mot me paraît être une réduction de *caponner* qui a le même sens de lâcheté et qui vient de chapon.

Caniche — s. m. — Chien barbet. Sobriquet bagneusien. Peut-être de *canis*, chien, du fait que le caniche, renommé pour sa fidélité, était le plus répandu, le chien par excellence. On a donné aussi l'explication étymologique *cane*, femelle du canard, parce que le chien barbet aime aller à l'eau. *Canichon*, jeune chien barbet; autre sobriquet.

Canillon — s. m. — Partie mobile d'une *cannelle* laquelle sert de clé pour ouvrir ou fermer le passage du liquide. Diminutif de *cannelle*. *Cannelle*, de *canne*, lat. *canna*, roseau. Larousse n'applique à ce mot que le sens suivant : « Nom que les fontainiers donnent à la clef d'un robinet d'eau » lequel sens est insuffisant. Il n'est pas de *cannelle* sans *canillon*, et le mot devrait s'écrire avec deux *n*.

Caponner — v. — Se conduire lâchement. *Capon*. — s. — Lâche, poltron, du lat. *capo-onis*, chapon; celui qui n'est pas un homme.

Carapie — s. f. — Injure grossière. Équivaut au terme *charogne*, *carogne*. *Charogne* signifie chair en décomposition. *Carapie* ne peut signifier raisonnablement chair pour les pies. Je propose *car*, chair, et *apie*, mouche. Les abeilles ayant été communément appelées mouches à miel dans la région, les guêges mouches à guêtres et les lucilies mouches à viande.

Cargniot — s. m. et f. — De *carne*. Sobriquet injurieux : « La cargniot. »

Cargniau — s. m. — Petite ouverture, soupirail. Diminutif de *lucarne*.

Carne — s. f. — Viande inférieure, coriace. Injure.

Carnet — s. m. — Rigole, fossé. Nom de lieu dit : « *les Carnets* » à Clamart.

Carreau — s. m. — Le terme *carreau* employé par les jardiniers pour indiquer une division de jardin ne peut s'appliquer aux nombreux noms de lieux dits ainsi désignés. Dans la région parisienne je relève : *Le Carreau de Malabry* à Châtenay. Les

Carreaux à Fontenay-aux-Roses. *La Voie du Carreau* au Plessis-Piquet. *Les Carreaux* à Champigny et à Dugny. *Les Petits Carreaux* à Alfortville et à Bonneuil. *La Fontaine des...*, *Le Moulin des...*, *Le Fond des...*, *La Fosse des...*, et *les Carreaux* à Fontenay-sous-Bois. *Carreau* a signifié pavé au temps où Philippe-Auguste fit entreprendre le pavage parisien. On dit encore : *rester sur le carreau* pour : sur le pavé. La rue des *Petits Carreaux* a gardé le nom de son pavage, paraît-il. Mais cette explication ne saurait convenir à des quartiers champêtres.

On a appelé aussi *caraux* ou *charaux*, des sortilèges, des enchantements. On lit dans la Chronique Normande de P. Cochon (Vallet de Viriville 1859) à la page 386 : « Mestre fizicien du roy Karlez de Vallois deusième (Charles VI) fu trouvé en certains boiz embrie (en Brie) où il faisoit certainz *caraux* (sortilèges). C'est assavoir ung autel... et là le prestre disoit la messe, et faisoient leurz *caraux*... » et page 391 : « qui fust attenu des dessus diz sortillèges, *charaux* et maléfices... ».

Peut-être ce terme *carreau*, le pluriel étant fautif, a-t-il été appliqué à un emplacement libre pour la culture parce que nouvellement défriché ou déboisé ? C'est fort possible. Le même motif d'espace libre a fait dire à Paris, le *Carreau des Halles*.

Casse. — **Castrole.** — **Casserole.** — s. f. — La casse et la casserole sont des ustensiles de cuisine. *Casserole*, prononcé fautivement *castrole*, vient de *casse-à-rôt*.

Casse-Miche. — **Casse-Musiau.** — Pâtisserie. A l'époque peu lointaine où les paysannes cuisaient elles-mêmes le pain de la famille, elles ne manquaient pas de mettre au four des pommes enveloppées de pâte. Ce régal appelé casse-miche, de même que le *pain-perdu*, rappelle le souci parcimonieux des temps anciens. On l'appelait aussi *casse-musiau* parce que les plus pressés se brûlaient la bouche, le museau.

Cathau. — Diminutif de Catherine. Femme de mœurs légères.

Châbler — v. — Accabler de coups de bâton. Est employé comme *barger* avec la signification de gaulage des noix. On dit aussi *châble* pour câble.

Chafouin — adj. et s. — Mot souvent déformé en *chifouin*, de chat-fouin, fouine. Personnage sournois et trompeur.

Chagriner — v. — Quand le beau temps se gâte, on dit : le temps, le ciel se *chagrinent*.

Chamouillé — adj. — Terme s'appliquant aux cheveux emmêlés. Probablement de chat mouillé,

Chandéier — s. m. — Pour chandelier. *Ier* pour lier. Ex. : *ier* du blé.

Chansi ou **Chanci** — adj. et s. — Moisissure sur les liquides, le pain, les confitures. On dit *chani*, *chéni*, dans l'Ouest de la France, et *pouch*, peau, en bas-breton. Chancissure et chanci sont donnés par Larousse et par Littré.

Chardron — s. m. — Prononciation vicieuse de chardon. *Echardronner*, pour échardonner.

Chaspigner. — **Jaspigner** — v. — Bavarder, médire.

Chaspigner (Se) — v. — Disputer.

Chaud (le) du Midi — **Faire grand chaud.** — Heure de midi et de la grande chaleur. Ex. : Il va faire grand chaud. (Au chault du midi — Amyot).

Chérier — v. — Pour charrier. Ex. : Il chérie sa vendange.

Chiche — Provocation. Mise en demeure de s'exécuter en réponse à une promesse ou à une menace. Semble être une déformation de *guiche* ou *guige*. Voir : aguicher.

Chifre — s. m. — Pour nez. Se trouve dans *enchifrené*, atteint de coryza. Chifre, de *chanfrein*, altéré sous la forme *chiffre* s'exprime quelquefois : *Le numéro quatre*.

Chigresse — sub. f. — Personne insupportable. Précieuse ridicule. *Gresse*, orthographe ancienne de graisse. Ex. : En v'là eun' chigresse.

Chiot — s. m. — Petit chien.

Chouler — v. — Se remuer, se déplacer, courir. (Larousse — anc. franç. *choule*, boule pour jouer au mail).

Ch'ti — adj. — Chétif, malheureux, petit.

Claque. — En avoir sa claque, ne pouvoir en supporter davantage.

Claquer — v. — Mourir ou faire un bruit éclatant. Les charretiers, commis des maraîchers de la région parisienne, tenaient à honneur d'être de bons claqueurs de fouet. On prétendait ironiquement que les patrons ne les embauchaient ainsi qu'afin de se faire remarquer et d'en tirer gloire ; c'est vraisemblablement pour cela que Racine fait dire à Petit-Jean dans les Plaideurs : « Et je faisais claquer mon fouet tout comme un autre ».

Cliques et ses Claques. — (Vendre ses... Prendre ses...). Tout ce qu'on possède. S'en aller.

Cloquer — v. — Glousser. Une poule qui couve ou qui dirige des poulets *cloque*. De *cloc*, onomatopée.

Cochon — s. m. — Genre d'insecte coléoptère, famille des curculionidés, dont le nom admis est bruche, lequel vit dans les lentilles, les pois, les fèves et, depuis quelques années seulement, dans les haricots. Même étym. que *cochon*, porc, et que *cosson*.

Codéter — v. — Onomatopée du chant de la poule pondreuse. Une poule qui codète a envie de pondre. S'est exprimé aussi probablement sous la forme *cocodéter* qui n'est plus employée. On a appelé *cocodettes*, puis *cocottes* des filles de mœurs équivoques et de mises excentriques, appareillées aux snobs *cocodès*.

Cœur de Jeannette ou de **Marie**. — Diélytre. Plante du genre papavéracées fumariacées.

Collé — adj. — Marié à la colle. Concubinage.

Coquerico — s. m. — Prononcer **Cocrico**. Mot s'appliquant à la fois au coquelicot et au chant du coq. C'est probablement là que se trouve la définition cherchée, du mot coquelicot par rapprochement de la fleur du végétal avec la crête de l'oiseau. La lettre *r* se meut facilement en *l*.

Conséquent — adj. — On lui donne fautivement le sens d'importance ou de considérable. Ex. : Une propriété conséquente.

Coquerette — s. f. — Nom de la plante aristoloche clématite (*aristolochia clematidis*) médicinale, laquelle est une herbacée vivace à fleurs naissant à l'aisselle des feuilles. Ces fleurs se transforment en coques charnues et vertes, rondes et légèrement allongées, de la grosseur et de l'aspect d'une noix moyenne revêtue de brou. Cette coque, à laquelle elle doit son nom populaire, est divisée en loges et renferme des graines aplaties en secteurs de cercle convergeant vers le centre. Ne pas confondre avec la *cocrète*, ou crête de coq, qui est l'amarante célosie et avec l'alkekenge (*physalis alkekengi*) vulgairement *coqueret* remarquable par le fruit rouge de la grosseur d'une petite cerise qui est largement contenu dans une enveloppe fine et légère de même couleur.

Coquillard ou **Cotillard** — n. m. — Pour Catillac, variété tardive de poires à cuire dites aussi poires à la livre.

Corne en Coin (aller de). — Aller d'un coin à l'autre, c'est-à-dire ne pas rester en place. Corne pour coin. Anglais *Korner*.

Corner — v. — Affirmer avec insistance. Parler à un sourd. De corne.

Corporence — s. f. — Prononciation vicieuse de corpulence.

Cossat — s. m. — Cosse, gousse et, par extension, toute la végétation des pois, des haricots, des pommes de terre, etc.

Couiner — v. — S'applique aux cris aigus d'enfants qui pleurent. On dit *chouiner* en Bourgogne. Peut-être imitation du cri de la chouette.

Coulouère — s. f. — Source et ruisseau. Lieu dit « Les Couloirs » à Fontenay-aux-Roses; pluriel fautif « l'Écouloir » Châtenay, les Écouloirs; Gennevilliers, « Le Couloir »; Bry-sur-Marne, « Les Coulous »; Thiais, « Le Coulon ».

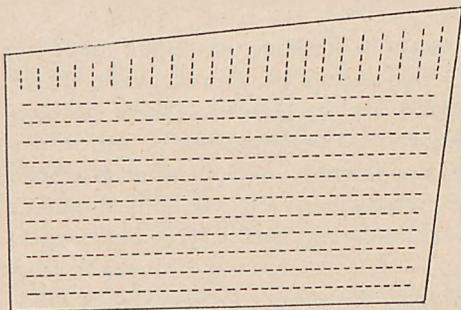
Courailleur — v. — Se livrer au libertinage.

Couraille et **Coureur** — s. m. — Celui qui couraille.

Courcailler — s. m. — Herbe de la famille des graminées, mentionnée déjà par Rabelais.

Couriau — s. m. — Verrou, glissière de verrou, courrail; rapprocher de *courre*, courrier.

Courson. — s. m. — Lorsqu'on établit une plantation, surtout de vigne, dans un champ de forme irrégulière, on part



Coursons.

d'un bord droit pour dresser les rangs les uns après les autres puis, lorsqu'on est arrivé à une distance suffisante du bord opposé, on plante perpendiculairement ou en biais des rangs plus courts qui se nomment des coursons. Les noms de coursons et coursonnes sont encore employés pour les tailles demi-courtes de la vigne et pour les rameaux fruitiers conservés sur les branches charpentières des arbres. Un lieu dit de petite étendue touchant Grignon, hameau dépendant en partie de Thiais, se nomme « *Le Courson* ».

Coûtance — s. f. — Ce qui coûte, dépense.

Couturière. — s. f. — Coléoptère carnivore, carabe doré très répandu dans les jardins où il se livre à la chasse des vers. Son nom vient de *couture*, forme locale du mot *culture*. Le lieu dit « *La Couture* » à Bagneux marque l'emplacement d'un sol de limon riche et très fertile. La *couturière* se nomme aussi : *jardinière*.

Couveau — s. m. — Chaufferette; de couver.



Couvi — adj. — Pour couvé; des œufs couvis.

Crère — v. — Croire; lat. *credere*.

Cri-Cri — n. m. — Grillon; onomatopée.

Croc — n. m. — Prononcer *croque*. Maraudeur, voleur. Celui qui a les doigts crochus, qui accroche. Ex. : C'est un croc.

Croche-pied — n. m. — Action d'accrocher avec son pied celui d'une personne marchant ou courant dans le but de l'arrêter ou de la faire tomber. Ce mot, qui ne figure pas dans les dictionnaires, n'est pas le même que *croc-en-jambe*, qui consiste à accrocher avec sa jambe celle d'un adversaire au cours d'une lutte afin de le renverser, ni que *cloche-pied*, lequel signifie : marcher sur un seul pied.

Cueillir — v. — Se dit pour cueillir, latin *colligere* et *cueille* pour cueillette.

Cul-cousu (en). — Expression s'appliquant aux fruits dont une partie, ou bien la totalité du réceptacle charnu portant les akènes, ou formé par les drupes, ne se développe pas. Les fraises et les framboises poussent parfois *en cul-cousu*.

Dandy à pattes jaunes. — Sobriquet attribué aux carriers extracteurs de pierre à bâtir en raison des maculatures jaunes produites à leurs vêtements par la terre des carrières.

Dâner — v. — (Prononcer en allongeant la première syllabe), pour damner, autrefois dampner.

Dârée — s. f. — Pour denrée.

Dare-Dare — adj. — Locution signifiant agir rapidement, précipitamment.

Décaniller — v. — Décamper, déménager, fuir. S'en aller malgré soi, avec quelque rebuffade. Ex. : il a beau dire, on l'a fait décaniller. On dit que ce mot est le même que décheniller pour : ôter les chenilles. On trouve *chanilles* pour chenilles dans le Journal de Paris 1445. Il y a aussi le verbe *caner* dans le sens de s'en aller, d'origine inconnue; mais qui me paraît être une réduction de caponner ainsi que je l'ai dit ci-dessus. (Voir : *caner*.)

Défonce — s. f. — Labour profond effectué pour crever le fond de charrue des labours ordinaires et permettre des plantations.

Dégingandé. — En désarroi. Mal bâti. Mal vêtu. Disloqué. Rabelais dit : Deshinguandé et déhinguandé. M. Littré suggère sans enthousiasme : le préfixe dé, et gigue, dans le sens de jambe.

Déglimonner — v. — Nettoyer des escargots. Enlever le limon.

Déglinguer — v. — Abimer, détruire, extirper. Origine obscure. On ne voit la forme *glinguer* qu'en onomatopée par rapport au bruit de sonnette.

Dégommer et Dégotter — v. — Abattre, atteindre, décrocher, dépasser (Voir : agotter). Aspect. Ex. : Tu dégottes bien.

Dégouler — v. — Corruption de découler. Changement de *c* en *g*.

Dégouliner — v. — Couler ou glisser en tombant du haut d'une pente.

Dégringouler et Déringouler — v. — Pleuvoir et, figurément, tomber.

Dégringouliner — v. — Marque la violence d'une pluie et celle de coups donnés ou reçus. Ex. : ça dégringouline.

Les mots *dégouliner*, *déringouler*, *dégringouler* et *dégringouliner* qui suivent dégouler, sont des mots de confection populaire dans laquelle paraissent entrer en composition : couler, l'écoulement; rigouler, la rigole; gouler, la goule (bouche, figure) et l'expression *grin* pour grand, laquelle est exprimée pour marquer le degré d'importance ou de la pluie, ou de la chute, ou des coups reçus.

Litré et Larousse n'ont pas donné l'origine de ces mots.

Délibéré (être). — Etre libéré d'un souci ou d'une obligation.

Déparler (se). — Abandonner le langage des anciens. Scarron emploie cette expression dans « Le Roman Comique » avec le sens : ne pas cesser de parler «... ils ne départent pas (si j'ose ainsi dire) jusqu'à ce qu'ils aient épuisé la matière. »

Dépiauter — v. — Arracher la piau, la peau. Mettre en lambeaux. Echarpiller.

Dérayure — s. f. — Voir *ados*.

Desquant et lui. — **Desquant et moi**. — **A quant et moi**, etc.. — Expressions archaïques, normales au xvi^e s. et abandonnées depuis peu. *Desquant et lui... moi...* signifient : en même temps que lui... moi...

Desour. — Adverbe contracté en *d'sour* pour *dessous* dans la prononciation courante et **Desur**, qui se dit *d'sur* pour dessus, semblent indiquer une composition des deux prépositions : *de* avec *sour* ou avec *sur* au lieu de *des* préfixe formé de *dé* avec une *s* de prononciation ainsi que le règle la grammaire. — **Sour**. — Se dit pour *sous*. Ex. : Je ne m'abaisserai pas *sour* lui.

Détourer — v. — Moissonner à la main le tour d'un champ afin de permettre le passage de la moissonneuse mécanique. Ce mot ne doit pas être d'origine ancienne.

Devant — prép. — Se dit encore pour *avant*. Ex. : Battre le

chien *devant* le loup. (Proverbe régional.) La poule ne doit pas chanter *devant* le coq (Les femmes savantes. Molière). Les Égyptiens n'ont pas inventé l'agriculture que nous voyons *davant* le déluge (Bossuet).

Diable — s. m. — Staphylin, coléoptère appelé diable pour sa couleur noire et ses élytres courtes.

Digonner — v. — **Digon** — s. — Bougonner. Bougon. Bougon est dit pour boucon, de l'ital. *bocca*, bouche, toujours par remplacement du *c* en *g*. Digon a remplacé *bou* de boucon par *di* de dire. — Digonner signifie se plaindre sans raison et sans arrêt.

Dinguer — v. — Marque une brusque séparation. Ex. : Je l'ai envoyé dinguer. Me paraît être une onomatopée du son des cloches. Ce serait alors : envoyer sonner les cloches. Du reste, *envoyer tinter* parce qu'on dit aussi *dinguer* les cloches.

Diziau — s. m. — Pour dizeau. Tas d'une dizaine de gerbes liées, relevées et mises debout, sur le champ moissonné. Lorsque les gerbes ont été relevées et mises en tas sans être liées, on a fait des *tontines* (voir ce mot). L'habitude de relever les bottes par dix procède de la dîme. La onzième gerbe étant pour le décimateur.

Dominique — s. m. — Un des noms populaires du soleil, l'astre qui domine.

Doublier — s. m. — Mettre en double, en pliant, des nappes ou des serviettes.

Doucette — s. f. — Mâche commune ; valérianelle locuste.

Dret drette, -- adj. — Pour droit, droite.

Drogue — s. f. — Ironiquement en parlant d'un ennuyeux : Quelle drogue.

Droguer — v. — Attendre ou faire attendre ; autre sens : contrarier, agacer.

Durgeon — s. m. — Pour *drugeon* et *drugeon* pour *grugeon*. Après l'ébourgeonnage et après le rognage de la vigne à hauteur des échelas, il sort des pousses nouvelles à l'aisselle de chaque feuille. Ce sont les durgeons dont nous venons de parler. — L'opération d'enlèvement de ces pousses inutiles s'appelle *édurgeonnage* pour *édrugeonnage*. Or, les termes qui conviendraient seraient *grugeon* et *égrugeonnage* en raison de l'interchangeement fréquent qui existe entre les lettres *c* et *g* (mais ces mots sont de prononciation assez difficile). La fonction des pousses nouvelles dont nous venons de parler est de gruger inutilement la sève des ceps au détriment des grappes ; mais il en est de même des *drageons* (mot admis) qui poussent le long du tronc des arbres ou qui naissent des bourgeons adventifs des

racines, au grand préjudice des sujets dont ils sont issus. Plusieurs espèces de pruniers et de cerisiers sont sujets à cet inconvénient. Aussi, prend-on grand soin de débarrasser les arbres utiles de ces grugeurs, de ces grugeons. Ceci est donc notre opinion en ce qui est de la signification des mots *durgeon* et *drageon*; ils viennent de *gruger*. Du reste, *gourmand* est le mot employé ici pour *drageon*.

Grugeon est aussi le nom donné aux côtes de céleri mises en salade par morceaux découpés et qu'il faut gruger avec les dents. Ex. : Donnez-moi encore quelques grugeons.

Ébaubi — adj. — Vieux mot exprimant une surprise très forte enlevant accidentellement l'usage de la parole, rendant bègue. lat. *balbus*, bègue. On dit aussi chez nous, subs. *ébaubissement* (mot absent des lexiques). Ex. : Il est revenu de son ébaubissement ? et v. *ébaubir*. Ex. : Ébaubir la galerie.

Ébouqueter — v. — Travail de jardinier. Enlèvement des pousses, des bouquets inutiles. Subs. : *ébouquetage*.

Écaillot — n. m. — Noix dépouillée de son enveloppe verte de brou. Ex. : Les noix sont mûres lorsqu'elles tombent en *écaillots*. Un panier d'*écaillots*.

Écaler — v. — Détacher à la main, par arrachement, une branche d'un arbre ou un plant d'une souche-mère. Les plants destinés à servir de porte-greffes (doucins, paradis, cognasiers, etc...) sont écalés sans le secours d'outil sur des souches-mères restant dans le sol. Ils ont fait l'objet d'une culture importante dans notre région de la banlieue Sud de Paris. La section du plant écalé se nomme *escalure* et la trace d'écale sur le pied-mère a pris, par aggravation, le nom d'*escaluche*.

La signification d'écaler, telle que nous la donnons, a échappé aux lexicographes.

Écharpe — s. f. — Forme persistante du mot régulier *écharde*, lequel vient de chardon. Cependant, faites entrer en comparaison le mot anglais *sharp* (prononc. *chârpe*) qui signifie pointe, et remarquez que l'écharde n'est pas nécessairement une épine de chardon, mais qu'elle peut être surtout une esquille, une pointe de bois, de fer, d'os, etc. ou une épine appartenant à une espèce végétale autre que le chardon, il n'en manque pas.

Éclairé — s. f. — Grande chélideine. Breton : *skler*; lat. *clarus*, clair. Le suc jaune de cette plante, dit-on, avait la vertu d'éclaircir la vue. On disait même, barbarie des préjugés d'autrefois, que les hirondelles se servaient de ce suc pour guérir les yeux de leurs petits... quand on les avait crevés; d'où le nom de chélideine, hirondelle.

La sève de la vigne servait aussi de remède pour la vue. Au mois de mars on tordait un sarment que l'on faisait pénétrer dans une bouteille, laquelle s'emplissait ainsi de la sève coulant par la meurtrissure du bois.

Écoler — v. — Voir abaisser.

Écorbillon — s. m. ou **nez de masse** — Termes de carriers. Saillie de la masse d'extraction dans une galerie au niveau du ciel de la carrière. Encorbellement, de corbeau, courbe, lat. *corvus*.

Écrabouiller — v. — Écraser ; s'est dit : escrabouiller. Probablement pour : mettre la chair en bouillie.

Éfan — s. m. — Se disait pour enfant ; la même prononciation se retrouve en Bourgogne et en Ille-et-Vilaine (Fougères). Exemples pris dans notre région : faut pas trop donné à mangé aux *éfans* pas'que ça leu fé dé gros be-iaux (boyaux) et, après, i mangeons toujours beaucoup (Opinion d'une dame d'autrefois). Buvons-en de c' t' *éfan* qu'on a treuvé dans les vignes (Chanson vigneronne locale).

Effondrilles — s. f. — Dépôt au fond des bouteilles. Impuretés dans un liquide.

Efraiser — v. — Enlever la peau, la *cafiote* des graines de fèves. Origine inconnue ; peut toutefois provenir de la variation en *ef* du préfixe initial *é* et de *raiser* prononcé pour *raser*.

Églisser — v. — Éclabousser d'eau ou de boue.

Élisser — v. — Lisser la glace en glissant pour la rendre unie et faire une glissoire. Polir.

Embarlificoter (et *s'*) — v. — Embarrasser. Lier, dans le sens propre et figuré. S'embrouiller.

Empiffrer (et *s'*) — v. — Manger goulûment. Se bourrer ; de *en* et de *piffre*, gourmand, pansu.

Emplâtre — s. m. — Insulte.

Enceintrer — v. — Rendre grosse ; déformation du verbe enceinter, être ou devenir enceinte.

Endêver — v. — Enrager ou faire enrager. Contrarier. Affoler (de l'anc. français *desver*, être fou).

En d'ici — **En delà**. — Expressions opposées d'après un point désigné. *En d'ici* pour : entre le point que je vous indique et ici.

Enfrémé (s.) et **Enfrémer** — v. — Prononciation de enfermé et de enfermer.

Engéance — s. — Imprécation contre une individualité ou un groupement. Ex. : Quelle engéance. Origine imprécise. Paraît provenir de engendrer.

Enhotter-Déhotter — v. — Prendre des ennuis plein sa hotte.

S'en débarrasser. Autrefois nos vigneronns ne parcouraient le chemin de leur vigne à la maison qu'avec une hotte sur le dos, laquelle leur servait à emporter outils, plants, etc...

En-Mi. — Dans emmy, de *in medio*, au milieu : préposition perdue.

Ennuyant — adj. — Pour ennuyeux ; qui ennuie, qui gêne.

Enoué. — De *noué*. Etouffement. *S'énouer*, avaler de travers, s'étrangler.

Ensauver, s'Ensauver — v. — Fuir, s'enfuir.

Entomi (être). — Avoir les membres engourdis.

Entoquer — v. — Hoqueter, de hoquet.

Entourloupette — s. f. — Atour. S'emploie surtout au pluriel.

Entraper (s') — v. — Se heurter les jambes en marchant.

Envaler — v. — Pour avaler. *En*, prép., et *valer*, de val.

Épalvauder — v. — Éparpiller, étaler en éparpillant. Sign. mettre *par vaux*, vallées.

Épaufrure — s. — Terme de carrier, de maçon et de paveur. Eclat superficiel enlevé maladroitement au parement d'une pierre. Écorchure. Ex. : Je me suis épaufré les mains. Littré dit l'origine de ce mot être inconnue. Mais, ne serait-elle pas fondée sur *peau*, mot pris figurément dans le sens du parement de la pierre ? En ce cas, il faudrait écrire : épeaufure. Notez que le maniement des pierres occasionne très fréquemment l'écorchement des mains et même l'arrachage des ongles et qu'il est naturel que le mot épaufrure, employé à cet effet, se soit étendu aux éclatements du parement des pierres.

Épeuré (être). — État d'un enfant ayant peur ou étant sous le coup d'une crise nerveuse de cauchemar.

Eronce — s. m. — Pour ronce.

Estomac. — Pour poitrine. Ex. : J'ai reçu un coup dans l'estomac (Le geste indique que c'est de la poitrine qu'il est question). Cette femme a de beaux estomacs.

Étonner (s') — v. — S'emploie sous forme de question : Je m'étonne bien si... pour : je voudrais bien savoir si... Expression relevée aussi, dans le patois provinois, par M. Félix Bourquelot.

Étriveux — s. — Taquin, qui étrive, agace. Peut-être de étrivière.

Fafeluche — s. f. — Chose petite et légère susceptible d'être entraînée par le vent. Ex. : Une fafeluche est tombée dans mon verre. M^{me} de Sévigné désigne, par l'adj. *fafelue*, une servante vive et alerte.

Il existe un rapport de sens avec *peluche*, poil, *pellicule*,

peau, et avec *fanfreluche*. Ce dernier terme est employé en mauvaise part pour désigner les détails frivoles de certaines toilettes; on lui donne comme origine le bas-lat. *fanfaluca*, du grec *pompholux*, bulle d'air.

Faignasse — s. f. Fainéant, qui se prononce *faignant*. On dit aussi *faignasson*.

Fanasse — s. f. — Fenaison, de faner.

Faraud — adj. — Personnage se faisant valoir par son élégance, par son orgueil ou par sa fierté. *Faire* le faraud, *son* faraud. Mot d'origine incertaine.

Farfouiller — v. — Fouiller à tort et à travers, d'une façon désordonnée. Étymologie proposée : *far* pour *for*, de *foris*, hors (comme dans faubourg) et *fouiller*. Substantiv. : *farfouilleux*. On dit aussi : *trifouiller* (voir ce mot).

Farlampier — s. — Pour Fralampier; de *frère lampier*, moine chargé de l'allumage des lampes; s'applique aux hommes incapables d'accomplir une besogne intelligente.

Farluquet — s. — Pour freluquet. Personnage léger, frivole et niaisement maniéré. Mot à rapprocher de *fafeluche* (voir ce mot). Du Cange cite *farluge* de *Barletta serm.*, et *ferlina*.

Feuillère — s. f. — Pour faille, de *faillir*, mot dont se servent les carriers pour désigner les crevasses perpendiculaires qui brisent et interrompent le lit calcaire ou gypseux exploité.

Fiente — s. f. — Excrément animal. *Fient* est une forme masculine du mot plus rarement employé. « Fiente de gore attire les taupes » constitue une expression triviale et malveillante.

Filet — s. m. — Nom des coulants des fraisiers.

Fillot — *otte*. — Fils, fille. Se dit pour filleul, eule.

Flain — s. m. — Panier.

Flème (avoir la) — **Flémard**. — s. — **Flémarder** — v. — Être en disposition de ne rien faire, de ne se livrer à aucun effort soit manuel, soit intellectuel. Paresseux. *Grande flemme*.

Fleurer — v. — Se dit toujours pour flairer comme du temps de Molière; de fleur. Ex. : Il a du nez, il a *fleuré* que nous nous mettions à table. En réalité, nous flairons; la rose, l'œillet fleurissent.

Foirasse. — **Foiraude**. — **Foirolle**. etc... — s. f. — Noms vulgaires de l'herbe mercuriale annuelle qui jouit de propriétés laxatives en raison desquelles elle était employée comme purgatif puis, à l'état de décoction, en lavement.

Fondis — n. m. — **Fond** — n. m. Effondrement du sol occasionné par des exploitations souterraines. On dit à tort fontis. *Fond* se dit pour vallée. A Bagneux, on dit : *Les Fonds*

(pour le fond) de *Fontenay* pour désigner la vallée située entre les deux localités. Réciproquement on dit à Fontenay : *les Fonds de Bagneux*. Sur un autre point, entre Bagneux et Montrouge, il a existé une remise à gibier indiquée sur la carte des Chasses (1764-1773) avec le titre : « *Remise des fonds de Bagneux* », c'est-à-dire dans la vallée tirant vers Bagneux.

Forciaux — s. m. — Étançons, arcs-boutants de la charpente de la charrue ; de force.

Forière — s. f. — Extrémité du champ que le labour de la charrue ne peut atteindre par suite d'un obstacle, haie, fossé, etc... ou bien pour éviter le piétinement des chevaux sur le terrain riverain. En somme la forière est la partie de terre restant en dehors du labour, de *fors*, dehors ; lat. *foris*.

Forme — s. f. — Ensemble extérieur d'une exploitation souterraine de carrière à pierre dure. Les formes de carrières étaient établies avec les terres fournies par le creusement du puits d'extraction. Ces terres étaient bordées de murs de grosses pierres de libage posées à sec, nivelées à la surface et recouvertes de dalles larges et épaisses. La hauteur totale de la forme devait être égale à celle des fardiens afin d'en faciliter le chargement. Une voie d'accès dallée aussi de gros blocs reliait le point de chargement au chemin communal le plus proche. C'est sur les formes, dont la surface était de trois cents mètres environ, que les pierres, extraites au moyen d'un treuil actionné par une grande roue armée d'échelons sur lesquels les carriers s'accrochaient, étaient converties en moellons ou équarries et, dans ce dernier cas, mises de champ, en attendant le choix de l'appareilleur ou du constructeur parisiens.

Foulouère — s. f. — Pour pilon, de fouler. Pilon du vendangeur. Le cellier qui abritait les cuves, ainsi que le matériel des vendanges et des marcs, se nommait aussi *la foulouère* ou *la foulerie*. On sait que par la fermentation des cuvées le marc du raisin monte au dessus du liquide ; ainsi il pourrait s'échauffer et nuire à la qualité du vin, ce à quoi on remédie « *en foulant la cuve* », matin et soir, tant que la fermentation dure, avec un pilon de bois. A l'aide de cet instrument on fait descendre le marc pour qu'il se rafraîchisse dans le jus de la treille. Ce travail s'est souvent pratiqué par le moyen de jambes nues avec risques d'asphyxie mortelle du vigneron.

Foutiau — **Fouquiau** — s. m. — Réduit boisé, probablement pour *fouteau*, hêtre. « Soubz le fousteau » (Amyot).

Foutimasser — v. — S'appliquer à des choses frivoles et inutiles ; ne rien faire de bon. Substant. : *foutimasseux*.

Fragrant — Pour flagrant. Mute fréquent de l en r.

Fribou (*être*). — Être en état de malaise produit par le froid. Frissonner, en somme état frigorique. Latin *frigus*, froid. Changement peu fréquent de la gutturale en labiale.

Fucia ou **foucia** — s. m. — Petit bâton, petit échelas ; de *fustis*, bâton.

Fumier de voisin. — Résultat d'un épierrement poursuivi indélicatement. Jeter les pierres de son terrain dans celui d'autrui est donner à celui-ci du *fumier de voisin*.

Gagne — s. f. — La gagne, pour le gain.

Gagner plus au pied qu'à la toise. — S'enfuir rapidement. Ex. : Il gagnait plus au pied qu'à la toise ! Cette locution ironique est basée sur un jeu de mots se rapportant au travail du tâcheron lequel était toisé. Du reste on toise encore les travaux, bien qu'on ne se serve plus que du mètre. On sait que la toise valait 1 m. 949 alors que le pied ne comptait que pour 0 m. 324 environ, soit six fois moins. Rabelais ne donne, en raccourci, que : gagner au pied.

Galapiat — s. m. — Vaurien. Propre à rien.

Galargne — s. f. — La forme admise est galerne ; Nord-Ouest. Le vent est de *galargne* (celtique *gvalarn*) pour indiquer qu'il vient du Nord-Ouest. Au mois de mars, ce vent est accompagné de giboulées appelées *galargniaux*. Ce terme est souvent déformé en *galarmiaux* et semble ainsi annoncer des gars porteurs de pluie et de grêle. Ex. : « Voilà les *galarmiaux* qui arrivent », ou bien : « C'est les *gars larmiaux* qui nous envoient çà. » En même temps, on désigne le Nord-Ouest où réside figurément cette tribu malfaisante. Complémentairement voir *Hargne* et *Grillots*.

Galfâtre — s. m. — Goulu. Fort en gueule. Larousse dit ce mot être une contraction de *calfat*, employé péjorativement, et avoir le sens de propre à rien. La profession de calfretier me paraissant avoir été ignorée dans la région, le terme galfâtre vient probablement d'ailleurs. Toutefois, le changement du *c* en *g* est normal.

Galipette — s. f. — Culbute. Cabriole. Faire la galipette. Les champignons trop épanouis sont des galipettes (Terme de métier).

Gambiller — v. — Ne pas tenir en place. Danser. Étym. : jambe.

Gargamelle — s. f. — Grande bouche. Se dit presque toujours : Grande gargamelle. Se rapporte à gorge. Mot employé par Rabelais qui désigne *Gargamelle* comme étant la femme de *Grandgousier* et la mère de *Gargantua*. C'est un rapprochement familial des personnages autant que de leurs noms,

Gargouine et Gargoine — s. f. — Gosier ; gorge. Ex. : La gargouine me démange.

Garneau — s. m. — Caillou siliceux approximativement rond et du volume d'un gros œuf de poule. En dehors de cette dimension prise comme type, il s'agit d'un *gros* ou d'un *petit garneau*. Par sa forme, le garneau a dû servir de pierre de fronde. On dit encore ici : Il lui a jeté un garneau.

Garneau s'apparente à *garenne*, *varenne*, terrain pierreux de vallée, sable alluvionnaire composé presque exclusivement de ce genre de pierres.

Une étymologie semblable s'applique au terme *garni* par lequel les constructeurs désignent les pierres de remplissage à l'intérieur des murailles et entre les joints des blocs en parement. Il me paraît certain que le verbe *garnir*, avec ses acceptations actuelles, découle de l'emploi du *garni* dans les constructions tandis que, à l'opposé, les encyclopédistes font dériver *garni* de *garnir*.

Gaviot, Gavion — s. m. — Gosier. Étym. : gave. Avoir trop mangé : En avoir jusqu'au gaviot.

Gayeux — adj. — Terme s'appliquant au fromage mou de contexture grenue, coagulée. Vient probablement de caillé.

Gazouiller — v. — Se dit couramment pour gaspiller et avec le même sens.

Gégier — s. m. — Gésier, lat. *gigeria*.

Geigneux — s. m. — Génieux. Petit vase en terre dans lequel on peut tenir au chaud, en contact d'un foyer, un breuvage quelconque, isane, vin. Étym. proviendrait de génie, par ingéniosité avec emploi abusif, mais plutôt de *aigne* (voir aganat). D'autre part, le geigneux était souvent le compagnon fidèle des vieillards malades et plaintifs ; il pourrait alors résulter du verbe geindre comme l'adjectif *geigneux*, celui qui se plaint. « *Il vaut mieux être à la porte d'un geigneux qu'à celle d'un vanteux* », dit-on ici. Par ce proverbe local on entend qu'un malheureux sera plutôt secouru par celui qui se plaint que par celui qui se vante ou bien que celui qui se plaint est plus en situation de donner des secours que celui qui se vante n'est capable de le faire. Occasionnellement, dans ce proverbe, le terme *vanteux* était modifié en *venteux*.

Gein — s. m. — Gémissement ; de gémir et de geindre s'emploie surtout au pluriel. Ex. : Pousser des geins.

Gêné (être ou se trouver). — État de malaise ou d'oppression. Syncope.

Girer — v. — Pour virer, du lat. *virare*, tourner ; girouette. On dit aussi *en girant* pour en tournant. Ex. : Vous parviendrez à l'endroit que vous cherchez en *girant* à gauche.

Girie — s. — 1° Manières affectées, frivoles et inconstantes, changement. Se rapporte à girer, girouette. — 2° Plaintes hypocrites et obsédantes, probablement pour jérémiade, de Jérémie.

Glaviau — s. m. — Expectoration épaisse, vient de clavelée.

Glé, e — adj. — Terre lourde, glissante, serrée, difficile à travailler et s'accrochant à l'outil. Terme très employé en France sous la forme *glat*. Même signification que *glaise*, argile.

Glinguer — v. — Autre forme de dinguer (voir ce mot) pour *tinter*. Tintement d'une sonnette, de verrerie, etc...

Gnangnan — adj. — Paresseux, lambin, parleur insipide. Sobriquet.

Gnognotte (c'est d' la). — Chose dont on ne se soucie pas parce qu'elle n'a ni sens ni valeur. Rien. Expression dite d'origine inconnue, mais qui devrait s'écrire *nioniote* et s'explique par une reduplication du verbe *nier*. Dénier.

Gniole — s. — Gifle. Adj. Sot, niais. Subst^t. une gniole ; de niais. Autre sens : subst^t. eau-de-vie.

Gnon — s. m. — Contusion ; blessure résultant d'un traumatisme. Aggravation de l'expression gniole, gifle, laquelle ne s'applique pas à une blessure.

Gnouf. — Interjection pour *ouf* (voir ouf et pignouf).

Gobeloter ou **Gobelotter** — v. — Vivre insoucieusement en prenant des plaisirs de bouche. Celtique : *goub, gob* ou *gobb*, bouche, qui par le bas latin *gubellus* se joint au latin *cupa*, sources d'où dérivent gobelet, coupe, cuve, etc... Passer sa vie à gobelotter.

Godailier — v. — Ne possède pas ici la signification : débauche de table. Celle qui convient est : mener bonne vie : *aller en se réjouissant*, le cœur léger et sans but déterminé ou utile. Terme touchant au lat. *gaudere*, se réjouir, à l'angl. *god*, Dieu, et aux expressions *good*, angl. et *goud* flam. *bon*, qu'on trouve dans l'anc. fr. *godale* avec la signification, *bonne bière*, de *good ale*, laquelle n'a aucun rapport de sens avec godailier.

Godeau ou **Godot** — s. — Sot, niais. Ce mot, ainsi que ceux qui suivent : nigaud, niguedouille, godiche, godichon, etc... est une des expressions fanatiques et malveillantes nées et ayant survécu aux époques où, au nom des religions nouvelles, il était méritoire de faire la guerre aux monuments mégalithiques tournés en dérision. *Got, God*, Dieu.

Godiche — s. f. — Voici comment était pratiqué le jeu de la godiche ; il l'est peut-être encore : On plaçait debout une pierre peu épaisse mais longue d'une trentaine de centimètres. Les

joueurs, armés chacun d'une pierre plate en forme de palet, lançaient cette pierre dans la direction de la godiche afin d'établir leur ordre de jeu. Celui qui en arrivait le plus près prenait la tête de la partie sous le nom de planteur et était le gardien de la godiche que tous les autres, à tour de rôle, cherchaient à abattre. La difficulté consistait à reprendre son palet et à retourner au but sans être atteint par le planteur, mais lorsque la godiche était renversée, celui-ci devait d'abord la redresser avant de courir après les joueurs qui s'empresaient de profiter de l'occasion pour fuir vers le but. Le joueur atteint par le planteur, la godiche étant debout, prenait la place de celui-ci.

Godos (*se mettre à*). — Être à l'aise sur le dos.

Gogo (à). — Avoir tout à gogo, à discrétion, abondamment, plantureusement. Cette expression, de même que *gogue*, *gogue-nard*, *goguette*, marque le plaisir, la joie qu'on retrouve dans le lat. *gaudere*, se réjouir. Que ce soit *gau* ou *go*, le phonétisme et le sens sont sauvegardés.

Goton. — Pour Margoton, de Marguerite; Catheau pour Catherine, etc... Expressions s'appliquant aux femmes de mœurs légères.

Gouasse — s. f. — Saveur. Mot employé surtout dans l'expression : *Ni goût ni gouasse*. Ce plat n'a ni goût ni gouasse.

Gouber — **Goubette** ou **Gobette**. — *Gouber*, avaler. *Goubette*, taverne, endroit où l'on goube, de *gob*, bouche. Rabelais emploie *goubelet* pour gobelet.

Gouine — s. f. — Expression très injurieuse s'appliquant à une femme malpropre et de mauvaise vie. On dit aussi *sagouine*, voir ce mot. *Gouine* est exactement la prononciation du celt. *gwin* qui signifiait blancheur, pureté. Faut-il admettre ici la survivance d'une opposition insultante à une expression très anciennement réverée ?

Goulâfre et **Gueulâfre** — adj. — Goulu, glouton, de goule, aujourd'hui gueule, et peut-être âfre de affreux. — *Goulée*, s. f., ce que peut contenir la bouche. *Galaffre*, *Galehaut*, *Gayotte*, noms de géants rabelaisiens.

Gouline, **Goulet** — s. f. — Goulet, passage, glissade.

Gourd, **Gourde** — adj. — S'applique aux doigts, à la main, ou aux mains raidis par le froid. Populairement : *gourde*, *gourdée*, *gourdiflot*, pour imbécile, empoté. Etym. imprécise. On a dit *gourdi* pour enflé.

Gourgandine, **Gourgaud** — s. f. et s. m. — Individus menant une vie dissolue. Probablement de *gore*, porc, et de *gaudir*, se réjouir. L'église de Fontaine-la-Guyon, en Beauce, possède la châsse vide de *Saint-Gourgon*, talisman d'une inap-

préciable valeur car il paraît que le fluide qui s'en dégage guérit une foule de maux.

Goûte — s. f. — Petite quantité d'une chose donnée pour goûter. Une goûte de vin, d'eau-de-vie, etc... Autrefois tout visiteur pénétrant chez un vigneron était invité à goûter le vin ou l'eau-de-vie de marc. Ex. : Acceptez donc une petite goûte ? On écrit à tort goutte pour goûte dans : boire la goutte.

Goûter — s. m. — Petit repas de quatre heures du soir (seize heures). Ex. : Emportes-tu ton goûter ? Le goûter était emporté dans un pochet de toile à blouse bleue, fermé par une coulisse dont le cordon était fixé à la base du petit sac ce qui permettait de le passer dans le bras et de le fixer à l'épaule. Le goûter se composait, pour le travailleur des champs, d'un quignon de pain, de fruits, de noix ou de fromage et d'une bouteille de boisson.

Graillon. Graillonnement. Graillonner. — On appelle *graillon* une expectoration épaisse provenant de la poitrine; *graillonnement*, un râclage provoqué par le graillon; *graillonner*, tousser. On dit ici qu'une poitrine est *grasse* quand elle graillonne; ce sens indique l'étymologie probable qui est *graisse*, laquelle est appliquée aux homographes *graillon*, *graisse brûlée*; *graillonner*, prendre une odeur ou un goût de graillon.

Graisset et Gresset — s. m. — Grenouille verte et, généralement petite grenouille qu'on rencontre particulièrement dans les sols gras, humides. « *Les Gressets* » lieu dit de Bry-sur-Marne.

Grant pour **Grand** — adj. — Ex. : De la grant'herbe; une grante fille. — Une porte charretière se dit : une grant'porte.

Grasse — adj. — Terre grasse, glaise. *Graisser* : rendre gras. Ex. : La pluie a graissé la terre et en rend le travail difficile.

Gratte-cul — s. m. — Fruit du rosier et surtout de l'églantier, du rosier sauvage.

Grené — adj. — Se dit pour grenu, de graine.

Grigner — anc. v. — *Grigner* des dents; même que *grincer*, faire du bruit en frottant les dents par un mouvement convulsif. *Grignoter* s'applique à ronger. *Grignot*, celui qui grignote; sobriquet.

Grillot — s. m. — De griller. Rillons. Résidu grenu résultant de la fonte de la panne de porc lors de la confection du saindoux. Mêlés avec la pâte de froment dressée en forme de galette et cuits au four, les grillots composaient une pâtisserie peu raffinée. Narquoisement, le grésil était appelé *grillot*. Ex. : Il tombe des grillots. Les grillots accompagnent les giboulées venant de *galargne*.

Grôler — Groûler — v. — De griller. Exposer au feu. Grôler un porc, une volaille pour en faire disparaître les soies ou le duvet. Un fruit est grôlé quand il est saisi par le feu sans être cuit.

Grômelot — s. m. — Pour grumelot, diminutif de grumeau ; du lat. *grumellum*. Particule d'une matière caillée ou mal délayée. Ex. : Cette pâte contient des grômelots.

Grommeler — v. — Gronder sourdement. Plainte ou menace exprimée à voix basse.

Grouais, Grouin, Grouette, Groux, Groes, Gros, etc... — Dénominations diverses et de même origine appliquées à des terrains pierreux, lesquelles ont servi à désigner un nombre considérable de terroirs champêtres. Se rapportent à *gruau*, recoupe, farine grossière, en somme terrain grossier ; gallois : *grual* ; breton : *groél* ; et à *gravier* : gall. *grut*.

Chaque nature de terre porte, au point de vue cultural, une dénomination du cru. On appelle *crayon* un tuf crayeux, une terre où la craie domine ; *merdeviaux*, un terrain très argileux ; *sorrière*, un terrain d'humus (voir ce mot). Généralement, les terres se partagent en deux catégories : *les terres fortes* à composition argileuse et marneuse, les glaises, les merdeviaux et, quelquefois, les grouettes ; *les terres légères*, crayon, sorrière et sablon.

Grouiller — v. — Probablement de crouler. Hâter, ou se hâter. Roulement intestinal. Fourmillement. On dit crouler des noix pour abattre des noix avec la gaule. On a dit *croller* pour trembler au XIII^e s.

Guerdonner — v. — Récompenser, donner. *Guerdonneux* est celui qui guerdonne.

Guermenter — v. — Sangloter. Celt. breton *garm*, cri. Lamentation.

Gueule-bée — s. f. — Voir bachoue.

Guigner — v. — Surveiller. Regarder attentivement sans en avoir l'air. Peut-être du celtique *gwen*, blancheur, clarté avec le sens voir clair.

Guillée — s. f. — Averse de courte durée arrivant soudainement et se terminant de même.

Guillot — s. m. — Lombric, ver de terre. De guille, même origine que anguille.

Guinauder — v. — Traîner. Mendier. Sans doute pour *guenauder*, de gueux, guenaud. On dit aussi *quémander*.

Guingois (*être de, aller de*). — Mauvais aplomb ; de travers.

Guinguenaude — s. f. — Chose insignifiante, chiquenaude, rien.

Hacot — s. m. — Souche d'un arbre tranché à la hache ou tronçon d'une branche abattue restant adhérent à l'arbre. Le sens donne accotement, cependant l'aspiration nécessite la présence de l'initiale *h*.

Hague — s. f. — Limitation, haie, clôture, bas-lat. *haga*, haie. Se retrouve dans le verbe élaguer, dont la signification première s'applique au dressage d'une haie par l'enlèvement des branches longues. Terme de carriers désignant une muraille dressée en pierres sèches dans une galerie de carrière pour soutenir le ciel ou pour contenir les terres de bourrage des vides de l'exploitation.

Harcer — v. — Tourmenter, peiner. Ex. : Je n'en puis plus, j'ai trop harcé aujourd'hui. *Harceler*, lequel s'est dit *harce* en vieux français. *Arçonner*, poursuivre (figurément avec un bâton) (voir ce mot). *Arçon*, pièce de bois faisant partie d'une selle. *Hart*, lien de bois, grosse branche. *Harasse*, bouclier de bois. *Herse*, outil agricole en forme de grande harasse (et qui se prononçait ici *harce*) laquelle était munie de dents qui, autrefois, étaient toujours en bois, sont des mots qui découlent de la même source, le bois façonné.

Hart a donné *arter*, prononciation locale et picarde de *arrêter*, maintenir avec un lien de bois; marque l'origine de ce dernier mot et du latin *restare*, le même que retenir. Ici on dit : *artiens-le* pour : retiens-le.

Hargne ou **Argne** — s. f. — Giboulée. Averse abondante et froide, chargée de grêle ou de grésil et venant de galargne. *Argne* se rapproche de hargneux dans le sens de mauvaise humeur et de querelle. *Gal* se dit pour val, vallée. Galargne, direction Nord-Ouest, pourrait donc signifier *la vallée hargneuse*, de la même façon qu'ici on dénomme le Sud-Ouest, le *Trou à l'eau* et de Bagneux : *la Vallée aux Loups*.

Haria. — Ennui, chagrin, tourment. Ex. : Quel haria. A rapprocher de harcer, harçonner, hargne, et des mots suivants : haricander et haricandier.

Haricander — v. — Travailler sans méthode et pour un résultat mesquin ou incertain.

Haricandier — s. m. — Celui qui haricande, qui n'avance pas dans son travail faute de ressources, ou par ignorance ou paresse. Les termes haricander et haricandier sont très employés parmi la population agricole de la banlieue de Paris ainsi, du reste, que dans plusieurs régions provinciales. Toutefois, nos lexicographes le passent sous silence. Littré et Larousse donnent *haricoter* et *haricotier* avec le même sens, mais ces expressions, beaucoup plus rarement employées, ne sont que des déforma-

tions des premiers termes. Elles ont paru plus facilement explicables, ce qui les a fait admettre. En effet, au lieu de haricandier, on a appelé haricotier le cultivateur qui ne dispose que de petites surfaces et ne peut se livrer à la grande culture de plaine, plus rémunératrice que celle des légumineuses. Nos vieux mots haricander et haricandier sont vraisemblablement apparentés aux termes précédents dont le radical est *har*.

D'autre part, les pentes infertiles, arides, où pointent les roches, sont appelées des *larris* ou *laris*, en basse latinité *larricum*, mot inconnu de la plupart des lexicographes, bien qu'il soit celui d'une foule de lieux dits : Dans le département de la Seine : « Les Larris », à Fontenay-sous-Bois et à Epinay ; « Les Grands Larris », « Le Bas des Larris » à Champigny, qui ne s'appliquent pas à *larix*, nom scientifique du genre mélèze. Haricander pourrait être : œuvrer dans un terrain aride, par conséquent sans beaucoup de résultats.

Harrais à pierres — Par extension, on a appelé ainsi l'ensemble des chevaux harnachés pour tirer les lourdes « voies » de pierres des carrières.

Harper — v. — Saisir, empoigner violemment un adversaire. *Se harper*, se battre. Termes employés par Scarron dans « Le Roman Comique ». De *harpe*, croc, harpon.

Hasard (c'est bien d') — Locution pour : Il est bien hasardeux que...

Hermeland (Saint). — Vocable de la paroisse de Bagneux dont le nom s'est mué en Arbollant, Eurblanc, Arblanc et Herbland, sous lequel il a servi de patronyme à des habitants de cette localité.

Heurer — v. — Ordonner un traitement réglé d'heure en heure ou bien : Se médicamenter à certaines heures

Hier au soir. — Pour hier soir. Expression archaïque. On disait aussi le samedi au soir. Ex. : « Le samedi au soir, faut (tombe) la semaine ».

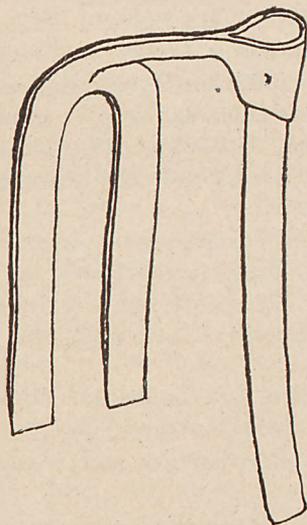
Hoquer — v. — Pour choquer et pour loqueter. Voir *oquer*, *oquetonner*, etc...

Hotton — s. m. Grain restant dans son enveloppe après le battage d'une céréale quelconque. De hotte, hutte.

Houe — s. f. — Puissant outil de labour employé dans la petite culture et permettant des travaux variés. La houe de la banlieue de Paris n'est pas celle du reste de la France. Son manche mesure cinquante centimètres au plus ; il entre dans une forte douille qui se poursuit à angle droit par rapport au manche en fer équarri de vingt centimètres de longueur environ avant de s'attacher à une lame puissante, à peu près parallèle

avec le manche de l'outil et mesurant environ trente-cinq centimètres de longueur sur environ vingt de largeur. Celle-ci est la houe plate. La houe est fourchue quand la lame est divisée en deux, trois ou quatre dents. La houe fourchue ancienne n'avait que deux dents très larges.

On se sert de la houe : 1° pour des labours dits « *haut-le-pied* » dans les plantations et dans les vignes. Ces labours sont superficiels ; ils se font en avançant et la terre enlevée par chaque coup de houe prend la place où reposaient les pieds qu'on lève alternativement au moment où l'on jette la terre ; 2° pour des



Houe fourchue.

labours dits de « *rayonnage* » où, ayant un pied dans une jauge de la largeur de la houe, le laboureur trace des sillons, des rayons en allant à reculons et en jetant la terre à tour de rôle d'une raie sur l'autre, absolument comme par un labour de charrue ; 3° pour des labours ordinaires ou bien de « *défonçage* » très profonds permettant d'effectuer des plantations. Dans ce cas, le laboureur ayant ouvert une jauge laboure le terrain face à la terre à retourner en ayant un pied dans une jauge de soixante-dix à quatre-vingts centimètres et l'autre dans celle qu'il ouvre par son labour. Il jette la terre entre ses jambes.

Aucun des dessins de houes présentés par le Dictionnaire Larousse ne s'accorde avec notre houe banlieusarde qui permet un travail raffiné, car le piétinement est à fond de jauge.

On tenait la houe à deux mains : celle de droite près de la douille et celle de gauche à l'autre extrémité du manche.

Les apprentis laboureurs devaient apprendre l'art de retourner la houée de terre par un coup de poignet soit à droite soit à gauche, afin que les herbes soient retournées à fond de jauge ; celui qui leur apprenait le métier en profitait pour leur lancer une houée de terre à la tête : c'était le baptême de l'apprenti.

Huche — s. f. — Coffre monté sur quatre pieds dans lequel on pétrit le pain. Pour l'étymologie, voir *jouquer*.

Hurlupoix — n. p. — Habitant du Hurepoix, du Pays de la Hure, lequel s'étendait autrefois de la rive gauche de la Seine, de Paris à Montereau, jusqu'au Gâtinais au Sud, au pays Chartrain et au Mantois à l'Ouest. Bien que notre région scéenne et bagneusienne, de Meudon à Ablon, Paris rive gauche y compris, ait appartenu au Hurepoix, les habitants se répandaient en moqueries sur les gens du Sud de ce pagus qu'ils appelaient *Hurlupoix* et même *Hommes des bois*. On disait autrefois que dans le Hurepoix les gens « portoient leurs cheveux droicts et hérissés comme poils de sanglier », d'où l'ancien français *hurepé* et *hurlupé*, hérissé, ébouriffé.

Hurepoix est probablement d'origine gauloise. A cette époque le sanglier fut une enseigne de prédilection.

Issir — v. — Sortir « Nuls ne peut issir ne entrer » (Marie de France, t. 1, p. 66).

Jaboter — v. — Parler abondamment pour ne rien dire. De jabot par *gave*, gavion, gosier. J'ai rencontré l'expression : *li jabotai* (pour : il jabotait) dans le procès-verbal d'un témoignage devant la justice de St-Jean-de-Latran au Petit-Montrouge. Le bourguignon a : *jabotai* pour jabot. En argot parisien, bavarder se dit *jaspiner*.

Javelle — s. f. — 1° Petite botte de sarments qu'on assujettit dans la cuve au moyen d'une pierre à l'entrée de la cannelé, pour tamiser les pépins. 2° Brassée de céréale fauchée et qui n'a pas encore été liée en botte ; ordinairement on fait une botte avec deux javelles.

Javotte — s. f. — Personne d'un bavardage insipide. De jabot, par *gave*, gosier.

Jacasser — v. — Bavarder insupportablement. De *agace* ou *agasse*, un des noms de la pie. On dit aussi d'une personne qui bavarde beaucoup : « C'est une vraie pie. »

Jeu d'eau — Prononciation vicieuse de jet d'eau.

Jouquer — **Ouquer** — **Hucher** — v. — Ces mots pour *jucher*. Un oiseau est *jouqué*, *ouqué* ou *huché* dans les branches. Être *huché* sur ses *argots*, c'est se dresser comme un coq.

La chute de l'initiale *j* devant les voyelles n'est pas exceptionnelle dans le langage bagneusien. Elle se retrouve dans *oncher* pour joncher et *onchère* pour jonchère (voir ces mots). On ne connaît pas l'origine du mot *jucher*. Littré cite les expressions de différents dialectes correspondant à ce vocable : Wallon, *jouki* ; Namurois, *joker* ; Berry, *gucher* et *gueucher* ; Normand, *hucher* et *huchier*, et en picard, *joukoir* pour *juchoir*. *Jouquoir* nous appartient aussi. Or, *jucher* peut aisément se rapprocher de *hocher*, *hochet*, *loquet* (voir le verbe bagneusien *ocquetonner*), et de toute une série d'expressions semblables marquant une situation instable et branlante analogue à celle des oiseaux dans les branches et, généralement, à celle des autres animaux perchés.

La forme bagneusienne *oucher*, *hucher*, et les formes normandes *hucher* et *huchier*, données par Littré pour le mot *jucher* me permettent de fournir l'explication étymologique de la *huche*, ce meuble dans lequel on pétrit le pain et qui est si répandu dans nos campagnes qu'il n'y a pas de maisons où il n'y en ait encore une ou plusieurs

On sait qu'autrefois l'ameublement des palais comme celui des chaumières consistait uniquement en coffres plus ou moins précieux que l'on rangeait à terre, le long des murs. La *huche* a constitué un progrès sur cet ameublement primitif. Qu'est-ce qu'une huche, en effet, sinon un coffre qui ne diffère des autres qu'en ce sens qu'il est *juché*, *huché* sur quatre pieds, afin de mettre la pâte à travailler plus facilement à portée de l'effort ? Voir : *Ouche*.

Jubétien. — Mot employé adj^t ou subs^t. Sournois, trompeur, être faux, hypocrite. Vieux sobriquet bagneusien. Paraît en rapport lointain avec le latin *jubere*, ordonner. Peut-être y a-t-il là une expression péjorative appliquée au terme dévot et relative au jubé des églises ?

Jubétienner — v. — Tromper par le moyen de manières cauteleuses et hypocrites.

Laire ou Lère — s. m. Lérot, loir. *Ler* en Normandie. Rabelais écrit *gliron*.

Lairer — v. — Pour laisser. Forme archaïque très fréquente dans le langage populaire et qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans les rondes enfantines : Compère Guilleri, Te *lairas-tu* mourir ? Les lauriers sont coupés. La belle que voilà, la *lairons-nous* danser ? etc...

Lais — s. m. — Glas, de *glais* ; on a dit *glais* au xviii^e s. Tintement lent et lugubre d'une cloche annonçant un décès ; à Bagneux on tinte autant de coups que le décédé a d'années et

après on sonne une volée. Ne paraît pas résulter du verbe *laisser*. Comme pour *glapir* et éclat, ce mot me semble être une onomatopée; opinion que les comparaisons qui ont été faites avec les langues étrangères paraissent confirmer. En patois bourguignon et provençal, on dit *clas*. *Clas* est le radical du latin *classicum*, signal de trompette, par conséquent signal bruyant, découlant de la même source.

Laiteron — **Glaiteron** — **Glateron** — **Laceron** — **Lateron** — s. m. — et **Serolle** — s. f. — Herbes lactescentes de la famille des composées, recherchées par les éleveurs de lapins.

Lac (prononcer lâ). — De lacet probablement. Renouée à tiges rampantes. Herbe appelée aussi *trainasse* (à Orly, on dit *lar*); en breton : *las*, lacet.

Landaille — s. f. — Terme composé sur le mot lent. Personne sans énergie.

Landaine — **Lantaine** — **Lanterne** — s. f. Même sens et même origine que *landaille*.

Langrogne — s. m. — Personnage lent et grognon.

Lanterner — v. — Agir lentement; attendre longuement : faire lanterner.

Lanternier — s. m. — Personnage irrésolu; lambin en actions ou en paroles. Le mot n'a aucun rapport avec lanterne : ustensile d'éclairage. Les nombreuses compositions faites sur *lent* marquent la réprobation du manque d'activité considéré, parfois à tort, comme signe de paresse.

Large — (ne pas en mener). — Avoir peur.

Larmillon — s. m. — Gorgée de liquide. Goûte. De goutte par larme.

Lavou — Pour où. — On dit : *làvous que tu vas*, ou : *làhousque tu vas ?*, pour : Où vas-tu ?

Lèche — s. f. — Plaquette. Tartine mince, *lichette*. La terre gelée s'enlève à la pioche par lèches plus ou moins épaisses.

Liène — s. f. — Nom régional de la nielle des blés aux jolies fleurs solitaires rose violacé; cette plante est nuisible.

Lévier — s. m. — Pour évier avec agglutination de l'article.

Licher — v. — Pour lècher, et *licheur*, s. m., pour lècheur.

Loche — s. f. — Nom de la petite limace grise (*limax agrestis*) laquelle est grasse et molle.

Locher — v. — Branler (voir oquer). Une dent loche quand

elle est près de tomber ; il en est de même d'un fer au pied d'un cheval. Hocher se dit aussi dans le même sens. Diez mentionne le moyen haut allemand *lücke*, branlant.

Loger — v. — Expression enfantine pour indiquer qu'un objet a été lancé dans un endroit difficilement accessible où il est resté.

Longis — s. m. — Mot à rapprocher de *landaille* pour le sens et composé sur long. Celui qui n'en finit pas de terminer un travail.

Lorgnier — s. m. — Ouverture ménagée pour regarder, lorgner.

Loriot — s. m. — Compère-loriot. Orgelet ; furoncle en forme de grain d'orge se développant au bord de la paupière. Proposition : de orée, latin *ora*, bord, avec agglutination de l'article.

Luizet et Liseré — s. m. — Pour liseron, de lis, lisière, herbe convolvulacée à jolies clochettes poussant de préférence à la lisière des champs où ses racines sont moins facilement détruites. On distingue le petit liseron des champs du grand liseron des haies et des terrains humides ou abrités.

Luizerne — s. f. — Pour luzerne. Plante légumineuse papillonacée. Angl. *lucern*. Origine inconnue étymologiquement ; toutefois, la luzerne étant usée continuellement par des coupes fréquentes, on pourrait trouver dans *user* le sens originel du mot.

Lunette — s. f. — Puits d'accès dans les carrières ou dans les champignonnières, servant aussi à l'aération. Lieu dit « les Lunettes » à Plessis-Piquet.

Lurette — s. f. — S'emploie dans l'expression belle lurette. Ex. : Il y a belle lurette que ce fait est passé ; soit il y a longtemps. *Lurette* (voir à l'ure l'ure) vient de l'*usette*, de *user*, pour dire les choses ont eu le temps de s'user, ou il y a longtemps que c'est usé. Il est possible que le mot *luron*, dont on déclare l'origine inconnue, procède du même ordre d'idée. *Lurette* est aussi l'amie du *luron*. Refrain de chanson : Entends-tu le coucou ma lurette ?

Magnoter — v. — Attouchements répétés. Maniement. Ex. : Évitez de magnoter ces fruits.

Mal — (tomber du Haut). — État de crise épileptique. **Mal** (se trouver). — Locution s'appliquant à un malaise, à un évanouissement ou à une menace d'évanouissement.

Maladie. — Exclamation plaintive.

Malfra — de mal fera et **Malfrassie**. — *Malfra*, s. m. — Ouvrier plâtrier. Les industriels plâtriers n'étaient pas

difficiles dans le choix du personnel employé à la fabrication et à la manipulation du plâtre. Celui-ci, très instable, s'éclipsant et reparaisant brusquement après des absences de plusieurs années, était recruté au hasard et on y rencontrait toutes sortes de déchets sociaux. Un malfra ; Sobriquet bagneusien. Les ouvriers du fond, les carriers extracteurs du gypse, étaient d'une catégorie plus relevée ; les carriers de pierre dure, pierre à bâtir, étaient encore plus estimés. La *malfrassie* était la fabrication du plâtre. Ex. : Il travaille dans la malfrassie.

Malin — adj. — Se dit pour difficile et pour méchant, dans l'expression : ce n'est pas malin. C'est, du reste, le sens étymologique de *malus*, méchant.

Man-man — **Moman** — Prononciation de *maman*.

Mancheriot — s. m. — Mancheron de la charrue ; de manche.

Manigance — s. f. — Intrigue secrète montée comme à la main.

Manigancer — v. — Préparer des manigances.

Mannequin — s. m. — Terme de mépris. Individu vide comme une manne. Flamand : *maneken*, petit homme.

Margoulette — s. f. — Bouche sale. De *mar* pour *mal* ou pour *noir* et *goulette* pour *goule*, *gueule*. Ex. : Essuyez-vous la margoulette.

Marie-Madeleine (*aller voir*). — Courir le guilledou, les mauvais lieux. Un lieu dit de Fontenay-aux-Roses, vers Bagneux, se nomme « *La Porte à Marie-Madeleine* ». Il est situé en bordure de la voie qu'empruntaient les meuniers pour se rendre à Paris, laquelle s'appelle encore *Voie des Meuniers* sur le territoire de Bagneux. On chantait autrefois : Marie-Madeleine s'en va t'à Rome pour obtenir son pardon ; tiendras-tu Marie-Madeleine, tiendras-tu Marie-Madelon ?

Marieux — s. m. — Mari. Ex. : Trouver un *marieux*.

Marmotte — s. f. — Coiffure de femme du peuple ou de travailleuse des champs, consistant en une étoffe ou un mouchoir dressé en forme de cape, ou bien noué sous le menton et retombant en pointe par derrière. De *marmotte*, quadrupède rongeur, par marmotter. Le mouvement des lèvres est caché par la marmotte.

Mégnau — **Mognau** — s. m. — Corruption de moineau. Les originaires de Fontenay-aux-Roses étaient surnommés « *les Mégnots* » en raison de la grâce toute spéciale qu'ils apportaient à prononcer ce mot, lequel ils entraînaient plus ou moins légèrement à la première syllabe. *Mognau*. Tous les oiseaux sont des *mognaux* et, naturellement, il y a des gros et des petits

mognaux. Un *mognau* est aussi un personnage peu intéressant et même capable de vilaines actions. Ex. : Ironiquement : c'est un beau mognau! — vilain mognau; rude mognau; sale mognau.

Menuse — s. f. — Plant de cognassier, de paradis, de doucin, ou de tout autre plant porte greffe, qui est trop menu pour pouvoir être greffé dans l'année de son enlèvement du pied-mère.

Mère goutte — s. f. — Vin de soutirage tiré de la cuve où il a fermenté.

Mêt ou Maie — s. f. — Huche à couvercle contenant le pain de la journée et permettant le pétrissage de la farine. Table d'un pressoir. Dans ses diverses acceptations ce mot paraît découler de *mettre*, c'est le sens. Toutefois, le provençal donne *mag* et le grec et le latin *macra*, pétrir, semblent décider en faveur de cette dernière étymologie.

Milice (tirer à la). — Se disait encore longtemps après 1789 pour : tirer au sort.

Millepattes — s. m. — Mille-pieds. Scolopendre.

Mirelé — adj. — Étoffe, fruit, feuille, etc... présentant des taches nombreuses ayant altéré la couleur primitive. Rapprocher de miraillé, héraldisme; de *mirail*, miroir.

Mirliro ou **Mirelirot** — s. m. — S'emploie surtout dans l'expression : C'est le dire, la parole, du mirliro, laquelle est apparentée avec les *miramonts*, *miravaux*, etc... de *mirer*, voir.

Miserine — s. f. — Musaraigne. Se dit en wallon : miserette, et en normand : miserette et mesurette.

Mitan — s. m. — Milieu. Centre. Lat. *medietas*, moitié.

Mite — s. f. — Expression enfantine du jeu de billes, *mite* pour *mise de...*

Miton — s. m. — Agglomération de fibres, d'étoffes et de poussière. Mie de pain

Miton — **Mitaine** (onguent). — Remède inefficace. Moyen inopérant. Qui n'est ni l'un ni l'autre.

Mitte ou Mite — s. f. — Chassie, humeur qui se forme et durcit sur le bord de la paupière. Miteux, chassieux, de *mie*.

Moie — **Moye** ou **Laie** — s. f. — Lit tendre dans une pierre dure qu'on utilise pour la fendre ou *bousin* (voir ce mot) de surface que l'on enlève au moyen de l'outil appelé moye ou laie. Cette opération se nomme *moyer* ou *layer*. Termes de carriers.

Moiron — **Moron** — s. m. — Pour mouron. Nom de plusieurs herbes primulacées à tiges grêles. Étym. imprécise.

Mollasse ou **Mollasson** — adj. — Personnage mou et sans énergie physique ou morale.

Morcuis — s. m. Un des noms de la mercuriale euphorbiacée appelée aussi foirasse ou foirande, qui pousse dans les terrains frais. *Morcuis* pour *mercuïs*, contraction du lat. *mercurialis*. La plante *morelle*, solanée, est ainsi appelée en raison de sa couleur noire.

Mornifle — s. f. — Soufflet. Bailler une mornifle.

Mort à cœur. — Aliment ou boisson trop fade ou trop sucré.

Mouche — s. f. — Mouche à viande (lucilie); mouche à miel, (abeille). Ex. : Un essaim de mouches. Voir : *Carapie*.

Moyette — s. f. — Tas de javelles de blé ramassées sans être liées puis dressées sur leur base et coiffées d'une gerbe liée et placée les épis en bas. De l'anc. fr. *moie*, monceau. On dit aussi *villotte*.

Mucer ou **Musser** (se). — Se cacher; *musse*, cachette, trou dans une haie, dans un buisson. Ces mots me paraissent liés à *muser*, flâner, et peut-être aussi à *muse*. Se cacher semble indiquer un état mélancolique exprimé par le wallon *mûzer*, être triste, *mus'*, morne, taciturne, et par les patois suisses *musen* et *mus* qui ont le même sens. Le rêveur désire l'isolement qui lui permet de recevoir l'inspiration des muses.

Mûle — s. f. Pour meule. Une mûle de blé, d'avoine, etc., se prononce aussi mûle dans le Berry et en Normandie. Littré propose *méta*, borne, qui répond au wallon *moie* (voir *moyette*) mais *mul* se trouve avec la signification *maison* et la meule possède la forme de la maison primitive.

Le bas-relief encastré dans le piédestal de la Melpomène du Musée du Louvre représente un guerrier gaulois combattant devant sa maison qui est ronde en forme de meule. Les cabanes germaniques figurées sur la colonne de Marc Aurèle et aussi celles de plusieurs peuples de l'antiquité sont circulaires. Une ouverture était aménagée au sommet de la toiture pour l'évacuation de la fumée. Les mots suivants : meule, moule, boules bouleau, moyeu, molette, s'appliquent à des formes rondes; j'ajoute *mollet*, saillie musculaire de la jambe qui, certes, ne vient pas de *mol*, ainsi qu'on l'a prétendu.

Le latin *moles*, masse, amoncellement, tas, s'applique aux constructions mégalithiques: mais le dolmen, c'est toujours la maison, dans ce cas, la demeure des morts qui est composée de matériaux résistants parce qu'on la veut durable. Il en résulte que, *démolir*, c'est purement défaire la maison, c'est l'opposé de construire.

De ce que les huttes des primitifs étaient dressées avec des matériaux parmi lesquels dominaient ceux qui étaient empruntés aux arbres des forêts il en est résulté que *bâton* — lequel se dit *gaton* et *vaton* en Normandie — possède le même radical que *bâtir*; un *bât* est aussi une construction en forme de selle que l'on met sur le dos des bêtes de somme.

Le préfixe *dé* marque l'action d'ôter, de défaire. De même que dans démolir on le rencontre dans *dévaster* qui ne signifie pas : rendre vaste, ainsi qu'on l'a dit; dévaster est composé de *dé* et de *vaster* et ce dernier mot pour *bâtir*. Dévaster, qui signifie débâtir et se rapproche ainsi du sens *devastare* qu'on lui a donné a produit l'ancien français *dégaster* dont, toujours avec le même sens il est resté : *dégât*. *Gâter* est un diminutif qui a eu une acception nouvelle lorsque le sens primitif a été perdu.

A démolir et à dévaster il convient de joindre *détruire* parce que détruire, c'est encore défaire la construction du latin *destruere*, de et *struere*, bâtir, d'où structure, construire et construction.

On ne peut nier qu'il existe des rapports étroits entre les noms appliqués aux bâtisses : bâtiment, bastille, mas, maison, qui se dit *mason* dans plusieurs patois : maceria, lat : muraille, vaster de dévaster, gâter de dégaster et celui qui est appliqué au constructeur qui est le *maçon* autrefois *masson*. Ce dernier terme maçon, si couramment employé, est déclaré d'origine inconnue. Pourquoi? Parce que l'on se refuse généralement à admettre la permutation de la labiale nasale *m* avec les lettres labiales et que l'on n'accepte pas, pour ce motif, que *masson* soit d'un rapport quelconque avec *vaster*, *bastille* ou *bâtisse*.

Le lecteur a déjà rencontré dans les prolégomènes de ce travail la proposition *malassis* pour *assis*, situé dans le *val*; *val* pour *mal* et, dans ce lexique le mot *birer* qui est le même que *mirer* et se rapporte à *voir*, malgré tous les mirages. Dira-t-on : *meuglement* ou *beuglement*, ou bien les deux, et ces deux expressions onomatopéïques qui montrent nettement l'accord phonétique des lettres *m* et *b* seront-elles de mise en la circonstance?

Je reviens à notre mûle. Une petite mûle était un *mûlon*.
Ex. : Un mûlon de foin.

Muloter — v. — Remuer constamment les lèvres pendant le sommeil. Ex. : Cet enfant mulote; de *mulot*, comme marmotter de marmotte.

Nabot — s. m. — Petit homme. Nain. Sobriquet bagueusien.

Naze — s. m. — Nez. Se trouve dans *naseau*, qui se dit *naziau*, appliqué aux narines des animaux, particulièrement du

cheval. Ce mot paraît être d'origine scandinave et avoir été donné par les marins sortis des régions nordiques aux promontoires ou aux caps en Angleterre sous la forme *ness* et, en France, sous la forme *nez*. Naze est employé par Rabelais dans le mot imaginé : *Naze de cabre*, nez de chèvre.

Nife — adj. — Clair, pur. Liquide nife. Expression de brandevinier appliquée à l'eau-de-vie sortant de l'alambic. Probablement pour *nite*, net, du latin *nitidus*; anglais *neat*.

Niguedouille — s. m. — Mot formé sur *nigaud*, sot, faible d'esprit (Voir *Godeau*).

Niveler — v. — Flâner en se promenant. Ne rien faire. Lever le nez en l'air.

Noisif — adj. — Pour oisif. *Noïser*, flâner.

Œilleton — s. m. — Rejeton sortant de la souche ou des racines des plantes. De œil. Ex. : Des œilletons d'arrichauts.

Oncher — v. — Pour joncher. De jonc. Ex. : Oncher du foin, de la paille.

Onchère — s. f. — Pour jonchère.

Oncheur — s. m. — Pour joncheur; celui qui onche. La suppression de l'initiale *j* devant une voyelle est fréquente. En outre des mots ci-dessus voyez *ouquer* pour *jouquer*, et *hucher* pour *jucher*. Littré dit que le changement de *j* en *h* est barbare; on le retrouve dans le mot *honchets*, du jeu de jonchets.

Oquer — **Oqueter** — **Oquetonner** — v. — Ces expressions ont fatigué inutilement les étymologistes qui les ont étudiées. Elles signifient frapper à une porte : *Oquer*, ou *Hoquer* qui se disent à Bagneux pour *choquer*) par un simple choc; *oqueter*, en remuant plusieurs fois le *loquet*, et *oquetonner*, en y mettant de l'insistance et en faisant beaucoup de bruit.

Les portes des chaumières n'étaient pas munies de marteaux-heurtoirs comme les châteaux. Elles étaient fermées par un simple loquet. Intérieurement, quand les exigences seigneuriales ne s'y opposaient pas, il y avait un *couriau*, courrail, verrou.

Par politesse, le visiteur prévenait les habitants d'une maison, de son intention d'y être reçu en choquant extérieurement la porte, ce qui s'appelait *oquer*. S'il n'obtenait pas de réponse, il remuait le loquet qui, en retombant sur sa base, rendait à l'intérieur un bruit plus facilement perceptible, ce faisant il *oquetait*; puis, s'il jugeait qu'il n'avait pas été entendu, il *oquetonnait*, c'est-à-dire qu'il remuait le loquet sans ménagement. Ex. : J'ai eu beau *oqu'tonner*, il ne m'a pas entendu.

Oc, le radical de ces mots, est une simple onomatopée du bruit fait par le loquet en retombant sur son support. *Loquet*,

ancien français *loc*, vient de *oc* par agglutination de l'article. *Oc* est dans le *cloc cloc* de la poule couveuse, verbe *cloquer*; il est dans le bruit du *hoquet*, cette contraction spasmodique du diaphragme, lequel se dit aussi *loquet*, autant dans la banlieue parisienne que dans le Génevois; verbe *loqueter*, pour avoir le hoquet; il est dans les verbes *oclotter*, *oquelotter*, *oque-loquer*, donnés en variante par M. Bourquelot dans le glossaire du pays provinois (Bulletin de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne 1870). Il ne me paraît donc pas nécessaire d'aller chercher, ailleurs que dans le son *oc*, des comparaisons excentriques, celtiques, latines ou germaniques, pour l'explication de ces termes.

Hoqueton, archer revêtu autrefois du hoqueton, casaque, paraît sans rapport de sens avec *oquetonner*.

Ostiner — v. — Obstiner. Ostination pour obstination; en italien *ostinare*.

Ouche — s. f. — Vieux mot par lequel on désignait autrefois les haies épaisses qui, à distance, protégeaient les habitations. L'espace enclos prit ensuite le nom de la clôture et l'on a appelé *ouche* tout jardin attenant à la maison ainsi que le parc où vivaient les animaux de la basse-cour notamment les porcs, les cochons, dénommés *couchons* du centre berrichon au nord wallon.

« *Les Ouches-feu-Richard* » sont cités à Châtenay dans un bail du 14 nov. 1460 consenti par MM. du Chapitre de Notre-Dame. Il y eut à Nogent s/Seine un lieu dit « *les Ouches* » 1577, et la *rue aux Oulches* ou des jardins devenue la rue Thiers. Il y a encore actuellement « *la rue aux Oulches* » à Champigny s/Seine « *la rue des Oulches* » à Argenteuil comme il y a le « *le coucou* » à Fontenay s/Bois, « *la Couche* » à Saint-Maur et à Saint-Denis et « *la Couchée* » à Bagnolet. Voir : *Jouquer ouquer*. Les volailles se juchaient dans les haies appelées *ouches*.

Oudri — adj. — Se dit pour meurtri, flétri, gâté, dévasté. Ex. : Fruit oudri, champ oudri.

Ouais — interj. — Oui ironique. Quoi!

Ouatt — interj. — Dénégation. Expression d'abandon, d'insouciance. Anglais *what*? Quoi?

Ouf — interj. — 1° Soulagement après de la douleur, de l'oppression ou à la terminaison d'une besogne. Ex. : Ouf! je respire enfin. 2°. Cri au moment d'une douleur subite. Même que aïe.

Ouin — interj. — Expression dubitative et narquoise. Ni oui ni non. Marque l'étonnement comme la suspicion.

Pagnier — **Pagner** — s. m. — Pour panier. Berry : *peigné*, *pégné*, *pénier*.

Pagnotte ou **Pagnote** — adj. — Personne molle et sans caractère. Les termes d'argot *Pagnot*, *pagner*, lit, et *se pagnotter*, se coucher, tiennent autant à *pagner* qu'à *pagnotte*.

Paissat — s. m. — Rameaux des pois et des fèves. De *paisseau*, échalas, rame.

Patachon — s. m. — Mener une vie de patachon. Comparaison avec le pilote de la patache toujours en voyage et en bombance. Vie dissolue.

Panner — v. — Langage enfantin. Gagner ou perdre au jeu. Ex. : je l'ai panné; je suis panné. S'emploie au jeu de billes *la bloquette*. Etre panné, c'est avoir perdu toutes ses billes.

Panufe — s. f. — De pan; morceau d'étoffe, de toile principalement dont on s'entourait le pied et qui remplissait l'office de la chaussette.

Parlement — s. m. — Langage. Action de parler. Le même qu'*entendement* pour entendre, etc. Conversation entendue entre deux vieilles paysannes. La première : *Al'a l'parlement doré, quasi eun'parisienne; eun'parisienne à grou bec !* La seconde de répondre : *Oui, a s'déparle*. (Voir ce mot). Mathurin Régnier dit de la même manière : *J'ai vécu sans nul pensement*.

Parsonne et **Parsonnière**. — s. f. — Quiconque, homme ou femme. Ex. : *Eun'ball' parsonne*. — Ton amie : *ta parsonnière*. Personne vient de *sonner*, parler *au travers*; du masque de théâtre *persona* employé chez les Latins.

Paure — adj. — Pour pauvre. Berry, *paure*, *paure*, de même qu'en Picard. Par une interversion de la dernière syllabe, on a dit aussi : *pauvère*. Ex. : *Un pauvèr'vieux !*

Pa vré ? — Interrogation fréquente du langage régional pour dire : N'est-ce pas vrai ? — On dit aussi : *Pa vré don ? don* pour donc.

Pendiment — loc. conj. — Marque l'attente. Pendant. Pendiment que .. En attendant que...

Penser bien que non — **Penser bien que oui** — Locutions exclamatives qui impliquent la marque du désir que l'on a qu'un fait, qu'une chose ou qu'une personne arrive ou n'arrive pas.

Pepa. — Prononciation de *papa*.

Perdriau — s. m. — Pour perdreau. Berry : *perdriau*, *pardriau*.

Pétriot — s. m. — Sauvageon sortant de la racine de certains arbres qui se multiplient par ce moyen. Composition sur le mot *petit*. Je ne pense pas qu'on puisse le rapprocher de *pétron*, genévrier, lequel pousse dans les terrains pierreux, dans les larris.

Peuple — s. m. — Peuplier. Picard : *peuple*.

Pierrot — s. m. — Moineau.

Piéter — v. — S'applique aux plantes susceptibles de pousser en plusieurs tiges partant du *pied*, particulièrement des céréales. Ex. : On a roulé ce blé pour le faire piéter.

Pignocher — v. — Manger sans appétit. Tâter ses aliments en les divisants en petits morceaux qu'on ne se résout pas à avaler, figurément comme avec un peigne.

Pignouf — s. m. — On lit dans Larousse que par *pignouf* on entend ordinairement un homme grossier, mal élevé, goujat, ou même ladre et avare et que c'est le nom populaire d'un apprenti cordonnier. Ce n'est pas tout. Nous disons que pignouf est une expression adressée par les habitants des villes à ceux des campagnes et contenant le sens malveillant qui a aussi été attribué aux mots de paysan et de manant. Dans la région parisienne, le pignouf est l'habitant des campagnes, le travailleur des champs. Pour les cultivateurs, le mot a perdu tout sens péjoratif puisqu'ils l'ont adopté pour se désigner eux-mêmes. C'est ainsi que la *pignouferie* est devenue la culture des terres. Ex. : Il aime mieux (ou il ne veut plus) travailler dans la pignouferie. — Entre nous *pignoufs* on peut bien s'entendre,

Le mot est composé de l'expression : *Et pi gnouf!* très répandue autrefois et que j'ai pu entendre sortir de la bouche de plusieurs vieillards. *Et pi gnouf!* signifiait : Ça y est! Affaire terminée, réussite, bon débarras, etc., etc., et était employé dans maintes circonstances. *Pi* se disait pour puis. *Gnouf* était une augmentation de *ouf*, interjection qui marquait le soulagement, la satisfaction.

Ne soyons pas surpris que les cultivateurs aient adopté cette dénomination. Les maraîchers ne rougissent pas davantage de se nommer eux-mêmes *sacarôts* (*sacs-à-rôt*) et les plâtriers *mal-frats*, bien que ces appellations contiennent aussi des affirmations insultantes. La dureté des temps anciens imposait des qualificatifs inséparables pour certains métiers. On ne disait jamais autrement que : sale pâtissier et que vilain perruquier.

Pillon — s. m. — Brisures de tiges et d'épis de céréales résultant du battage. On les ramasse dans la grange avec un rateau et on les lie en *bottiaux* (voir ce mot).

Pince-oreilles — s. m. — Perce-oreilles. Insecte orthoptère du groupe des forficulés.

Pitiau — s. m. — Boue infecte d'un puisard ou d'un ruisseau. *Pitiau* de lapins. Odeur ammoniacale.

Plaigneux — s. m. — Celui qui se plaint, plaignard.

Plante — s. f. — Plantation nouvelle. Jeune vigne entrant

en rapport. Ce mot s'est appliqué à nombre de noms de lieux : « les Plantes » (Gennevilliers, Levallois-Perret, Malakoff, Gentilly, Antony, Créteil). « Le Plant » à Saint-Maur. « Les Plants-forts », à Saint-Ouen, « les Plants-Pommiers » à Sceaux, « les Plantes de Bondy » à Noisy-le-Sec, « La Plante Marante » à Issy-les-Moulineaux, « La Plante au Page » à Nogent-sur-Marne. Enfin « la Plante aux Malades » à Vitry-sur-Seine située près du territoire de Thiais paraît avoir résulté d'une maladrerie.

Plaquiau ou **Platiau** — s. m. — **Gousses** plates des légumineuses qui ne contiennent pas encore de grains formés : Mes pois sont en plaquiaux.

Plumas — s. m. — Balayette. Plumeau économique composé avec l'extrémité de l'aile d'une volaille, de l'oie préférément. Le pain sortant du four était brossé soigneusement avec un plumas. Du latin *pluma*, plume.

Pluviasser — **Pluviner** — v. — Pleuvoir légèrement, pluie fine.

Pogne — s. f. — Poigne. — *Pognasser* — v. — Pour poignasser. — *Pognard*. — s. m. — Poignard. *Pognet* — s. m. — Poignet, etc... — *Porreau* — s. m. — Poireau.

Poireau — s. m. — Végétation, verrue des mains

Por — prép. — Pour, du lat. *pro*.

Pot-en-bouille — s. f. — Cuisiner. Faire la pot-en-bouille, soit mettre le pot à bouillir sur le feu.

Poturon — s. m. — Prononciation populaire du mot potiron, citrouille, d'origine incertaine.

Pouilles (dire des, chercher). — Dire des injures. Chercher noise. *Pouille* paraît être une forme de *poulie*, écurie dans laquelle on loge des chevaux (*pullus*, *pulla*, *pullitra* (les 11 mouillés) poulain, pouliche. Dire des *pouilles* était donc s'exprimer en langage d'écurie et chercher *pouille* provoquer grossièrement à la façon des palefreniers; de ces démonstrations brutales est sortie l'expression : vous vous croyez donc dans une écurie ?

A Bagneux, la rue du Puits-Pouillé, plus tard : rue du Puits-Poulie (maintenant rue Boileau) avait un puits qui alimentait les écuries de la très ancienne auberge des Fréquents où, dit-on, logea Henri IV. J'ajoute que, néanmoins, les poulies adaptées aux puits constituèrent anciennement un progrès suffisamment apprécié pour qu'on ait donné le nom de Puits-Poulie à la rue où il s'en trouvait un, muni de cet appareil.

Pouirat ou **putrat** — s. m. — Même que pitiau. Limon putride, lat. *putris*, pourri.

Poussier — s. m. — Poussière. Le résidu des tanneries

appelé poussier servait à confectionner un combustible appelé motte. On appelait narquoisement : poussier de mottes, le tabac à priser. Le cri chanté des marchands de mottes était bien composé et très musical.

Prétendu, e. — substantif. — Fiancé, e. Prétendant.

Prime-matin. — Première heure du jour.

Prindre — v. — Prendre.

Profiter — v. — Se développer. Croître. Cet enfant profite.

Pruniau — s. m. — Fruit du prunier sauvage.

Pupu — s. m. — Huppe. Oiseau de la famille des passe-reaux, lequel est crêté. Latin : *upupa*.

Quégnieux — s. m. — Vagabond. Individu malpropre et malhonnête. Déformation de *gueneau*, gueux ou de chien (*canis*).

Quémander — v. — Mendier. Demander avec une insistance importune. — *Quémandeux* — s. m. et f. Celui qui quémande. Le mot est peut-être une composition de *gueux* et de mendier.

Queues-de-rat ou **Queues de cheval.** — Prêle, *equisetum*.

Quri — v. — Prononcer *kri*, pour quérir. On disait aussi aller *querre* qui est l'ancien infinitif du verbe. *Acri* pour acquérir.

Quille — s. f. — 1° Jeune fille. 2° Jeu dit *de la quille* à bâtons. *Quille à Mayeux*. Mayeux, type de la caricature française en 1830.

Quiller — v. — Lancer des projectiles à quelqu'un. *Se quiller*. Se jeter des pierres ou tous autres objets.

Rabater — v. — Battre du tambour. Onomatopée du son du tambour, *rabatan* comme *rataplan*. — Les gardes suisses tenant autrefois garnison à Bagnaux allaient prendre leur garde à Paris en partant au son du tambour. Le souvenir en est resté dans l'expression : *S'en aller en rabatant, comme le tambour des Suisses*, laquelle est encore employée et constitue un jeu de mots appliqué aux vieillards par la modification du verbe *rabater* en celui de *rabattre*.

Rabobiner — v. — Réparer tant bien que mal. Larousse donne *rabobeliner*, du pr. *ra* et du vieux français *bobelin*, bout de cuir qu'on met à un soulier. Rabobiner veut dire aussi : rapprocher, remettre d'accord. De *re* et *bobiner*, en somme rattacher le fil à la bobine.

Rabouter — v. — Pour rebouter. Remettre à bout. *Rabouteux* pour rebouteur.

Rachée — s. f. — Réunion des pousses nouvelles sortant des racines ou des souches d'arbres coupés au ras du sol.

Râcher — v. — Marauder; de arracher. *Râcheux* ou *euse*, s. — maraudeur; rapprocher de croc, qui accroche. *Râcheux*, adj. — bois nouveau, difficile à polir, qui arrache. *Râche*, s. f. — maraudage. Ex. : Il y a eu de la râche dans ce champ.

Racler — v. — Ratisser, niveler; de raclette pour râteau.

Racoin — s. m. — Recoin, cachette. Petit local, appendice d'un autre plus grand. *Cafargniau* (voir ce mot). Ex. : Sortiras-tu de ton racoin? *Racoins* — s. m. Au pluriel, marque l'étendue, la précision, la compétence, orgueilleusement entière et absolue, dans l'expression : *La connaître dans les coins et les racoins*.

Rafistoler — v. — Réparer sommairement. De *re* et *affistoler*, lat. *fistula*. *Rafistolage* — s. m. — Action de rafistoler.

Ragougnasse — s. f. — Le ragoût est composé, pour flatter le goût; la ragougnasse est, par contre, de la mauvaise cuisine. Ex. : Quelle ragougnasse! L'adjectif *ragougnant* s'applique aux personnes et aux choses. Ex. : Ceci n'est pas très ragoûtant.

Râler — v. — Discuter sur le prix. Figurément aussi : *renâcler*.

Ramon — s. m. — Balai usé en trognon et pouvant ainsi servir plus facilement au ramonage des larges cheminées d'autrefois. Pour cet usage, on l'assujettissait au bout d'une rame. Rame se rapporte à l'anc. all^d *rama*, support, et au lat. *ramus*, rameau.

Ramona — s. m. — Petit ramoneur savoyard qui s'annonçait par le cri : Ramona! haut en bas! Sobriquet.

Rangonner — v. — Même que *digonner* (voir ce mot). On dit aussi *randonner*. Se répéter continuellement en grondant. *Rangon* — s. m. — *Rangonnier* — s. m. et *randonnier*, s. m. — Celui qui rangonne ou randonne.

Râpé — s. m. — Boisson obtenue par addition d'eau au marc de raisin sortant du pressoir. La *râpe* du raisin se dit aussi *râfle*. Qu'elle s'appelle râpe ou râfle, la grappe de raisin démunie de ses grains, *râpe*, *érafle*, et même quelquefois écorche les jambes nues du vigneron foulant sa cuve. Une même origine étymologique n'est pas douteuse. Voir *râcher*, *croc* et le mot suivant.

Rapiat — adj. — Avare. Se dit aussi *râpe* et *rat*. Mot en rapport de sens avec *râcheux*, de arracher, et avec *croc*, de accrocher, apparenté à *râpe*, ustensile de ménage hérissé d'aspérités, et à *rapine*, du lat. *rapina*, de rapere, ravir.

Rappeau — s. m. — Rappel, de *re* et *appeler*.

Ratatouille — s. f. — Rata. Mauvais ragoût, mal préparé, mal touillé (voir *touiller*). *Rata* (apocope de ratatouille) ragoût.

Ravauder — v. — Racommoder à l'aiguille. Remettre en état. Renforcer. Fortifier, lat. *validare*, de *validus*. — **Ravaudage** s. m. — Racommodage. — *Ravauder, euse*, s. Personne qui ravaude.

Rayage — s. m. — Direction des rayons de sillons dressés par la charrue. *Rayure*, s. f. — Le creux d'un de ces sillons. *Dérayure*, s. f. — Double sillon en creux au milieu d'un champ, lequel n'existe pas avec l'utilisation de la charrue dite brabant (voir ados, endosser).

Rechanger (se) — v. — Faire sa toilette et changer les vêtements de travail par des habits de ville.

Recouler — v. — Terme de vigneron. *Proviner* ou *provi-gner*. Couler un cep en terre pour le rajeunir ou pour en obtenir de nouveaux avec les sarments redressés par deux ensemble. On dit aussi *rouleret recoucher*. *Recoulage* : action de recouler.

Recoux, ouse. — Participe passé d'un verbe analogue à *reclure* ou à *recouvrir*. Caché. Retiré.

Regna — s. m. — Ruisseau. Mot apparenté à *grana*, grenouille et *rana*, rainette. On lit dans la Chronique Normande de P. Cochon, Décembre 1405 (par Vallet de Viriville, 1859, page 376) «... et fu rué jus de dessus sa mulle, et batu et rebatu, trayné par le milieu de la boe du *regnel*, et out deux horions d'espée sur sa teste; encore y part, et le tallon coupé et une main affolée ».

Rendoubler — v. — Redoubler. Mettre en double. Rendoubler un drap. *Rendouble*. Redoublement; invective. Ex. : Rendouble coquin !

Renforcir — v. — Prendre de la force, de l'embonpoint.

Repiquer — v. — Recommencer une action. Figurément de repiquer, action de repiquage.

Résou — part. pas. — Du verbe résoudre, pour résolu. Ex. : Je suis résou.

Retroussage — s. m. — Dégagement à la binette ou à la houe plate du pied des ceps ou des arbres fruitiers en relevant la terre en ados alignés rang par rang.

Réveille-matin — s. m. — Plante *euphorbe héliscopia* dont le latex épilatoire et vésicant est très irritant pour les yeux. Vertu cuisante, dit-on ici, pour qui l'emploie à la façon de Rabelais au chap. XIII de Gargantua. Farce paysanne.

Ribler — v. n. — Riboter. Être en état de débauche. *Être en ribote* : ivre. Peut-être de ribaud.

Rigoulot — s. m. — Orifice d'une bouteille, d'un vase, d'une source etc... Boire au rigoulot. En somme, orifice du goulot. *Rigoulade* ou *rigolade*. Boire à la rigolade est avaler le liquide en le faisant couler dans la bouche ouverte sans toucher des lèvres la bouteille ou le vase.

Rigoler — v. — 1° S'amuser et rire. Avoir la bouche (goule) ouverte par le rire. *Rigolade*, s. f. — Action de rigoler. — *Rigolot, ote* — subs. et adj. — qui fait rire 2° *Rigoler* — v. — Planter des boutures ou des jeunes plants dans un sillon creusé en rigole. *Rigolage* — s. m. — Action de rigoler.

Rincée — s. f. — Être mouillé par une averse; l'averse elle-même. Ex. : j'ai reçu une rincée. De rincer. S'emploie aussi dans le sens de battre et être battu.

Rinciau — s. m. — Pour rinceau; petite branche, rameau, lat. *ramicellus*, diminutif de *ramus*, branche. S'applique aussi aux pousses de diverses plantes susceptibles de se recourber. Ex. : Des rinciaux de pois.

Ritampouf (la mère). — M^{me} Savatier. Charlatane populaire parcourant autrefois la banlieue, précédée de musiciens (d'où son appellation onomatopéique) et accompagnée de ses serviteurs : la *mère Proparien* (propre-à-rien) et de *Bétentout*.

Rogâte — s. f. — Restes de viandes avariées et rebutées. Ex. : C'est d' la rogâte. Peut-être de rôter et de gâter. *Rogatons*, — s. m. — Même définition que rogâte. Cependant *rogaton* est l'expression exacte du latin *rogatum* qui signifie demande, de *rogare*, demander, et qui, après avoir eu le sens d'indulgences demandées, fut considéré comme chose de peu de valeur.

Roqueler — v. — *Râcler*. — v. — Respirer difficilement et d'une façon rauque par suite d'un état emphysémateux. *Râclement* — s. m. — Action de râcler. De râcler.

Rouziau — s. m. — Roseau. S'est prononcé *Rose, rouz, ruz*, dans notre région; lieux dits : *La Roue* à Bagneux; *les Roses* et la rue *Paruseau* à Orly, *les Parouziaux*, à Fontenay-aux-Roses.

Sabouler — v. — Gâcher l'ouvrage. Travail saboulé, mal exécuté. Malmener, houspiller, battre. Même que bouler.

Sac-à-rot — s. m. — Sobriquet appliqué aux maraîchers des environs de Paris, lesquels fêtaient saint Fiacre, leur patron, et les cérémonies de mariage, par des banquets pique-nique où, à ce qu'il semble, se commettaient des larcins. Dans le manuscrit : *Chronique Normande de P. Cochon, début du xv^e siècle, publié par Vallet de Viriville, édition 1859, p. 361*, on lit : « En ce temps (1383) commenchoient à caïr (*cadere*, passer de mode) les poullainz (poulaines) et revint une manière d'estat de

vestures pipelottées de toutez manièrez de desguiseeurez qui (qu'il) n'est nul qui les peust escripre, avec unez grandez manchez pendantez passantez la longueur de la robe *et y pouvoit l'enmucher* (cacher) *char, chapons, rostis et, se mestier* (besoin) *estoit, tous larrechins*, et convenoit bien à deux manches deux aulnes de drap, etc... »

Il est probable que le terme narquois *sac-à-rôt* procède d'agissements de cette nature. Certains ont tenté de l'expliquer par une déformation de *sac-à-eau* appuyée sur l'usage abondant qui est fait du liquide dans les *marats*, mais c'est une définition invraisemblable. Ne pas confondre le maraîcher dit *sac-à-rôt* avec le cultivateur dit *pignouf*; les professions sont nettement dissemblables.

Larousse donne un mot qui se rapproche de *sac-à-rôt* et qui n'en est que l'abréviation : « *sacard* », rad. *sac*. Pop. : homme riche. Il est certain qu'on dit d'un homme riche, et beaucoup de sacs-à-rôt le sont : il a du sac; mais *sacar*, et non *sacard* de Larousse, n'a été employé que récemment dans notre région.

Sâcler — v. — Sarcler, wallon sâclé. — *Sacleu* et *sâclette*, outils servant à sarcler.

Sagoin, e, s. et adj. — Personne malpropre. De *sale* et de *gouin* ou de *gouine* (voir ce mot). *Sagouiner* — v. — Gâter, abîmer, salir. *Sagouiner* un travail.

Sagoter — v. — Définition couramment employée d'un ouvrage exécuté hâtivement et sans soins. Contraction soupçonnée d'un verbe *saligauder*, par *saligaud*, de *sale*. Même sens que *sagouiner*.

Sainte-Nitouche — s. f. — Qui a l'air de n'y pas toucher. Fausse apparence, hypocrisie.

Salir (se) — v. — État de cultures que les mauvaises herbes envahissent. Ciel pur dans lequel des nuages s'amoncellent. Ex. : Le temps se chagrine, se salit.

Sameçon — s. m. — Sénéçon. Genre de composées tubuliflores de la tribu des sénécionées. De *senex*, vieillard, allusion aux poils blancs des aigrettes de la plante.

Sangsurer — v. — Soumettre à de l'extorsion, déposséder. Sucrer jusqu'au sang. De *sangsue*.

Sanve — s. f. — Herbe à fleurs jaunes, très répandue, qui est le sénevé sauvage ou moutarde des champs, appelée aussi *jotte*. De *sinapi*.

Saquer — v. — Chasser, renvoyer. Donner son sac à quelqu'un.

Sauteur — s. m. — Fanfaron, hâbleur. Ex. : C'est un beau sauteur. *Sauterelle* — s. f. — Femme légère.

Savetier — s. m. — Poisson épinoche.

Sayon — s. m. — Terme de vigneron. Surface d'une vigne dont les ceps sont plantés irrégulièrement du fait d'un recoupage (voir *recouler*) et sont limités, de distance en distance, par des rangs droits. De *layon* (laie) influencé par *cep*, prononcé *sai*.

Serment — s. m. — Pour sarment, vigne. Forme employée par Mathurin Régnier : Les grands, les vignes, les amants, trompent toujours de leurs serments. **Sermenteux**. — adj. — Plant poussant plus en bois qu'en fruit.

Si comme ci — Expression pour dire : tel quel. Couci-couça, ni bien, ni mal.

Sinat ou Cinat — s. m. — Un *sinat* ou *cinat* (orthographe douteuse) est, à Bagneux, de même qu'à Orly, la partie d'une grange, d'une écurie ou d'une étable qui est située entre le rampant de toiture et les entrails de la charpente sur lesquels un faux plancher permet d'emmagasiner de la paille, des sarments, etc... En vieux français, on trouve les formes *sinal*, *sinault*, *synau*, qui veulent dire : le dessus d'une étable ou d'une bergerie. Ex. : « A un synau dessus les brebis ou icelle Jehanne estoit montée ». Arch. nat. II, 169, N° 195 (1416). « Ou sinal dessus ladite bergerie qui est bien dix piez de hault ». Arch. Nat. II. 161, N° 163 (1406).

En Normandie, *sinat* veut dire grenier, de même dans le Maine *cinat*. Dans le Dunois, *sinat*, *siniau*, a le sens de second plancher que l'on fait dans la grange au-dessus des poutres pour mettre les grains au temps de la moisson.

Sômer — v. — Pour semer. Ex. : Je sôme du blé. **Sômage** — s. m. — Pour semailles.

Sommetière — s. m. — Cimetière. Idée de sommeil.

Sorrière — subs. et adj. — Dans toute la partie de l'Île de France, et surtout dans la région avoisinant Paris qui est celle où j'ai plus spécialement porté mes investigations, on désigne sous le nom générique de *sorières* ou *sorrières* les terrains de limon d'origine quaternaire qui recouvrent la plus grande surface de nos pays.

Le mot *sorière* ou *sorrière*, appliqué à la terre, est pour nos agriculteurs, pour nos paysans, d'un usage aussi fréquent que le mot *glaise* ou que les mots *sable* ou *sablon* qui correspondent à d'autres formations ; il indique une nature de terrain toute spéciale et bien délimitée et il est assez surprenant qu'aucun dictionnaire n'en donne la définition. Il est même bien étrange qu'il soit resté ignoré de nos encyclopédistes ; ceux-ci, en effet, ne mentionnent que les termes allemands *lehm* et *loess* pour

définir et classer cette importante couche en surface de la terre que nous foulons.

Géologiquement, les terres dites *sorières*, toujours formées d'un limon fin, sans stratification ni fossiles, sont de deux origines différentes. Les unes appelées limons des plateaux et qui correspondent au terme allemand *lehm* sont superposées à toute la série des assises éocènes et forment ainsi la couche supérieure du sol ; elles sont constituées sur place aux dépens des couches sous-jacentes. Leur nature est de bonne terre franche profonde et fraîche, décalcifiée en tout ou en partie par l'infiltration des eaux, légèrement calcaire cependant à la base lorsqu'elles surmontent les *sables de Fontainebleau* et les *marnes de Brie*, mais plus riches en carbonate de chaux quand elles couvrent les *marnes lacustres argileuses de Beauce*.

La majeure partie des collines qui avoisinent Paris, surtout au Sud, lui doivent leur fertilité. Ce terrain constitue la richesse du sol des plateaux de Longboyau, de Boissy-St-Léger, de Châtillon, de la colline de Bagneux, etc. . . , qui en sont recouverts ; il apparaît aussi au sommet du Mont Valérien.

Les autres, appelés *limons des vallées*, *limons de lavages* ou *limons remaniés*, correspondent au terme allemand *læss* et sont des terrains de transport hydraulique empruntés au *limon des plateaux*. Le niveau supérieur, plus riche en argile que la base les rend précieux pour l'agriculture. On les rencontre sur les pentes ou à leur base suivant les ondulations du sol en surfaces légèrement inclinées, par couches plus épaisses au fond des ravines que sur les éminences ou dans les vallées où elles recouvrent les alluvions anciennes, *diluvium*, ou bien aussi les alluvions humifères modernes. Elles se présentent dans toute la vallée de la Seine par larges et épais placages, surtout dans le département de la Seine, à Orly et à Choisy-le-Roi, à Vitry, à Créteil et dans Paris sur les deux rives du fleuve.

La partie supérieure de ces formations est argilo-sableuse et très fertile ; celle que n'entame pas la culture est employée comme terre à *briques* dites *de plaine* ; la partie inférieure : *terre franche* ou *terre à four*, nuit souvent à l'arboriculture en raison de sa grande teneur en calcaire qui occasionne la chlorose des ligneux.

Le limon inférieur, ou terre franche, est jaune d'ocre ; le limon supérieur est d'un ton jaunâtre ou fauve tirant sur le rouge ou sur le brun. C'est celui-ci que nos paysans ont, de toute antiquité, désigné plus particulièrement sous le nom de *terre sorière*.

Quelle est l'origine des mots *sorière*, *sorrière* ou *saurière*,

dont le radical est *sor* ou *saur* ? *Sor, sore, soré, soret, sorel* ou *saur, saure, sauret*, sont des mots français de vieille souche qui signifient unanimement jaune rougeâtre, blond doré et fauve et cette définition s'appliquant à merveille à la couleur de nos terres sorières prouve que les premiers agriculteurs qui les ont ouvertes se sont servis de leur teinte pour les baptiser.

Que disent nos auteurs ? La Châtre dit que *saur* vient du celtique *saur*, couleur rousse et que *saure* adj. se dit en parlant des cheveux et signifie jaune tirant sur le brun.

Littré explique *saure* ou *saur* par une couleur jaune tirant sur le brun et dit qu'on ne s'en sert qu'en parlant des chevaux. Il cite les termes provençaux *saur, sor*, italien *sauro* et le bas-latin *saurus, saurius* à origine incertaine.

Larousse s'exprime comme Littré et fait sortir le mot *saure* du latin populaire *saurus*, couleur jaune brunâtre ; mais il se sépare de ce dernier pour la définition de *sor* ou de *saur* appliqué au hareng qui, bien que rendu jaunâtre par le saurissage, devrait son nom à l'ancien français *sor*, hollandais *zoor*, desséché.

C'est la thèse de Diez. Toutefois, si *sor* existe dans le français avec la signification desséché dans le verbe essorer, rendre sec par l'exposition à l'air, le mot provient du bas latin *exaurare*, prendre le vent, de *ex* et de *aura*, vent qui a aussi donné orage et ne saurait d'aucune manière s'appliquer à des terrains qui ne sont pas plus secs que d'autres. Nous faisons remarquer, comme Littré l'a fait, que les anciens textes sont relatifs non à la dessiccation mais à la couleur. Aussi, voyons-nous *sor* ou *saur*, s'appliquer indistinctement, comme toutes les couleurs, aussi bien aux personnes qu'aux animaux : quadrupèdes ou oiseaux, aussi bien aux végétaux qu'à la terre sorière qui est de couleur jaunâtre.

De notre relevé des noms de lieux dits de la Banlieue parisienne, nous détachons ceux des cantons suivants : *Les Sorrières, les Basses Sorrières* à Fontenay-aux-Roses dans la vallée regardant Bagneux. *Les Sorrières, les Basses... Les Hautes...* à Villejuif sur le plateau de Longboyau, près du fort de Bicêtre. *Le Chemin des Sorrières* à Meudon. Autour du Mont-Valérien, nous remarquons les *Sorains* à Nanterre, les *Saurins* à Puteaux.

Le mot sorière a été modifié en *soreau* puis en *sureau* (1) dans le Sud du département. On trouve, en lieux dits : les *Sureauux* à

(1) Le nom du sureau, cet arbuste si répandu, provient, dit-on unanimement, du lat. *sambucus* qui a donné régulièrement l'anc. français *seū* ou *seu*. Littré, en donnant cette définition, ne peut expliquer cependant, comment *seū* ou *seu*, que l'on rencontre dans tous les patois, a pu se modifier en *seur* puis en *sureau* par l'addition de l'r. Je ne m'insurge pas contre

Fresnes et à Antony, le *Sureau* à Orly et, plus au Sud, en Seine-et-Oise, la *Surette* à Villeneuve-le-Roi et la *Suraye* à Ablon. Enfin, le nom s'applique à un quartier de Paris moderne qui dépendait, autrefois, partie de Montrouge et partie de St-Hippolyte de St-Marcel et a donné lieu aux interprétations les plus fantaisistes ; il s'agit du quartier de *Montsouris* qui, comme chacun le sait relève du XIV^e arrondissement.

Les auteurs qui ont cherché l'origine de cette dénomination peu banale auraient pu la trouver dans *Montsoreau*, commune de Maine-et-Loire et, preuve comparative, dans « *la Haute Souris* », hameau de Villiers-en-Arthies (S. et O.) etc. Ils ont considéré le terme *souris* comme acquis et ils se sont surtout acharnés à modifier celui de Mont pour trouver une définition se rapportant à l'autre. Ils n'ont pas remarqué le fait que toutes les éminences qui sont comprises dans l'enceinte de Paris ont porté à l'origine la désignation latine de *mons* pour mont. Citons sur la rive gauche : le *Mons Lucotitius*, le *Mons Glandiolus*, le *Mons Cetardus*, le *Mons Rubeus* et, enfin, celui qui nous intéresse actuellement : le *Mons Sorius*. Aussi, ont-ils prétendu que Montsouris provenait soit de *mangue-souris* (mange-souris) soit de *moque-souris*, parce que, dans la corruption du langage au cours des temps, le hameau de Montsouris avait subi ces différents noms ; interprétation ignorante qui s'est toutefois maintenue pour *Moque-souris*, hameau de St-Christophe de la Couperie (M. et L.), et *Moque-Souris*, hameau près de Tournan (S. et M.) etc... On arguait pour *Mange-Souris* de l'abondance des provisions amassées par les souris dans les moulins à vent qui, en grand nombre — cela est exact — ornaient le plateau, et pour *Moque-Souris*, de l'argument contraire, en ce que les malheureuses bestioles auraient été réduites à la disette par suite de l'abandon des dits moulins. Mais l'abandon de ces moulins est très moderne ; le nom Montsouris est fort ancien.

Nous ne nous appesantirons pas davantage sur ces définitions. Montsouris provient, nous l'avons dit, de *Mons Sorius*, Mont de terre *sorière*, terre jaune rougeâtre et doit ainsi son nom à la couleur de son sol, comme Montrouge, l'éminence voisine, est admise, par mes recherches, à se revendiquer de la couleur du sien (1).

une explication admise par tous. Néanmoins je fais remarquer que la consonne *r* éminemment mobile, ainsi qu'on peut le constater dans de nombreux exemples, a plutôt été élidée du terme *seru* qui doit être antérieur à *seil*, que l'écorce du *sureau* est de couleur *sore*, jaune brunâtre et que le bois en est absolument jaune clair.

(1) Voir Histoire de Montrouge par Eugène Toulouze et C. A. Maugarny pour l'étymologie de Montrouge.

Les Sorinières, commune de la Loire-Inférieure, au Sud de Nantes.

Souâler — v. — Battre. *Souâlée*, râclée. Origine imprécise.

Soubriquet — s. m. — Prononciation populaire du mot sobriquet appliqué à un surnom donné par dérision. L'origine du mot est dite inconnue. Au moyen-âge *soubzbriquez* concernait un coup donné sous le menton. Par rapprochement de *briquet* avec *brèche* et *bretesche*, fortification, on peut conjecturer que ce mot rappelle les invectives et les calembours ironiques adressés par les assiégés d'une place fortifiée aux assaillants se présentant devant les remparts. Beaucoup de ces calembours rimés sont cités dans l'histoire nationale. A Orly, la brèche fortifiée du village s'est appelée « *le Brichet* » et est restée un nom de lieu, de même qu'à Bagneux l'ouverture du chemin permettant l'accès du terre s'est nommée « *le Bichet* » puis « *le Pichet* ». Dans un procès-verbal d'arpentage du domaine de Bagneux appartenant au Chapitre de Notre-Dame conservé aux Archives de la Seine, cote E, on trouve ce canton appelé « *le Bas du Bichet et des Tates* ».

Souleur — s. f. — Frayeur, crainte. De *solus*, seul.

Souplier — v. — Plier dessous, s'abaisser. Ex. : On ne me fera pas souplier. Lat. *sub plicare*. Même que souple. On disait aussi *souployer*.

Sourciau — s. m. — Échalas court et trapu. Terme ironique. Nargue du sourcier et de sa baguette.

Suçon — s. m. — 1° Légère tuméfaction de la peau faite avec les lèvres et les dents. 2° Individu vivant au détriment d'un autre. Parasite, pique-assiette.

Suire — v. — Pour suivre. *Sui*, pour suivi. — Ex. : Je l'ai sui. Forme ancienne. Dans la Chronique Normande. — Vallet de Viriville 1859, Chap. 40, p. 445, on lit « ...et le Dalphin se retray à la Charité-sur-Loire et fu suy des Engloiz... ». Berry : *suire*, *suir*.

Tabelier — s. m. — Tablier. Lat. *tabularium*, de *tabula*, table.

Tale — s. f. — 1° Touffe d'herbe ou de gazon. 2° Souche à surface supérieure aplatie de laquelle poussent des rejetons, des gourmands. 3° Meurtrissure plate s'appliquant surtout aux fruits. Picard et Bourguignon : *taule*, table.

Taler — v. — Meurtrir. Un fruit talé et un visage talé sont marqués de meurtrissures, d'ecchymoses.

Tanner — v. — Importuner. Battre.

Tantôt — adv. et s. m. — L'après-midi. La division de la journée est établie ainsi : Le matin s'étend jusqu'à midi, le tan-

tôt de midi au dîner du soir, puis la soirée, du dîner au coucher. Ex. : Les tantôts sont courts en hiver et les soirées sont longues.

Tapercul — s. m. — Petite voiture légère plus ou moins bien suspendue.

Taudion — s. m. — Taudis. Maison mal tenue, en désordre et malpropre ; de l'ancien verbe *taudir*, couvrir, toit, tente. L'expression a été dégradée jusqu'à un sens défavorable.

Tauper — v. — Surprendre à l'improviste ou arrêter quelqu'un au passage de la même façon que le taupier opère pour prendre les taupes. *Taupette*. — s. f. — Action de prendre les taupes. Sobriquet. Par extension, *se tauper*, se battre.

Té — s. m. — Toit. Abri pour les animaux de basse-cour, pour les troupeaux et surtout pour les porcs. On écrivait *tect* et *tét* au temps d'Amyot ; lat. *tectum*, de *tegere*, couvrir. Rapprocher de *testum*, couvercle, appliqué aux poteries, et de tête, lat. *testa*, appliqué au crâne.

Teigne — s. f. — Nom de la bardane appelée aussi « herbe aux teigneux » que l'on a traités avec le suc et les larges feuilles de cette plante.

Tété — s., employé au masculin. — De têter. Ex. : Cet enfant prend bien son tété. S'emploie au pluriel pour indiquer les mamelons du sein ou des mamelles qui nourrissent et, par extension, le sein lui-même.

Téttau — s. m. — Pour tétard. 1^o Larves des batraciens anoures : grenouilles et crapauds. 2^o Larves des moustiques.

Tiaulée ou Quiaulée — s. f. — Quantité ; longue suite ; famille nombreuse. Ex. : Je sors avec toute ma tiaulée. Origine imprécise.

Tied — adj. — Prononcer : *tiai*, pour tiède. Ex. : Une tisane, un liquide *tied*. C'est tied.

Tirants — s. m. pl. — Rayons de soleil passant par les éclaircies d'un ciel nuageux. De tirer.

Tonton — s. m. — Pour toton. Jeu d'enfants. Dé que l'on fait tourner sur une cheville. Figurément : faire tourner, comme un tonton. Prendre quelqu'un pour un tonton. Toton, lat. *totum*, tout. Oncle en langage enfantin.

Tontine — s. f. — Enveloppe de paille dont on entoure les racines des arbres ou arbustes pour en conserver la motte, et les branches et les rameaux pour les protéger pendant un voyage. L'opération se nomme *tontiner*. Ces termes marquent l'assemblage de la paille par analogie avec la réunion des souscripteurs ou des joueurs de tontine.

Toper — v. — Insister pour obtenir un prêt. Peut-être de

tooper, terme du jeu de dés, ou de *toppen*, mot allemand, consentir à une offre. *Topette*, — s. f. — Boire en trinquant.

Tord-boyaux — s. m. — Mauvaise eau-de-vie très forte.

Torgnole — s. f. — Gifle, coup, gnon, sur le tournant de la figure.

Tornavira — s. m. et f. — Qui tourne et vire à tout propos. Esprit irrésolu. Girouette.

Torner — v. — Tourner. Même qu'en berrichon et en picard, du lat. *tornare*. Expressions fréquentes : bétorné, malitorne.

Torquiau — s. m. — Tourte. Pâtisserie de forme ronde, de *tortus* tortu, arrondi. *Torquière*. — s. f. pour tourtière, plateau rond et à bords redressés en godets sur lequel on fait cuire les tourtes. Le lieu dit « *Les Torques* », à Sceaux, bordait vraisemblablement un chemin tournant. A Fresnes, le canton appelé *Tourvoie*, de *torta via*, est limité par un chemin actuellement encore très sinueux. De là, aussi, *Courbevoie*, de *curva via*. *Torque* est une des expressions provençales de tourte, pâtisserie ou pain rond en forme de couronne. *Torque*, chez les Gaulois, était le nom des bracelets et surtout du collier porté par les chefs.

Touiller — v. — Remuer un liquide avec un bâton lequel se nomme *touille* au féminin pour touilloir.

Tournant — s. m. — Panari du bout des doigts ; de tourner.

Tout de gaud. — Expression érotique signifiant : tout d'un coup, en entier, sans difficulté. — Gaud, abréviation du lat. *gaudere*, se gaudir.

Tout fou. — Expression aucunement malveillante, marquant la folâtrerie. Ex. : Quel tout-fou que ce chien.

Tout plein. — Beaucoup ; très ; tout-à-fait ; pleinement. Ex. : Vous êtes tout plein aimable.

Trainasse — s. f. — Herbe. Renouée centinode ou des oiseaux ; *polygonum aviculare*. Appelée trainasse parce que ses tiges noueuses rampent sur le sol.

Trainée — s. f. — 1. Visite de lendemain de nocés faite aux invités. — 2. Femme de mauvaise vie. De traîner.

Treiller — v. — Pour trier. La signification première semble résulter de l'action de faire passer par un treillis, ce qui rapporterait le mot à treille et à treillage qui se prononce ici *trillage* comme dans le Berry.

Trépigner — v. — Ne pas tenir en place et frapper continuellement le sol de ses pieds. Piétiner en y mettant de la rage. S'est dit aussi *triper*.

Treu-leu-leu (*la Saint*). — Ou plus simplement : *la Treu-leu-leu*. Fête de saint Vincent, patron des vigneron, à l'occasion de laquelle ceux-ci se promenaient ou processionnaient derrière des musiciens précédant eux-mêmes la statue du saint, ornée et portée par des marguilliers renouvelés chaque année. Cette expression est composée de *treu*, chemin, et *leu leu*, loup, que l'on rencontre aussi dans : à la *queue-leu-leu* (voir ce mot), pour dire à la queue du loup. Dans d'autres régions de France, les processions sont appelées : *troménies*.

Trifouiller — v. — Fouiller maladroitement avec persévérance en détériorant ou en mettant en désordre.

Trigauder — v. — Agir hypocritement et traîtreusement en flattant toutes les opinions pour tromper tout le monde. *Trigaud* — adj. et s. — personnage habile en combinaisons louches. *Trigaudage*, pour trigauderie : action de trigauder. Le latin *tricari* signifie chercher des détours mais je crois que le mot est le même que *tricoter*, emmailler, emmêler et surtout tisser. Le sens de trigauder se rapporte à croiser et à enlacer des fils comme pour tricoter ou pour tisser. Le radical *tri* s'accorde avec *strie*, lat. *stria*, comme avec *strata*, chemin. Tisser est, en effet, croiser des chemins de fils.

Trillot — s. m. — Alignée, chemin ménagé entre les diziaux, tas de gerbes dans un champ moissonné, pour en faciliter l'enlèvement.

Trimer — v. — Travailler beaucoup, se fatiguer. De ce mot populaire ancien sont sortis, sous l'influence argotique : *trimard*, la route, le chemin, expliqué par le radical *tri*; *trimardeur*, celui qui chemine et *trimarder*, cheminer, être sur le trimard. Il faut voir, dans ces mots, une origine celtique apparentée au latin *strata* qui est dans *estrée*, chemin.

Tripot — s. m. — Travail. S'applique surtout aux soins du ménage. *Faire son tripot*.

Tripotage — s. m. — **Tripoter** — v. — Mots s'appliquant à des manipulations malpropres, indésirables ou indélicates.

Tripotée — s. f. — Beaucoup. Raclée. *Flanquer une tripotée*.

Trogonner — v. — Ronger. User.

Trois-pieds — s. m. — Trépied de bois ou de fer.

Trouille — s. f. — Personne ayant de l'embonpoint. Grosse trouille. Abréviation de citrouille. Argot : peur. Ex. : Il a la trouille.

Trubler — v. — Troubler. Lat. *turbula*, de *turba*, tourbe.

Uniment — adv. — D'une façon unie ; de unir.

Valter ou **Valeter** (*être envoyé* ou *envoyer*). — Brusque décision de séparation volontaire. De valet (val, vœu, valt). On appelle *valterie* ou *louée*, l'assemblée où se louent les valets.

Végéter — v. — Ne pas profiter, ne pas croître (ce qui est le contraire du sens régulier). Un arbuste qui végète est celui qui ne pousse pas; de même un enfant végète quand il reste dans un état de développement stationnaire.

Venvoles — s. f. — Gouttes de pluie éparses, que le vent envole. Ce qui s'envole au gré du vent. On dit à *la venvole*, loc. adv. pour : à la légère. Accomplir un acte à la venvole.

Vérat — s. m. — Jeune porc. Forme du mot goret.

Vertigo — s. m. — Lubie, caprice, coup de tête; du lat. *vertigo*, vertige.

Vesprée — s. f. — Soirée. Lat. *vesperum*, soir, d'où vèpres, office divin qu'on disait autrefois le soir et qui se fait, maintenant, au cours de l'après-midi.

Veule — adj. — Léger, faible, mou, grêle. Une plante veule est celle qui pousse sans air suffisant dans un endroit resserré et dont, en conséquence, les rameaux sont faibles et allongés; les plantes trop drues sont veules. Le sens me paraît tenir à envoler; les rameaux veules n'offrent pas de résistance au vent en raison de leur légèreté et de leur faiblesse. — Une personne sans énergie est dite veule.

Vinotier ou **Vinoquier** — s. m. — Terme de carriers. Apprenti ayant la charge de faire les commissions des ouvriers, surtout d'aller chercher du vin. Il portait à la forge les outils à réparer. On l'appelait aussi le *mousse*.

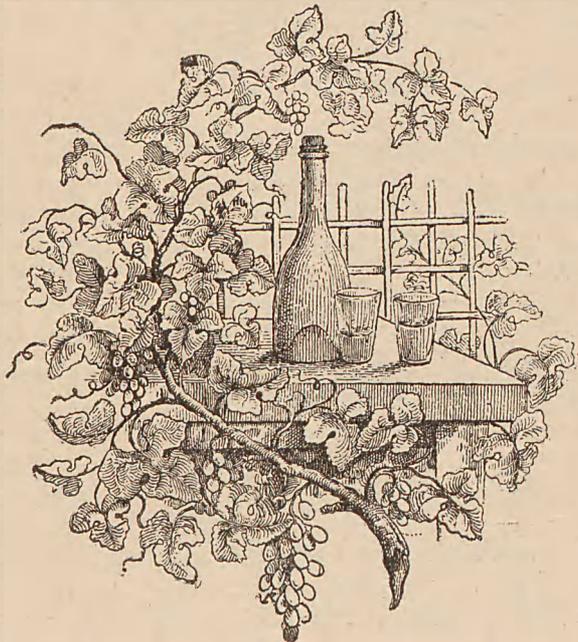
Viorner — v. — Gémissement du vent pénétrant dans des ouvertures étroites. Ronflement d'une toupie qui tourne.

Vit-de-mulet. — Tuyau de poterie façonné à la main; d'une longueur utile de 0 m. 66 environ; muni à ses extrémités d'un emboîtement et d'un bout mâle. La dimension intérieure est variable mais dépasse rarement un diamètre de 0,07; épaisseur minima : un centimètre.

Les vits-de-mulet enrobés dans un ciment rougeâtre, étaient employés, de date ancienne, pour les transports d'eau à distance, surtout pour l'irrigation des parcs et des jardins.

Volant — s. m. — Outil de moissonneur ou de faucheur d'herbes en fer aciéré ayant en plus grand la forme de la faucille et coupant de façon différente, c'est-à-dire non en sciant mais en frappant de la même manière qu'avec la faux ou avec la sape. En raison de sa légèreté, le volant semble voler dans la main de l'ouvrier d'où son nom. Le travail se rapproche de

celui de la sape ou faux flamande sauf que le ramassage de la javelle se fait en retour et à la main au lieu d'être pris par le crochet flamand. La poignée des volants modernes est coudée au-dessus du plan de la lame, de manière à permettre d'éviter les blessures de la main qui étaient fréquentes avec les volants anciens. L'usage du volant remonte aux temps les plus lointains car les peintures s'appliquant à la représentation des scènes de la vie agricole de l'antique Égypte le montrent dans les mains des moissonneurs.



ANNALES DE SCEAUX

1935

Février. — 23. A 15 h. M. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, préside à la pose de la première pierre pour la construction d'une école primaire de filles, entre la rue Hippolyte Boulogne et la rue Marguerite Renaudin. Gardes mobiles et décorations.

Mars. — 1^{er}. M. Le Blanc, maire de Sceaux, signe au nom de la commune l'acte d'achat du Petit Château. La princesse de Cystria-Faucigny-Lucinge, après avoir vendu à part meubles et statues, cède le château et le terrain (estimé à 11.000 m²) pour un million, payable en deux échéances.

Mars. — 4. Commencement des travaux pour aménager la Voie des Glaises et les rues voisines.

Mai. — 5. Élections au conseil municipal. Inscrits 2.180, votants 1.787, majorité absolue 875. Élus : MM. Le Blanc (930), Garnier, Caignon, Boulogne, Choquet, Fourcade-Cancellé, Deillon, Périnet, Dubernay, Faye, Richer, Laborie, Douarche, Cherrier, Clément, Souchet, Salze, Michel. — 4 ballotages.

Mai. — 12. Scrutin de ballottage. Votants 1.648. Élus : MM. Depreux (798), Cornille, Chenel, Raigneau.

Mai. — 20. Élection de la municipalité.

Maire : M. Le Blanc. Maires-adjoints : MM. Salze, Caignon, Choquet, Deillon.

Mai. — 26. Élections au conseil général. MM. Longuet 3.538 voix, Bled 3.275, Mercier 2.250. Ballottage.

Mai. Commencement des travaux du Métro à la station de Sceaux.

Juin. — 2. Scrutin de ballottage pour le conseil général. Inscrits 14.060, votants 9.135. MM. Longuet 5.476 élu, Bled 3.484.

Juin. — 22. Cinquantenaire du Lycée Lakanal, sous la présidence de M. Mario Roustan, ministre de l'éducation nationale. Discours de MM. Jolibois proviseur, Boivin président du

syndicat des professeurs, Sion élève de Première supérieure, Ropers président des anciens élèves, Capet président des pères de famille, et Mario Roustan. On célèbre les arbres, les succès, et les morts pour la patrie. Puis banquet, kermesse, bal.

Juin. — 23. Pose de la première pierre d'une église de secours à Châtenay-Malabry.

Juin. — 30. Fête des Félibres. La cour d'Amour inaugure le rôle intellectuel du Petit Château.

Juillet. — 23. Des affiches annoncent que le Domaine de Sceaux est fermé provisoirement, pour cause de travaux urgents. Les gardes mobiles occupent le parc.

Renseignements pris, les autorités départementales avaient choisi ce jour pour inaugurer les cascades de M. Azéma, dans la plus stricte intimité. Seul M. le Président de la République, tenu par ses hautes fonctions, avait été convié pour faire le public.

D'ailleurs rien ne put empêcher M. Albert Lebrun de s'échapper. On le retrouva au Petit-Château, fraternisant démocratiquement, au bord d'un bassin et à l'ombre des grands arbres, avec M. Le Blanc et quelques pêcheurs à la ligne.

Août. — 15. Les grandes eaux sont présentées pour la première fois au grand public.

Août. — Les 12 débris de statues anciennes qui entouraient l'Octogone sont déménagés et répartis dans le Domaine.

Août. — Les autorités départementales font ôter du Château les NT et les AL qui rappelaient Napoléon Trévisse et Anna Lecomte.

Août. — A Bourg la Reine, reprise des travaux pour le doublement de la Grande Rue.

LES AMIS DE SCEAUX

STATUTS

ARTICLE 1. — Une Société est créée à Sceaux (Seine) sous le nom « Les Amis de Sceaux ». Son siège est établi à la Mairie.

ARTICLE 2. — La Société « Les Amis de Sceaux » a pour objet:

a) de rechercher, de recueillir, de classer tous documents concernant la ville de Sceaux et de les mettre à la disposition des chercheurs.

b) de fournir aux membres du corps enseignant des documents authentiques se rapportant à l'histoire locale et qui leur permettront de serrer de plus près la vérité historique et de rendre l'enseignement de l'histoire plus concret, plus vivant.

c) d'assurer la protection des sites et monuments intéressants.

d) d'appuyer, dans la mesure de ses forces et de son influence, tous projets dont la réalisation rendrait la Cité plus saine et plus belle.

ARTICLE 3. — La Société ne s'occupera de politique ou de religion qu'au point de vue documentaire, sans discussion.

ARTICLE 4. — Font partie de la Société toutes personnes, admises par le Comité, après ratification à la plus prochaine réunion générale, qui adhèrent aux statuts et versent annuellement une cotisation d'au moins 10 francs.

La cotisation est rachetable moyennant un versement d'au moins 200 frs qui donne le titre de membre perpétuel.

Tout membre exclu ou démissionnaire n'a aucun droit à l'actif social.

ARTICLE 5. — La Société est administrée par un comité composé de 18 membres élus pour 3 ans par les sociétaires réunis à cet effet, renouvelables par tiers (par tirage au sort la première année et la deuxième année) et rééligibles.

Le Comité élit dans son sein, un bureau composé de :

Un Président,
Deux vice-Présidents,
Un Secrétaire Général,
Un Secrétaire Archiviste,
Un Secrétaire Administratif,
Un Trésorier.

ARTICLE 6. — Le Comité est chargé de l'organisation des Conférences, promenades ou expositions, de la surveillance des publications, il convoque les sociétaires une fois par trimestre et plus si c'est nécessaire ; il met à exécution les décisions de la Société, il la représente.

ARTICLE 8. La moitié du capital provenant des fonds de rachat de cotisation sera placée en fonds ou valeurs garantis par l'Etat français et ne pourra jamais être aliénée, sauf en cas de dissolution.

ARTICLE 7. — Les réunions de la Société sont présidées par le Président ou à défaut par un membre du bureau ou un membre du comité.

A chaque réunion les membres présents communiquent à leurs collègues le résultat de leurs recherches et la Société statue sur la suite à donner.

ARTICLE 9. — En cas de dissolution de la Société et après paiement des dettes dans le délai d'un an, le reliquat éventuel serait versé, les documents ou objets remis à la commune ou, en cas de refus, à une institution désignée au cours de la dernière réunion.

ARTICLE 10. — La Société est représentée dans tous les actes de la vie civile par son Président ou à défaut par un des vice-présidents.

ARTICLE 11. — Les statuts ne pourront être modifiés ou la Société dissoute que par l'Assemblée générale réunie spécialement pour cet objet et à la majorité des votants. Le vote par correspondance sera admis dans ces deux cas.